

L'IMPARTIAL

FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES / FONDÉE EN 1806

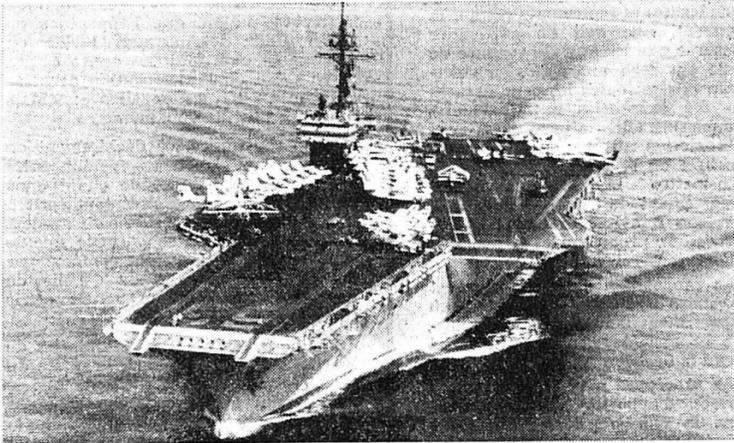
70 centimes

QUOTIDIEN NEUCHATELOIS ET JURASSIEN PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Administration ☎ (039) 21 11 35
Redaction

La crise s'aggrave entre les Etats-Unis et l'Iran

Rumeurs d'intervention militaire



Le porte-avions américain Kitty Hawk. (bélino AP)

La crise entre les Etats-Unis et l'Iran s'est à nouveau aggravée hier, après les rumeurs d'intervention militaire qui circulaient à Washington et la réponse des étudiants islamiques menaçant d'exécuter les 49 otages américains restant dans l'ambassade de Téhéran.

A Washington, M. Jody Powell, le porte-parole du président Carter a précisé que les dirigeants iraniens seraient tenus « strictement responsables » de ce qui pourrait arriver aux otages et les a invités à ne pas commettre une « grave erreur ».

CAP VERS L'OCEAN INDIEN

Le porte-avions américain de 81.000 tonnes « Kitty Hawk », transportant 85 appareils de combat, et ancré à Subic Bay, aux Philippines, a en effet reçu l'ordre de mettre le cap vers l'Océan Indien, ainsi qu'un croiseur, deux contre-torpilleurs, une frégate et un pétrolier. En outre, les Etats-Unis disposent déjà d'un porte-avions, le « Midway » de 64.000 tonnes, qui mouille à environ mille km. de l'entrée du golfe Persique. Les responsables américains insistent néanmoins sur le fait qu'aucune instruction n'a été donnée pour engager une action militaire.

A Téhéran, une très importante manifestation a réuni dans la journée plusieurs centaines de milliers de

Prise d'otages à la Grande Mosquée de La Mecque

Une attaque organisée par des centaines d'hommes

L'attaque de la Grande Mosquée de La Mecque est le fait de plusieurs centaines d'hommes armés de mitraillettes et de fusils de fabrication soviétique, ont rapporté hier au Caire des pèlerins égyptiens de retour de la ville sainte d'Arabie séoudite.

Selon un conducteur de camion, M. Saïd Mohammed Abdel-Hamid, qui priait mardi en compagnie de deux amis au moment de l'attaque, les assaillants étaient au nombre de plusieurs centaines, voire d'un millier. « Nous avons entendu une fusillade et des explosions, a-t-il poursuivi. Ensuite, les assaillants ont investi l'intérieur de la mosquée dont ils ont fermé les portes. Nous avons pu nous échapper avant qu'ils ne nous enferment ».

Un de ses compagnons égyptiens, M. Sallam, ingénieur, a raconté qu'en s'enfuyant, ils ont aperçu

personnes à proximité de l'ambassade occupée, en réponse au discours télévisé prononcé la veille par l'ayatollah Khomeiny invitant la population à protester contre « l'impérialisme américain » pour le premier jour du Moharram. Brandissant des portraits de l'ayatollah, des banderoles et des drapeaux, chantant des hymnes à la gloire du dirigeant chiite, la foule a exigé l'extradition de l'ancien souverain iranien et son retour en Iran.

Le chef religieux avait encore menacé de faire juger comme « espions » les otages américains retenus si cette exigence n'était pas satisfaite. Ils comparaitraient alors probablement devant un tribunal révolutionnaire islamique. Le procureur général, l'ayatollah Ghoddoshi, avait déclaré au début de la semaine que s'ils étaient reconnus coupables, ils seraient passés par les armes.

► Suite en dernière page

Dans la capitale du Pakistan

L'ambassade des USA incendiée



L'ambassade américaine à Islamabad en train de brûler. (bélino AP)

Aux cris de « abattons les chiens américains », des manifestants ont envahi et incendié hier l'ambassade des Etats-Unis à Islamabad.

Selon le Département d'Etat américain, un marine de 20 ans a été tué au cours de l'attaque. Toutefois le personnel de l'ambassade, une centaine de personnes, a pu être évacué par les toits du bâtiment en flammes par des unités de l'armée pakistanaise et transféré à l'ambassade de Grande-Bretagne.

► Suite en dernière page

OPINION

Un faux débat

Depuis qu'un millier de manifestants ont défilé, dimanche, de Vevey à Montreux, pour protester contre ce qu'ils appellent l'exploitation éhontée du tiers monde par les banques et les multinationales, plus personne n'est censé ignorer que depuis mardi se tient sur la Riviera vaudoise le deuxième « Symposium latino-américain-européen pour la coopération économique ».

Lieu privilégié où « le monde des affaires négociera l'exploitation des peuples latino-américains » pour les uns; occasion d'établir une « coopération devant aider ces pays à résoudre certains problèmes nés de l'explosion démographique » pour les autres, ce colloque a en tout cas le mérite de poser une nouvelle fois le délicat et ambigu problème des relations nord-sud.

Et peut-être aussi de mettre en lumière tout le désarroi et le sentiment de pénible impuissance des milieux tiers-mondistes et syndicaux face au pouvoir tentaculaire mais insaisissable des multinationales. Ces géants démesurés qui en 1985 devraient contrôler environ 80 pour cent de la production industrielle occidentale.

Il est d'ailleurs évident que dans leur recherche — logique dans le système actuel — d'un profit maximum, ces multinationales ont un peu trop souvent tendance à user de leur immense pouvoir pour, par exemple, interférer de manière contestable dans les affaires politiques des pays hôtes. Ainsi l'ITT n'a pas seulement été impliquée dans le putsch qui a renversé le gouvernement Allende au Chili, elle a comme bien d'autres été très proche des nazis de l'Allemagne hitlérienne.

Cela n'a pourtant pas empêché l'Union Soviétique de signer avec elle, dans les années 70, un important contrat.

L'extension des multinationales vers les nations communistes est

d'ailleurs un phénomène qui ne va qu'en s'amplifiant. Et, chose a priori étrange, selon un modèle qui ne diffère guère de celui pratiqué avec les pays du tiers monde: les entreprises capitalistes fournissent les capitaux, la technologie et leur expérience de gestion, et leurs partenaires de l'Est apportent la main d'œuvre bon marché, les matières premières et la fabrication.

Que dans cette opération, les multinationales ne cherchent qu'à accroître leurs profits, cela va de soi. Mais, connaissant le nationalisme pointilleux de l'Union Soviétique et l'aversion doctrinale des régimes communistes pour le capitalisme, il faut croire que les pays de l'Est trouvent dans cette alliance apparemment contre nature suffisamment d'avantages pour faire taire leurs scrupules. Des avantages évidemment liés au développement des infrastructures industrielles et à la création d'emplois.

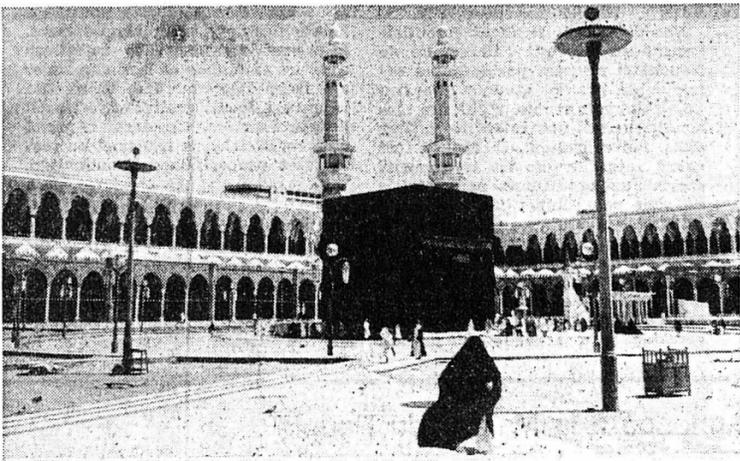
Développement industriel et création d'emplois, deux facteurs qui, s'ils ne sont plus, aux yeux des économistes, la panacée universelle aux maux du tiers monde, n'en constituent pas moins, de l'avis même des pays pauvres, un remède non négligeable.

Ne serait-ce que pour faire face à un accroissement démographique inquiétant et à un exode rural pour l'instant encore souvent incontrôlable.

A titre d'exemple, une étude de l'institut Max-Planck, en Allemagne fédérale, a montré que, depuis les années soixante, un million d'emplois environ ont été supprimés dans ce pays, qui a, en revanche, créé par investissements environ 2,5 millions d'emplois à l'étranger.

Roland GRAF

► Suite en dernière page



Une vue de la Grande Mosquée à La Mecque. (bélino AP)

Le problème du ravitaillement en pétrole

Si le détroit d'Ormuz était miné...

— par Elias ANTAR —

Dans la noirceur de la nuit, un bateau glisse en silence sur l'eau lumineuse du détroit d'Ormuz, pas lequel passe 40 pour cent du pétrole importé par les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon.

Tranquillement, quelques longs objets métalliques sont hissés par-dessus le bord de ce petit vaisseau de pêche qui n'attire pas l'attention et largués en mer. Au matin, alors que le bateau est déjà loin, un groupe terroriste annonce quelque part dans le monde que le détroit d'Ormuz, où passe un pétrolier toutes les 11 minutes, a été miné. Aussitôt, les armateurs, effrayés, retiennent leurs navires — ce qui déclenche une crise mondiale.

UN SCÉNARIO IMPOSSIBLE A EMPÊCHER

...fiction? C'est en tout cas un scénario que les dirigeants d'Oman estiment impossible à empêcher. Même si le dirigeant du sultanat d'Oman, le sultan Gaboos Bin, se sent moralement responsable de la sécurité de la navigation, car le passage des pétroliers, à l'endroit le plus étroit, se situe dans ses eaux territoriales.

Selon des diplomates, le sultan Gaboos a commencé à avoir des inquiétudes à propos du détroit après le ren-

versement du chah d'Iran en janvier dernier et l'installation de l'ayatollah Khomeiny. Le chah, avec qui il était très lié, aurait pu l'aider en cas de difficultés. Maintenant, Oman ne peut plus compter sur Téhéran.

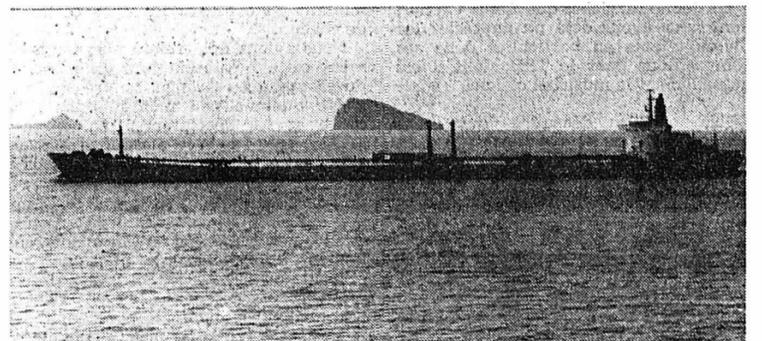
AVERTISSEMENT AMÉRICAIN

La question de la sécurité dans le détroit d'Ormuz a été à nouveau soulevée l'été dernier dans un rapport des services secrets, selon le sous-secrétaire d'Oman à la Défense, le colonel Salim Ghazali. Dans une interview, il a révélé que les Etats-Unis avaient averti le sultanat d'Oman de l'intention du Front populaire marxiste pour la libération

de la Palestine de lancer une attaque dans le détroit, avec l'aide de l'OLP.

« Cet avertissement a été transmis à nos amis dans les pays du Golfe, mais ils n'y ont pas prêté attention », a déclaré le colonel Ghazali. « Pour notre part en Oman, nous ne pouvons attendre que quelque chose arrive, nous devons prendre des mesures ». Le détroit, qui n'est large que de 38 km. dans sa partie la plus étroite, est bordé d'un côté par le sud de l'Iran et de l'autre par une partie du sultanat d'Oman, la péninsule de Musandam, séparée du reste du pays par les Emirats arabes unis.

► Suite en dernière page



Un pétrolier libérien glisse à travers le détroit d'Ormuz. (bélino AP)

VILLE DU LOCLE
Le budget 1980
Lire en page 5

GRAND CONSEIL
NEUCHATELOIS
« Imbéciles ?
Pas tous ! »
Lire en page 7

IMPOT FÉDÉRAL DIRECT
Les cantons les moins
riches se frotteront
les mains
Lire en page 17

CINEMA - THEATRE - MUSIQUE -
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERA-
 TURE - EDUCATION - MODE - JEUX
BAGE
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE -
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERA-
 TURE - SCIENCES - CUISINE
 EDUCATION - MODE - JEUX
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE -
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERA-
 TURE - SCIENCES - CUISINE
 EDUCATION - MODE - JEUX
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE -
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERA-
 TURE - SCIENCES - CUISINE
 EDUCATION - MODE - JEUX

HIT-PARADE

Résultat de l'enquête No 45 de la Radio-télévision romande:

1. Aline (Christophe). 2. Ils ont le pé-trole mais c'est tout (Michel Sardou). 3. Toujours là (Johnny Hallyday)*. 4. Gimme Gimme Gimme (Abba)*. 5. We don't talk anymore (Cliff Richard). 6. Où est passée ma Bohème (Julio Iglesias)*. 7. Gotta go Home (Boney M.)*. 8. Capri c'est fini (Hervé Vilard)*. 9. Hearthache Tonight (Eagles)*. 10. Video Killed the Radio Star (Buggles)*. 11. My Sharona (Knack). 12. The logical Song (Super-tramp). 13. Marylou (Danyel Gérard). 14. Monday Tuesday (Dalida). 15. Spacer (Sheila et B. Devotion). 16. C'est pas facile d'aimer (Daniel Guichard). 17. Celui qui n'essaie pas... (Véronique Sanson)**. 18. Don't stop' till you get enough (Michael Jackson). 19. Under Fire (Clout). 20. Tu sei l'unica donna per me (Alan Sorrenti).

* En hausse cette semaine.
 ** Nouveau venu.

Annoncé

Claude Nougaro à la salle de musique



Succès immédiat pour Claude Nougaro, en 1962, lorsque sortit son tout premier disque. Il a son style, son genre, son rythme. Et depuis ses débuts, il n'a cessé d'attirer la foule de ses admirateurs. C'est donc une rare aubaine que de pouvoir l'applaudir sur scène à La Chaux-de-Fonds, ce prochain samedi soir, à la Salle de musique.

Ses nouvelles chansons, et là se trouve le secret du spectacle, sont reliées aux anciennes par toutes sortes d'anneaux de différentes couleurs... Le public aura la joie d'en découvrir certains: ceux de la similitude partielle des titres (comme «La danse» et «Dansez sur moi») ou, au contraire, de leur opposition à la Prévart (comme «l'Aspirateur» et «A bout de souffle»)... ceux du thème érotique... ceux du jazz d'Armstrong, ceux de la fluidité transparente des musiques brésiliennes, ceux de la palette proprement évocatrice de l'accordéon, etc... A chacun le soin de découvrir la richesse de cette combinatoire poétique, de deviner certaines lois d'engendrement et même d'inventer d'autres enchaînements que Claude Nougaro ne se prive pas d'utiliser pour d'autres effets... (sp)

A L'ABC:

Les Jazzsongs de Louis Crelier

Un jeune musicien que Louis Crelier, dont nous avons déjà pu apprécier les divers talents en particulier dans ses compositions pour le TPR, dont il est actuellement le musicien officiel.

Ici, on le découvre autrement puisqu'il chante de vieux airs de jazz, Duke Ellington et Gershwin entre autres, avec un bonheur plein de charme et accompagné d'une bonne formation de musiciens de jazz. Une présentation de scène aussi qui se veut de simplicité comme si, entre copains, l'on se retrempe tous dans une ambiance de swing au charme retrouvé dans l'original. Place est encore donnée aux musiciens seuls, dans des «instrumentals» de la même époque

NOTRE UNIVERSITÉ ET NOUS



Le corps professoral de l'Université

— par Jean Guinand, vice-recteur —

Le corps professoral de l'Université de Neuchâtel comprend des professeurs ordinaires et extraordinaires, des chargés de cours, des lecteurs et des privés-docents (article 17 de la loi sur l'Université du 17 juin 1963). A cette énumération, il convient d'ajouter les professeurs assistants, les professeurs invités et les professeurs associés.

Il faut bien reconnaître que le public non initié a souvent de la peine à saisir le sens des divers titres que portent les enseignants de l'Université. C'est pourquoi nous avons cru utile d'en établir un petit lexique (voire ci-dessous).

Sans entrer dans trop de détails, il faut souligner la différence importante qui existe entre les professeurs ordinaires et extraordinaires d'une part et les professeurs assistants et les chargés de cours d'autre part. Alors que les premiers sont nommés pour une période indéterminée, les seconds ont des mandats limités dans le temps. Il n'est ainsi pas rare que l'on soit d'abord professeur assistant puis professeur ordinaire ou d'abord chargé de cours puis professeur extraordinaire. Dans d'autres universités, la situation est parfois différente: on est en premier lieu professeur extraordinaire puis professeur ordinaire, même si l'on ne consacre pas tout son temps à l'université. C'était la règle à Neuchâtel avant 1963. C'est ce qui explique qu'il existe encore à l'Université de Neuchâtel des professeurs ordinaires qui ne consacrent pas tout leur temps à l'Université.

Mais la question qui a souvent été controversée, discutée et critiquée, c'est celle qui a trait à la manière dont sont choisis et nommés les professeurs de notre université. Certaines critiques ont sans doute eu leur part de justification. Elles n'ont toutefois pas toujours tenu compte des difficultés auxquelles l'Université de Neuchâtel se trouve confrontée dans le choix de ses professeurs.

Ces difficultés tiennent essentiellement au fait que l'Université de Neuchâtel ne peut pas toujours offrir à de grands savants que l'on voudrait voir venir d'ailleurs, les conditions qui pourraient les attirer dans notre canton. Il faut à cet égard rappeler que les traitements servis aux professeurs neuchâtelois ne sont pas compétitifs avec ceux d'autres universités suisses. Il convient de rappeler également le volontarisme de nos facultés de choisir des candidats qui sont disposés à s'attacher à l'Université de Neuchâtel et non ceux qui saisiraient la première occasion pour repartir ailleurs ou

qui, refusant de s'établir dans le canton, n'accepteraient de venir qu'entre deux trains. L'éventail des candidatures possibles s'en trouve ainsi limité.

A vrai dire, c'est surtout la procédure de nomination qui pouvait prêter aux critiques les plus justifiées. La procédure mise au point par le rectorat il y a trois ans pour la nomination des professeurs ordinaires et extraordinaires et des professeurs assistants mérite par conséquent d'être brièvement décrite.

Avant d'engager la procédure, les facultés doivent porter une attention particulière à la question de l'opportunité de maintenir et de repouvoir un enseignement devenu vacant. S'il s'agit de créer, de modifier ou de supprimer un enseignement, la question devra en outre être soumise aux divers organes de l'Université (rectorat, Conseil rectoral et Conseil de l'Université).

La recherche des candidats doit se faire en principe par la voie de la mise au concours. Une procédure d'appel n'est possible que dans des cas particuliers et doit faire l'objet d'une motivation particulièrement élaborée.

La mise au concours doit être la plus large possible. Elle doit être diffusée non seulement par des organes de presse garantissant que l'annonce ne passera pas inaperçue dans les milieux qu'elle pourrait intéresser mais aussi par l'intermédiaire de revues spécialisées ou de démarches appropriées d'institutions qui pourraient susciter de bonnes candidatures.

L'examen des candidatures relève de la compétence du Conseil des professeurs de la faculté intéressée. Une commission d'experts doit être constituée à cet effet et comprendre au moins un membre qui ne fait pas partie de l'Université de Neuchâtel. La commission d'experts procède à l'étude des dossiers de candidatures. Elle peut organiser des entretiens avec les candidats et leur demander une leçon d'épreuve. Elle adresse un rapport dûment motivé au Conseil des professeurs. Ce dernier prend alors sa décision et transmet au rectorat sa proposition de nomination.

Le rectorat saisit alors la Commission des nominations qui est composée de cinq membres: un membre du rectorat qui la préside, deux membres désignés par le Conseil rectoral et deux membres désignés par le Conseil de l'Université. Cette commission examine l'ensemble du dossier et vérifie que la

procédure de nomination s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires qui la régissent. Elle doit en particulier s'assurer que les avis de vacance de poste ont reçu une diffusion suffisante et que toutes les candidatures ont été examinées avec soin. La commission adresse ensuite un rapport motivé au rectorat. Elle peut conclure en recommandant, soit de transmettre la proposition au Département de l'Instruction publique, soit d'inviter la faculté à reprendre la procédure et à poursuivre ses recherches.

La proposition de nomination est transmise alors par le rectorat au Département de l'Instruction publique et c'est le Conseil d'Etat qui prend la décision finale.

La procédure ainsi mise en place permet d'apporter toute garantie dans la manière dont l'Université choisit ses professeurs. Elle est sans doute assez formaliste mais on se rappellera que, selon le mot d'Ibsen, la forme est l'ennemie jurée de l'arbitraire.

Petit lexique

Professeur ordinaire: a la responsabilité d'un enseignement autonome, occupe un poste complet;

Professeur extraordinaire: a la responsabilité d'un enseignement autonome, occupe un poste partiel.

Professeur assistant: collabore à un enseignement général, occupe un poste complet, est nommé pour une période de trois ans, renouvelable une seule fois.

Chargé de cours: a la responsabilité d'un enseignement spécial, occupe un poste partiel, est nommé pour une période de quatre ans, renouvelable plusieurs fois.

Lecteur: a la charge de l'enseignement pratique d'une langue, occupe un poste partiel, est nommé pour une période de quatre ans, renouvelable plusieurs fois.

Privé-docent: toute personne ayant reçu l'autorisation de donner un cours libre à l'Université.

Professeur invité: professeur d'une autre Université prêtant son concours à l'Université de Neuchâtel pour un semestre au moins.

Professeur associé: poste créé par la pratique pour permettre à certains collaborateurs de l'Université travaillant dans l'industrie de porter le titre de professeur; les professeurs associés ne reçoivent pas de traitement régulier.

PRIX BACHELIN 1979

Jeanclaude Berger et l'obsession de l'aube

«Un mot un seul mot - c'est déjà trop - oui». Ainsi se termine *Phaéton*¹⁾, l'un des plus beaux recueils de Jeanclaude Berger, lauréat du prix Bachelin 1979. Ce «déjà trop», cet excès qui rejette le mot à côté de ce qu'il tente de nommer, refoule, dans la même mesure, le poète - l'écrivain, l'homme - dans ce qui n'est plus que la représentation, que l'apparence de l'être. Bilan terriblement lucide où «Ecrire - c'est toujours écrire contre la voix» et où l'interrogation dernière se pose en termes de silence: «Mais que taire sinon la voix même?»

Cette souffrance, ce déchirement de celui qui se savait avant tout *parlé* ancre toute possibilité de chant dans l'absurde et condamnerait tout écrit à la seule vanité s'il ne subsistait au-delà des mots, une espèce d'espoir que le «Oui» final de *Phaéton*, conforté par des pages admirables de densité de *Cercle du Soleil*²⁾, ne venait offrir comme promesse d'aube.

L'aube à venir, cet état lumineux de liberté, devient - comme la quête du Graal - une lutte perpétuelle que le poète, nouveau Sisyphe, ne cesse de mener comme si le moteur de l'obsession pouvait déjouer tous les pièges et renvoyer au néant les leurreurs qui aveuglent et qui métamorphosent «l'histoire du jour» en «cercle de cendre». Espoir certes mince car assujéti à la condamnation perpétuelle du recommencement, mais espoir cependant qui se concrétise dans la révolte, dans la violence de ceux qui, comme *Phaéton*, osent se brûler en défiant le soleil.

Et c'est ce souffle, cette violence qui apportent à la poésie de Jeanclaude Berger tout son éclat. D'une voix blanche (comme on le dit d'une voix marquée par la colère et la frayeur), le poète combat en solitaire cette «bouche» qui «se met à puer» dès qu'elle prend la parole afin que, débarrassée des miasmes, elle puisse accéder à la (re)naissance et «ne plus parler de la mort». Et même si «ceci est mon nom: une aube - qui n'en finit jamais de s'enterrer - un jour sans cesse décapité», il faut «écrire - même d'une main amputée»: *écrire pourtant dans cette froideur matinale - sous les pierres précipitées le sang éboulé - écrire comme pour attarder la vérité - dans ton ventre jusqu'à ce que la nuit - se déchire et par où s'échapperaient - les gaz du jour arracher patiemment - les fleurs de soufre qui nous gercent.*

Ecrire contre la solitude même s'«il n'y a personne ni toi pour traverser - sans bruit les miroirs les terrasses - vénérées les bouquets de déserts - où le soleil lance son poing». Ecrire contre le doute («mais l'aube - où est-ce? - y a-t-il même un mot pour le dire?») et faire preuve d'une force infinie, d'un souffle inextinguible bravant le rien («mes poumons - s'arrangeront bien de leur embolie - et moi j'aurai la patience de piaffer - comme un arbre sans nom devant - cette corde qui pend au soleil»).

Dans le numéro de mai 75 de la NRF, Philippe Jaccottet analysant *Cercle du Soleil* écrivait: «il y a longtemps que je n'avais entendu parler une voix aussi pressante, avec des accents qui remuent les profondeurs et une violence destructrice qui ne peut s'empêcher de rester étrangement chaleureuse». En couronnant Jeanclaude Berger, le jury du prix Bachelin reconnaît en lui l'un des plus grands poètes de la Suisse romande et si «Parler a ce goût sans fond», il est certain qu'avec Berger la voix ne peut plus que s'élever.

Francis DINDELEUX

¹⁾ *Phaéton*, L'Aire, 1974.

²⁾ *Cercle du Soleil*, Payot, 1974.

Annoncé à la Maison du Peuple

Bal rétro avec le «Saloon Orchestra»

D'humeur joyeuse l'Orchestre de chambre de La Chaux-de-Fonds, devenu «Saloon orchestra» (36 musiciens, cordes, flûtes, hautbois, basson, trombones, trompettes, cors, clarinette et batterie) convie le public samedi soir à la Maison du peuple.

Dans la grande salle, décorée par les musiciens pour la circonstance, il y aura des tables, des chaises pour ceux qui tout simplement seront venus entendre les airs qu'ils dansaient autrefois. Pour les danseurs il y aura une grande piste au centre.

Ça commencera par une ouverture «Jojo» puis le joyeux programme

propose un puzzle de rythmes où l'on reconnaît, je les cite en vrac, des javas, one-step, two steps, Schottisch, polka, marches, valse anglaise, valse viennoise reines de tous les bals, de Strauss, de Lehar, des rumbas, sambas, slow-fox, paso doble, des tangos... tout ce qui fit le charme des bals jusqu'en 1930 à peu près, nous renseigne Pierre-Henri Ducommun, chef de l'orchestre. Et puis le «rag time» saccadé. Vous ne connaissez pas? C'est la musique qui a précédé le jazz, elle fait penser aux morceaux composés par Charlie Chaplin pour ses films muets. Ici ce sera un rag time pour orchestre, arrangé par Pierre-Henri Ducommun, pétillant de vitalité.

Le programme a été mijoté pour faire danser tous les publics, l'invitation s'adresse aux aînés comme aux jeunes.

Des vedettes au cours de la soirée: «Les gais lutrins» un groupe de quatre musiciens, de formation classique, qui s'est initié aux secrets de la musique «légère» pour mieux faire danser encore.

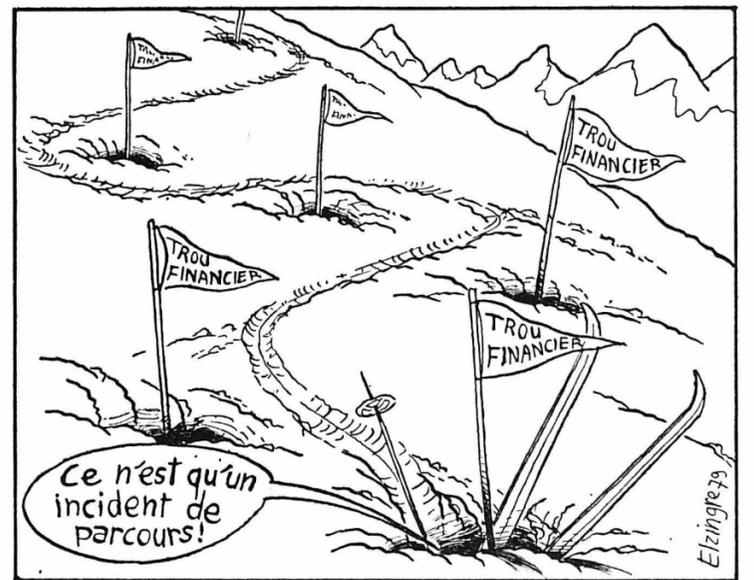
De sa voix chaude Graziella Vrolix poussera la romance dans le genre «La valse brune», «Sous les ponts de Paris», ou dans la mélodie plus enveloppée «Valse fascination» accompagnée tantôt par l'orchestre, tantôt par un accordéon!

Pierre-Henri Ducommun jouera «Le canari» au violon... Danielle Béguin «La Paloma» sur sa harpe, ainsi qu'une pièce de Cibolla, compositeur et musicien chaux-de-fonnier très connu à l'époque.

Pièces «de genre» alterneront avec les pièces à danser dans un cocktail réjouissant, la bonne humeur fera le reste.

Un mot encore: les musiciens ont fait les fonds de malle pour retrouver des vêtements rétros. Le public est invité à en faire de même... permission tardive! D. de C.

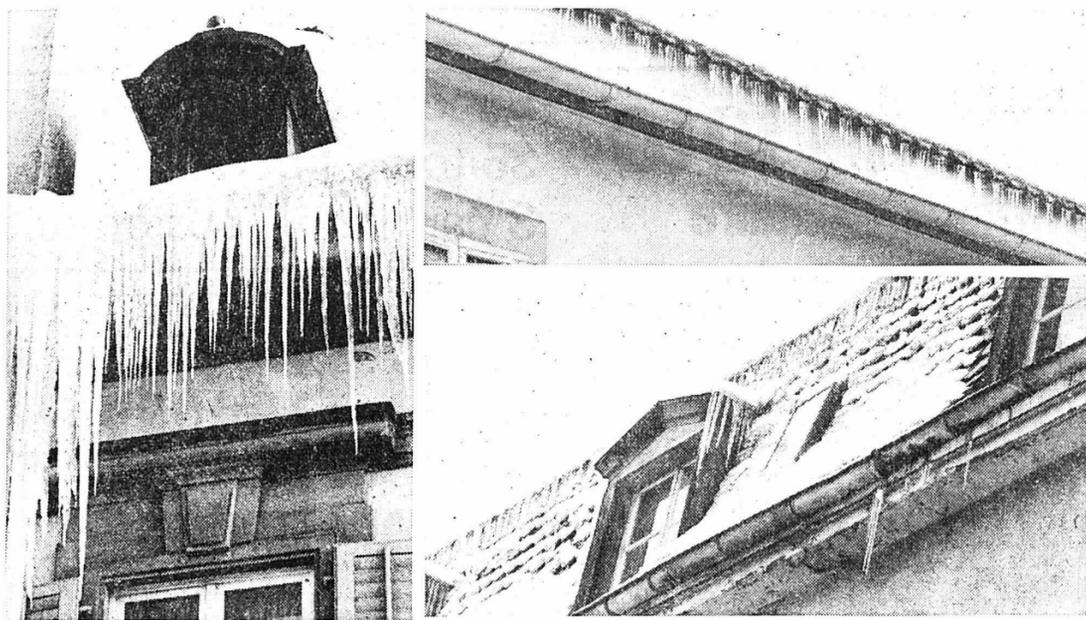
L-M L. sur la mauvaise pente



LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS

Isolation des immeubles anciens: l'avis d'un spécialiste

« On a trop oublié le toit »



La question est d'actualité permanente en cette période où se multiplient les appels aux économies d'énergie. Elle figurait à l'ordre du jour d'un récent Conseil général. L'isolation des immeubles est un des principaux moyens invoqués pour combattre les gaspillages d'énergie thermique, celle-ci étant, comme on sait, la principale « dévoreuse » de produits pétroliers. Cette question, et le débat — d'ailleurs bref — qu'elle a suscité au Conseil général, passionnent M. Willy Moser:

— On n'en est pas encore sorti ! nous a déclaré tout de go cet ancien directeur d'une entreprise de chauffages - ferblanterie - installations sanitaires, retiré des affaires (ce qui le place au-dessus de tout soupçon d'arrière-pensée mercantile !) mais non pas « retraité », en ce sens qu'il continue à s'intéresser notamment à tout ce qui touche son secteur professionnel.

A ce titre, nous l'avons rencontré pour l'entendre évoquer un aspect méconnu du problème: l'isolation du toit des immeubles.

— L'examen de plans de maisons à toitures inclinées réalisées depuis deux générations démontre que ce problème n'a pas effleuré les constructeurs d'hier. Il serait facile d'énumérer les maisons récentes où les plafonds se touchent par suite de mauvaise isolation, chose assez rare sous les toits plats. Ce sont les toits plats en effet qui ont les premiers bénéficié d'une isolation digne de ce nom et il y a déjà longtemps qu'ils connaissent l'isolation thermique doublée de la barrière de vapeur sans laquelle la meilleure isolation est rapidement hors d'usage, d'où les déboires rencontrés avec les premiers toits plats isolés seulement avec des plaques de liège.

— Mais les toits classiques ? On ne les isolait pas du tout ?

— D'une façon quasi générale, les entrepreneurs entassaient les déchets au-dessus du dernier plafond, dans l'entre-poutres. Ce matériel, déchets d'escalier, de plâtre, de tuiles, de pierres, était placé sans aucun souci d'efficacité. Les très vieilles maisons étaient parfois mieux isolées, avec de la laiche - responsable en revanche de bien des incendies lors de travaux de rénovation.

Il y a un demi-siècle, alors qu'on commençait à équiper les anciens immeubles de chauffages centraux, on

pouvait reconnaître les maisons chauffées par fourneaux et celles qui avaient le chauffage central au fait qu'en hiver les premières n'avaient presque pas de glaçons au bord du toit, tandis que les secondes en avaient d'énormes. La cause en est due au manque d'isolation, la déperdition de chaleur étant alors d'autant plus forte, et faisant d'autant plus fondre la neige en formant des glaçons, que l'on chauffe davantage. Il est surprenant qu'on ait corrigé ces effets néfastes du chauffage généralisé en plaquant de tôle le bas des toits, en faisant une sous-couverture étanche, avant d'améliorer l'isolation entre les étages habités et le toit. Ce n'est que tout dernièrement que certains architectes ont commencé à s'occuper de ce très important problème lors de rénovations.

— Certains ? Pourquoi pas tous, du moment que les économies d'énergie font l'objet d'une propagande tout de même assez intensive ?

— L'intérêt immédiat n'est pas souvent perçu. On voit la dépense qui incombe au propriétaire et on néglige la dépense, toujours renouvelée, qui va charger le locataire ! On ne voit surtout pas le gain de sécurité que cette isolation apporte en réduisant les risques de chutes de glaçons. Une expérience récente l'a démontré. Le propriétaire d'une vieille maison avait refait toute l'isolation d'un appartement alors que l'autre appartement sis sur le même étage était laissé dans son état ancien. L'hiver dernier le résultat était éloquent : le toit sur la partie réisolée restait franc de glace, l'autre moitié avait des stalactites de glace longues de plusieurs mètres. Mais la visite de plusieurs chantiers de rénovation, l'information auprès de nombreux entrepreneurs, m'ont convaincu que le problème n'est pas perçu. On investit des sommes énormes en chauffage généralisé, cuisines nouvelles, salles de bains, carrelages, tapis et peintures en

oublant totalement qu'une excellente isolation AU-DESSUS DES LOCAUX CHAUFFÉS est bénéfique pour tous. La refaire après rénovation est chose coûteuse, mais sera indispensable à l'avenir.

— Comment faire, pratiquement, pour réaliser cette isolation ?

— Il est difficile d'isoler postérieurement à peu de frais le plafond du dernier étage chauffé ou le sol du premier étage non chauffé. Il nous manque un isolant de sol léger, à surface solide, qu'on pourrait simplement poser sur le sol des combles et qui soit accessible. Une solution valable consiste à placer une isolation efficace sous le dernier plafond et à la recouvrir ensuite d'un plafond contemporain, en plaques de plâtre par exemple. C'est une amélioration énorme qui devrait être apportée dans tous les cas de rénovations totales et même toutes les fois qu'on refait d'importants travaux dans le dernier étage.

— Que proposez-vous pour sensibiliser davantage les intéressés ?

— Nos autorités, conjointement avec la Chambre immobilière, devraient organiser un vaste débat avec des architectes sensibles à ce problème, des ingénieurs de nos maisons d'isolation suisses qui ont d'excellents produits à proposer et l'Office fédéral pour les économies d'énergie. L'économie et le confort vont de pair et il est urgent de le comprendre. Contrairement à une idée très répandue, le dernier plafond est important, son amélioration paie. C'est seulement en attirant l'attention de tout le monde sur l'importance de ce problème qu'on fera un travail de valeur. Il y a même des cantons qui, à l'image de la France, admettent des réductions d'impôt en faveur de celui qui isole... (propos recueillis par MHK)

communiqués

Cercle catholique: Aujourd'hui, 20 h., lotto du Club du berger allemand.

Club des loisirs, groupe promenade: Jusqu'au printemps, tous les vendredis à 13 h. 10, à la gare.

Soirée de l'accordéon: Samedi, au Cercle catholique, concert de gala par la société mixte d'accordéonistes La Chaux-de-Fonds. Musique classique et musique populaire seront au programme de cette soirée. Se produiront entre autres: Pascal et Claudine Parel, ainsi que les accordéonistes jurassiens Cédric Stauffer et Gilbert Schwab. Une belle soirée en perspective.

état civil

MERCREDI 21 NOVEMBRE

Naissances

Jeanbourquin Muriel Josiane Fernande, fille de Philippe Alfred Antoine et de Fernande née Erard. — Dainotti Dario, fils de Gaetano et de Barbara née Jost. — Malcotti Bastien, fils de Fancine Madeleine et de Montandon Etienne. — John Amaël Alexandre, fils de René Claude et de Francine née Calame. — Conte Davide, fils de Andrea et de Rita née Ricchello.

Promesses de mariage

Horni Stéphane et Bliss Florence Catherine. — Torosantucci Jean Carmine et Montemagno Francesca.

Mariage

Castro Fernando Julio et Alvarez Maria-Isabel.

Décès

Schneiter Louis Edouard, né le 16 avril 1896, époux de Léontine née Jeanrenaud. — Fellmann René Emile, né le 14 mai 1925, époux de Zita Heidi née Burri.

tribune libre • tribune libre

Un avis différent

Beaucoup de personnes se plaignent de la multitude de prospectus et imprimés de tout genre qui chaque jour (le samedi excepté) remplissent leur boîte aux lettres.

Certes, s'il y a gaspillage d'un côté, il y a l'autre qu'il faut aussi envisager. C'est-à-dire cela donne du travail aux nombreuses machines offset (et il leur en faut, elles ont bon appétit). Cela procure aussi dans une certaine mesure le

Chauxorama

Voiture dans l'escalier

Mardi à 20 h. 45, ayant des ennuis de batterie, M. W. Z. de la ville poussa son auto du parc de la rue Sophie-Mairet pour s'engager dans le passage conduisant rue des Arbres. Lorsqu'il s'est engagé dans ce passage, il s'est mis au volant tout en laissant rouler son véhicule afin de le mettre en marche. Après avoir parcouru environ 50 m. son véhicule descendit les escaliers et s'immobilisa sur une plate-forme. Dégâts matériels.

Fidélité au travail

Entouré de ses principaux collègues de travail ainsi que des cadres, M. Remo Mazza a été fêté, la semaine dernière, pour ses 25 années de fidélité à la Maison BELL SA à La Chaux-de-Fonds. Arrivé de son Tessin natal, ce fidèle employé a gravi tous les échelons de son métier de boucher pour devenir un spécialiste dans la fabrication. Il a été félicité et remercié par la Direction pour son attachement à son employeur. (cp)

Des livres pour vivre

« autrement »

« Vivre autrement ? », avec un gros point d'interrogation prudent, c'est le titre du 20e numéro de « Points de repère » la série de cata-

logues thématiques périodiques qu'édite la Bibliothèque de la ville pour mettre en évidence auprès des lecteurs tel ou tel centre d'intérêt que ses collections sont à même d'alimenter.

Sous ce titre, ce 20e numéro veut en fait proposer (comme toujours dans une présentation simple mais attrayante, illustrée de nombreux dessins satiriques) un choix d'ouvrages récents traitant des domaines qui se rattachent, à un titre ou à un autre, à la démarche des gens, de plus en plus nombreux, qui cherchent « quelque chose d'autre », « quelque chose de mieux ». On trouve ainsi dans le fascicule une table des matières englobant aussi bien l'écologie que le bricolage, la pollution que la vie rurale, l'artisanat que l'hygiène et la santé, la société de consommation que la vie rurale, l'habitat que le travail et les métiers, les problèmes urbains de ceux des communautés. Mieux que toutes les présentations verbales, une image, en page de garde, résume le fil conducteur de ce choix de textes: elle montre un farouche moustachu en tenue de jardinier, râteau à la main, sous les arbres et brandissant un poing levé de révolutionnaire... Le texte introductif prend soin toutefois de renforcer le point d'interrogation du titre en précisant: « Vision d'avenir ou illusion ? Ce n'est pas notre propos d'en décider ». (Imp)

mémo

- Théâtre: 20 h. 30, Ballet espagnol de Carmen Clavel.
- Bois du Petit-Château: Parc d'acclimatation, 6 h. 30 à 17 h.
- Vivarium: 14-17 h.
- Musée international d'horlogerie: 10 - 12 h., 14 - 17 h.
- Musée des beaux-arts: 10-12, 14-17 h., expos. François Arnal.
- Musée d'histoire naturelle: 14 - 17 h., Galerie Manoir: expos. D. Lévy et A. Siron, 15-19 h.
- Home méd. La Sombaille: expos. d'art artistes du 3e âge.
- Atelier Perret, Fr.-Courvoisier 11: batiks indiens, 14-19 h.
- Biblioth. de la Ville: 9-12, 13.45-20 h.
- Bibliothèque des Jeunes: 13 h. 30 - 18 h.
- ADC: Informations touristiques (039) 22 48 21, rue Neuve 11.
- Le Scotch: Bar-Dancing.
- Club 55: Dancing, attractions.
- Le Domino: Cabaret-Attractions.
- Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions.
- La Boule d'Or: Bar-dancing.
- Dany's-bar: discothèque.
- Ludothèque, Serre 3: 16-18 h.
- Service d'aide familiale: tél. 23 88 38, 8-12, 14-16 h.
- Baby-Sitting Croix-Rouge: 7 h. 30 - 11 h. 30, tél. 22 22 89.
- Permanence de jeunes (D.-P. Bourquin 55) 9-21 h., tél. 22 12 73.
- Boutique 3e âge, T.-Allemand 23, lundi au vendredi, 14-17 h.
- Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, 14-18 h.
- Ecole parents: tél. 23 33 57 - 22 12 48.
- Accueil du Soleil 4: 14-18 h.
- SOS alcool: tél. 23 39 22 ou 23 79 87.
- Alcooliques Anonymes AA: tél. (039) 23 75 25.
- La Main-Tendue: tél. 143. 20" d'attente.

Parcage: mesures d'hiver en vigueur

(Règlement consultable au poste de police locale)

Cercle des Amateurs de Billard

64, rue de la Serre
Chaque jeudi
Leçons de billards gratuites
(Elèves de tout âge)

P 1186

Loterie de la semaine de l'or 79 des bijoutiers - horlogers neuchâtelois

Numéros gagnants:

1er prix

Trois jours à Château-d'Oex pour deux personnes avec vol en montgolfière au-dessus des Alpes au No 39201.

Une montre en or GIRARD-PERRE-GAUX valeur Fr. 1050. — au No 45698.

Une montre en or TISSOT valeur Fr. 995. — au No 43629.

Une montre en or LONGINES valeur Fr. 845. — au No 38804.

Une montre en or ZENITH valeur Fr. 690. — au No 57721.

Douze pendentifs « montgolifières » en or 18 ct. valeur Fr. 130. — aux numéros suivants:

38862	43107	45196	47113
39579	43272	45704	57852
40503	44393	46535	65152

Nous félicitons les heureux gagnants et les invitons à se renseigner chez leur bijoutier pour la remise des prix.

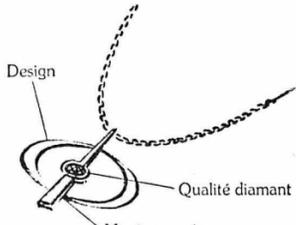
BIJOUTERIE MAYER-STHLLIN
57, Av. Léopold-Robert
La Chaux-de-Fonds Tél. (039) 22 10 42

BIJOUTERIE ERIC JOSSI
Rue Daniel-Jeanrichard 1
Le Locle Tél. (039) 31 14 89

UN BIJOU... UNE BIEN JOLIE
MANIÈRE D'AIMER L'OR!
P 26874



De nos ateliers...



Vente directe aux particuliers

P. Matthey
La Chaux-de-Fonds

P 26047

Temple des Brenets
Lundi 26 novembre
20 h. 30

Après sa triomphale tournée au Canada, voici revenu
ALAIN MORISOD
 et sa nouvelle formation, mais toujours avec Raoul Schmassmann et Mady Rudaz, pour leur **CONCERT DE NOËL**

Location: Scarpella tabac, Les Brenets, tél. (039) 32 10 85;
 Schwab tabac, Le Locle, tél. (039) 31 14 01
 Les places louées d'avance seront réservées dans le temple
 Prix unique Fr. 14.—
 Organisation: Société de développement

Café de la Place -
 Le Locle
Vendredi 23 novembre
à 20 h. 15

Match au loto
 de la Musique Militaire

Superbes quines
35 tours Fr. 15.-
3 cartons - Tour gratuit

A l'occasion de son
3^e anniversaire
 Le vestiaire **+** section Le Locle
sera ouvert
 EXCEPTIONNELLEMENT
SAMEDI
 24 novembre, de 8 heures à 12 heures
1, rue des Envers
 Nous profitons de remercier tous les généreux donateurs sans qui notre action ne pourrait se poursuivre
 Nous avisons le public que nous acceptons tous les dons en vêtements, petits meubles, bibelots, vaisselle, etc.
 Service de ramassage, tél. (039) 31 72 45 ou 31 59 63

BAR LE PERROQUET
 France 16 - LE LOCLE - Tél. (039) 31 67 77
 J.-J. CHOPARD
 Nous vous proposons tous les jours
NOTRE MENU
SUR ASSIETTE
 pour **Fr. 5.50**
 service compris
 ainsi que notre carte
PRIX SPÉCIAL POUR PENSIONNAIRES
ET CANTINES

LA GRANGE
ARACHNÉIDES
 espaces tissés de Sergio VILLANUEVA
 Exposition ouverte tous les soirs
 du 23 novembre au 2 décembre 1979
 de 17 h. 30 à 20 heures
hôtel de ville 34 le locle

Le cadeau
 choisi à temps
 est celui qui
 fait plaisir

Confection
pour
Messieurs
 Daniel-JeanRichard 15 - Le Locle
 VOYEZ NOS VITRINES
 Parc pour voitures derrière l'immeuble

SALLE F.T.M.H. - LE LOCLE
 VENDREDI 23 NOVEMBRE 1979 à 20 h. 15
match au loto
 de l'Echo de l'Union
 30 tours Fr. 12.—
TOURS GRATUITS — UN CARTON

Occasion
SIMCA 1307 S - 1977
 43 000 km. - gris-métal
 Garantie "Echange" - Facilité
GARAGE DU STAND
 Le Locle - Tél. (039) 31 29 41



Le Locle:
Le Corbusier 16 à louer:
 Immeuble moderne, ensoleillé,
 tranquille, tout confort, service de
 conciergerie.
Appartement 2 pièces
 Fr. 245.— y compris les charges.
 Libre tout de suite.
Appartement 3 pièces
 Fr. 396.— y compris les charges.
 Libre tout de suite.
 Eventuellement
GARAGE à disposition.
Fiduciaire J. & C. Jacot
 Envers 47 - Le Locle
 Tél. (039) 31 23 53

MÉTALLIQUE S.A.
 FABRIQUE DE CADRANS BIENNE
 cherche pour entrée immédiate ou à convenir
1 décalqueuse
de cadrans
 pour département décalque et divers travaux
 soignés sur prototypes et créations.
 Téléphoner ou se présenter à MÉTALLIQUE SA,
 20, rue de l'Hôpital (5 min. de la gare), BIENNE,
 tél. (037) 22 03 22.

JUPES
BLOUSES
 Dépositaire des parfums LANVIN
 dames et messieurs
 Boutique
Gilbert Schwab
 Place du Marché Le Locle

A louer
au Locle
Appartement 2 pièces
 moderne, tout confort, ensoleillé,
 cuisine agencée, quartier sud-est.
 Fr. 295.— y compris les charges.
 Libre tout de suite.
Appartement 2 1/2 pièces
 moderne, tout confort, ascenseur,
 cuisine agencée, entièrement ré-
 novée, quartier des Girardet. Fr.
 325.— y compris les charges. Libre
 tout de suite.
Appartement 3 pièces
 moderne, tout confort, très enso-
 leillé, ascenseur, quartier des Car-
 damines, Fr. 364.— y compris les
 charges. Libre tout de suite.
Appartement 3 pièces
 moderne, rénové, ensoleillé, rue du
 Collège. Fr. 320.— y compris les
 charges. Libre tout de suite.
Appartement 3 pièces
 moderne, rénové, ensoleillé, en
 plein centre de ville, grandes
 chambres. Fr. 430.— y compris
 les charges. Libre tout de suite.
Appartement 3 1/2 pièces
 moderne, tout confort, ascenseur,
 cuisine partiellement agencée, près
 du centre. Libre tout de suite.
FIDUCIAIRE J. & C. JACOT
 Le Locle - Envers 47
 Téléphone (039) 31 23 53

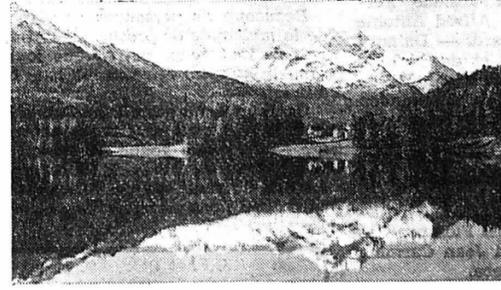
Jean-Charles Aubert
 Fiduciaire et régie
 immobilière
 Av. Charles-Nalme 1
 Tél. (039) 26 75 65
 La Chaux-de-Fonds
LE LOCLE
À LOUER
 pour le 31 janvier 1980
 ou date à convenir
très bel appartement
 DE 1 1/2 PIÈCE
 Tout confort. Cuisine séparée.
 HALL MEUBLABLE. Balcon. Salle
 de bain.
 Loyer Fr. 193.— + charges.


PRÉFABRIQUÉS en béton armé
BÂTIMENTS à usages industriels et agricoles.
ATELIERS - REMISES, tous usages
GARAGES individuels - **GARAGES** collectifs (boxes)
JACKY CHAPPUIS
 2882 SAINT-URSANNE - Tél. (066) 55 35 60

A VENDRE
CITROËN GS 1220
 1975, 80 000 km., pneus neige, bon état
 Fr. 1800.—
 Tél. (039) 26 59 57

PIQUETS
 béton armé, pour
 clôtures, espaliers,
 vignes, etc. Toutes
 dimensions, 1re
 qualité. Prix déri-
 soires! Uninorm,
 Lausanne, tél. (021)
 37 37 12.
 Votre cadeau
 de Noël
HOUSSES
POUR SIÈGES
DE VOITURES
 vente directe de la
 fabrication.
 Dep. Fr. 19.50 par
 siège.
 Peau de mouton
 véritable, tissu,
 simili-cuir, vison,
 zèbre, tigre, etc.
 sur mesure.
 Fr. 49.— par siège
 pour peau de mou-
 ton artificielle
Polfag S.A., Bienne
 Rue Hugli 4
 Tél. (032) 23 22 91.


 Lundi 26 novembre. Dép. 7 h. 45
MARCHÉ AUX OIGNONS
À BERNE
 Prix spécial Fr. 19.—
EXCURSIONS STAUFFER
LE LOCLE - Tél. (039) 31 49 13


 S'adresser au bureau de L'Impartial ou en versant ce
 montant plus 70 cts pour les frais d'expédition à
 l'Imprimerie Courvoisier, CCP 23-325
 (Pas d'envoi contre remboursement)

NOTRE
MAGNIFIQUE
CALENDRIER
1980
 12 vues suisses en couleur
 est en vente
 au prix exceptionnel de
Fr. 3.50 pièce
Cartes
de visite
 Imp. Courvoisier SA

• LE LOCLE • LE LOCLE Feuille d'avis des Montagnes LE LOCLE • LE LOCLE •

Jeu de quilles individuel

Un Loclois, M. Roland Frutschy, champion suisse

Les Loclois peuvent se flatter de « posséder » un nouveau champion suisse. Dans un domaine bien particulier, puisqu'il s'agit des quilles. En effet, M. Roland Frutschy, propriétaire d'un restaurant et d'un jeu de quilles ultra-moderne a obtenu la première place lors des derniers championnats suisses de quilles individuels qui se sont déroulés à Thoun. C'est dans la catégorie IV que M. Frutschy s'est distingué. Dans cette catégorie sont inscrits les joueurs qui ne sont licenciés que depuis une ou deux années.



de champion suisse, toujours dans sa catégorie.

M. Frutschy est d'autant plus méritant puisqu'il a empoigné sa première boule il n'y a guère plus de 12 mois. Pour un début ce fut plutôt brillant. Durant la même année, M. Frutschy, membre du club des Amis quilleurs du Locle, a remporté les titres de champion cantonal, de champion romand et

catégorie, lors de cette compétition que M. Frutschy remporta avec un total de 799 points, battant ainsi de quatre longueurs son poursuivant le plus immédiat.

Ce sport demande beaucoup de méthode, de concentration et n'est pas sans rapport parallèle avec le tir. Lors de compétitions, la tention nerveuse est telle que seuls ceux qui savent garder le contrôle d'eux-mêmes peuvent espérer fournir de bonnes prestations.

C'est en effet au terme de 100 coups de boule — un après-midi complet — que M. Frutschy s'est imposé. Différentes médailles ainsi qu'un voyage au Jungfraujoch sont venus le récompenser de sa prestation.

Assuré d'être promu en catégorie supérieure, M. Frutschy poursuit inlassablement son entraînement.

Il est encore à relever que pour la première fois, depuis plus de trente ans, 3 titres de champions suisses sont revenus à des Romands. L'un d'entre eux revenant, en catégorie senior 2, à M. Marcel Amez-Droz de La Chaux-de-Fonds. (texte et photo jr p)

Budget 1980 de la ville du Locle

Un déficit général de 821.570 fr.

Hier en fin de journée, le Conseil communal du Locle a rendu public dans un communiqué le budget pour l'exercice 1980; budget qu'il vient d'établir et qui sera soumis à la Commission des comptes tout d'abord et au législatif loclois ensuite. Ce budget laisse entrevoir un déficit général de 821.570 francs. Ces prévisions reflètent-elles bien la situation économique de la ville? Si c'était le cas, ce serait dès lors encourageant. De ce point de vue, il est en effet intéressant de constater que pour 1978, le budget prévoyait un déficit général de l'ordre de 1.500.000 fr. et de 967.820 fr. pour 1979. Ainsi la perte prévue pour 1980 est inférieure de quelque 146.000 fr. par rapport à celle projetée pour le présent exercice. Les chiffres publiés par le Conseil communal sont de nature à suggérer un léger redressement économique de la ville du Locle. En effet, les recettes (26.902.845 fr. budgétés pour 1979) passent à 28.410.465 fr. Quant aux dépenses, (25.896.705 fr. pour 1979), l'exécutif estime qu'elles seront de 27.238.935 fr. pour 1980.

chiffres et de leurs données que le budget 1980 a été établi, indique le Conseil communal.

Comme à l'ordinaire, les amortissements comptables légaux, soit 1.993.100 fr. ont été calculés et budgétés dans leur totalité, y compris ceux des Services industriels. A ce propos il est intéressant de relever que les amortissements prévus pour 1980 sont supérieurs de quelque 20.000 francs à ceux prévus pour l'exercice en cours, dont on ne connaîtra bien évidemment le résultat définitif que dans quelques mois.

L'excédent de recettes constaté (1.171.530 fr.) constitue une marge intéressante d'autofinancement. Cette situation, guère différente de celle prévue à fin 1978 pour 1979 (1.006.140 fr. d'excédent de dépenses pour un déficit général de 967.820 fr.) devrait permettre de couvrir dans une large partie les besoins de la caisse et de précisément recourir à l'autofinancement pour une bonne part des grands travaux.

Le Conseil communal indique qu'une reprise de l'augmentation du coût de la vie se traduit par une élévation des charges communales, alors que ces dernières étaient en diminution dans l'établissement du budget 1979. Toutefois, la situation économique de la ville du Locle — diminution de la population et du nombre d'emplois — indique au Conseil communal qu'il ne peut prévoir une amélioration importante des ressources fiscales provenant des personnes morales. Dans ces conditions, note-t-il encore, se voulant rassurant, il s'efforcera de demeurer dans les limites du budget si possible tentera d'améliorer le résultat prévu.

Jean-Claude PERRIN

Que d'eau, que d'eau!

Hier matin, vers 8 heures, les premiers secours ont été alertés pour se rendre aux Bosses à la suite de la rupture d'une conduite provoquée par le gel. Très vite, le sous-sol d'un immeuble en construction a été envahi par 80 cm. d'eau que les hommes des PS ont évacuée par pompage. On déplore quelques dégâts, essentiellement à la chaudière à mazout qui devra être révisée.

Fumée sans feu!

Cette fois-ci, c'est au No 26 de la rue des Jeanneret que les premiers secours ont dû intervenir, hier également, un peu avant midi, pour constater qu'un des éléments d'une grosse chaudière avait sauté, provoquant une fumée assez intense qui s'est rapidement propagée dans la cage d'escaliers.

Là encore, plus d'émotion que de mal, seule la chaudière devant subir quelques réparations et une révision complète.

De plus, lors d'une compétition qui s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds, le quilleur loclois a obtenu le meilleur résultat toute catégorie battant du même coup un record de piste.

Il est à relever que c'est la première fois qu'un Loclois remporte un titre de champion suisse dans cette discipline depuis qu'on joue aux quilles au Locle. Ce magnifique résultat présume de nombreuses heures consacrées à un entraînement assidu et régulier. Il faut en effet savoir que quelque 500 joueurs étaient engagés dans la même

Arrestation aux Pargots

Mardi, en fin de journée, un garde-frontière en patrouille aux Goudebans, près des Pargots, a surpris un citoyen suisse qui tentait de regagner clandestinement son pays.

Ayant été remis aux mains des agents de la police cantonale et après identification, il a été établi que le délinquant avait volé récemment une voiture portant des plaques bernoises, véhicule qu'il a abandonné à Villers-le-Lac avant de tenter de franchir la frontière. Ayant reconnu les délits qui lui sont reprochés, il a été conduit dans les prisons de La Chaux-de-Fonds.

état civil

MARDI 13 NOVEMBRE

Naissance

Graber Ariane, fille de Graber, Rolf Erich et de Isabelle, née Davoine.

VENDREDI 16 NOVEMBRE

Mariages

Choain Didier Patrick et Fuhrer Danièle. — Dubois Roland Fernand et Da Silva Zélia.

memento

Bibliothèque des jeunes: 13 h. 30 - 18 h. Bibliothèque de la Ville: 14 h. 30 - 18 h. 30.

Pharmacie d'office: Mariotti jusqu'à 21 h. Ensuite le No 117 renseignera. Permanence dentaire: No 117 renseignera.

Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, tél. No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, tél. (039) 31 52 52.

Planning familial: tél. 23 56 56. Consult. conjugales: (038) 24 76 80. Service aide-familiale: tél. 31 41 44 (heures repas) ou 31 49 70.

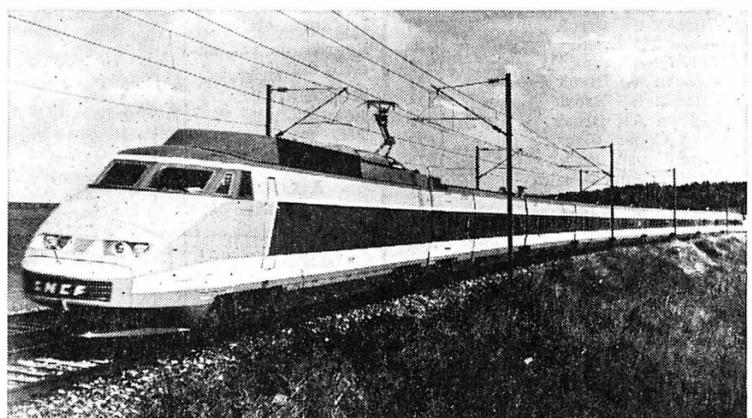
Vestiaire Croix-Rouge, Envers 1, 14-18 h. 30.

communiqués

Eglise évangélique libre: L'Angola est loin de connaître la stabilité. La population vit dans un climat de tension. L'Association missionnaire évangélique continue, en collaboration avec les Eglises indigènes, à apporter le message de l'Evangile. Mlle Eoll, qui connaît bien ce pays, en parlera ce soir jeudi.

• La France à notre frontière •

TGV le train populaire de l'avenir



Paris-Lyon: 1981; Paris-Genève: 1983; Paris-Lausanne: 1984, Berne sera desservie par correspondance à Dôle ou à Mouchard sur les trains à grande vitesse T.G.V. le temps de parcours moyen Paris-Berne sera de cinq heures. Soit un gain appréciable par rapport au meilleur temps actuel.

La S.N.C.F. et les C.F.F. étudient actuellement la desserte de la Suisse par le T.G.V. Dans l'état présent du dossier, les dessertes suivantes sont prévues: quatre aller-retour sur Genève. Le temps de parcours sera de 3 h. 30, soit un gain de 2 heures par rapport au meilleur temps actuel. Sur Lausanne, la fréquence serait également de quatre aller-retour, temps moyen de parcours 3 h. 40. Avec correspondances assurées à Lausanne vers l'Italie.

Sept projecteurs ont fait apparaître sur l'écran une multiplicité de remarquables images qui se diluaient pour en laisser apparaître d'autres, créant parfois l'illusion d'un mouvement parfaitement synchronisé mais toujours sollicitant l'attention du spectateur pour n'en pas laisser choir une seule miette. Il fallait regarder surtout le grand écran, pour revenir au centre où souvent un film complétait les images, leur donnant un nouveau relief. Du

Les trésors de la Colombie

La Colombie, mystérieuse, insaisissable et secrète, un pays violent et brutal; mais le seul finalement qui rendit hommage à celui qui découvrit l'Amérique, Christophe Colomb, en portant son nom! Il fallait, pour la découvrir un peu, le talent et la curiosité de Gérard Civet, véritable forcené de la découverte, peintre et poète tout à la fois et de surcroît manipulateur d'un système sophistiqué de présentation des images qui conjugue l'art des diapos, du fondu-enchaîné avec celui de la caméra très mobile...

grand art de photographe vraiment, et accompagné d'un commentateur parfaitement au point et qui collait toujours à la variété des images. Une façon nouvelle et originale de rechercher l'insaisissable et de le faire comprendre! En un préambule bien nécessaire pour faire apprécier ensuite le foisonnement des images, Gérard Civet parla de la Colombie, pays relativement peu connu du tourisme, car les difficultés d'accès sont parfois décourageantes. D'abord en ce pays de montagnes, partagé par la Cordillère des Andes, qui touche deux océans, qui voit couler sur son territoire l'Orénoque et combien de grands fleuves, pays de denses forêts amazoniennes, de marécages mais aussi de hauts sommets, les routes ressemblent à des toboggans et il n'est guère que l'avion comme moyen de transport. Tout le monde prend l'avion, hommes et bêtes, et les voyages, avec envol et atterrissages sont souvent riches d'émotions. Ensuite il y a l'insécurité qui règne dans le pays, insécurité qui est une légende mais créée sur une réalité concrète.

La Colombie c'est aussi un pays de trésors, le pays de l'Eldorado, ce pays imaginaire regorgeant d'or que le lieutenant de Pizarro, le conquérant, a voulu voir entre Orénoque et Amazone. C'est le pays des émeraudes, mais aussi celui du café et celui du trésor interdit qu'est la marijuana, premier pays producteur mondial et l'on appelle même la drogue la « Colombienne ». Et l'on dit aussi qu'au large de Carthagène, le repaire des pirates pendant des siècles, reposent d'immenses trésors.

Le conférencier sut parfaitement faire sentir les mystères de ce pays, où l'on trouve sur les hauts plateaux des statues énigmatiques, où l'on ressent en Amazonie la vision d'un commencement du monde, où la démographie galopante a pour une de ses conséquences, la masse d'enfants abandonnés qui se groupent en petits Etats, chapardeurs parce qu'ils doivent bien vivre. Un pays qui est démocratique, où deux passions se partagent les faveurs de la population, le foot, et la politique. Un pays où l'on vote pour des idées mais pas pour des hommes; un pays brutal dans son corps, dans son âme, mais tellement riche, dans lequel même si l'on est triste, on a la tête pleine d'illusions.

La Colombie, cette ancienne « Nouvelle Grenade » est devenue pour les spectateurs de Connaissance du monde un pays singulièrement attachant et l'on ne sait pas ce qu'il faut le plus admirer, du talent ou du courage de celui qui en a rapporté des images aussi suggestives.

M.C.

Autres informations locloises en pages 24 et 25

LA CHAUX-DE-FONDS

Société de musique

Le Quatuor Juilliard

Ce n'est pas la réputation du Quatuor Juilliard, mais avant tout la ferveur qui anime cet ensemble américain qui séduit de prime abord, ferveur maintenue par le chef de file en dépit des modifications survenues au cours des ans dans l'effectif de sa formation. Robert Mann, premier violon, apporte à n'en pas douter une noblesse de l'expression que l'on retrouvait dans chacune des œuvres de ce concert.

En introduisant un alto de la classe de Samuel Rhodes, il a misé juste, cet instrumentiste possède, outre une sonorité exceptionnellement belle, toutes les qualités requises pour seconder l'animateur du groupe. Le Quatuor Juilliard se distingue par sa précision, par la beauté de la sonorité d'ensemble, par la subtilité de l'expression, par une perfection à laquelle il ajoute un élément de vitalité. Il est toutefois difficile de lui attribuer un « style » d'exécution caractéristique. En effet il s'adapte avec une souplesse étonnante aux diverses exigences des œuvres. Haydn, Brahms, Alban Berg, la démarche des membres du quatuor (Earl Carlyss, violon, Joel Krosnick, violoncelle) conviés par la Société de musique pour le quatrième concert de l'abonnement, hier soir à la Salle de musique, supposait un intéressant cheminement de l'époque classique à l'époque moderne.

Ne serait-ce pas dans les quatuors qu'il faille rechercher la véritable dimension de Haydn? Sonorités parfaitement fondues et équilibrées dans l'op. 20 No 4 en ré majeur qui se complétaient par une interprétation toute de finesse et d'intelligence.

Interprétation victorieuse de la Suite lyrique d'Alban Berg, victorieuse car dominant le double problème qui se pose aux quartettistes devant cette partition redoutable: problème matériel et problème spirituel.

Par un dosage et une impeccable architecture interne, les musiciens ont rendu lumineuse la trame de cette musique aux éléments multiples, cette musique fiévreuse, voluptueuse, raffinée. Partout l'ensemble a opté pour la clarté, la précision du détail et en même temps pour le maximum d'expression compatible avec les exigences de la structure musicale.

Autant de qualités dont a bénéficié le quatuor en la mineur op. 51 No 2 de Brahms. Ici un romantisme discret, translucide exprimé par quatre artistes qui dévoilèrent une subtile émotivité. En bis Smetana.

Prodigieuses les soirées de quatuor lorsqu'elles sont conduites par un ensemble de la classe du Quatuor Juilliard.

D. de C.

sociétés locales

ADF (Association pour les Droits de la femme). — Assemblée générale annuelle, lundi 26, 18 h., à la Pinte neuchâteloise. Mme Raymonde Schweizer parlera de la situation de la femme dans l'AVS.

Chœur d'hommes « La Pensée ». — Ce soir, 20 h. 15, répétition générale, au local (Ancien Stand).

Chœur mixte Eglise réformée. — Jeudi 22, visite de la bibliothèque et discothèque. Rendez-vous, 19 h. 30 à la bibliothèque. Lundi 26, 20 h., au Presbytère répétition Etude de l'oratorio « Elie » et des chœurs pour les dimanches de l'Avent.

Chorale ouvrière l'Avenir. — Vendredi 23, répétition à 20 h. au Café d'Espagnole.

Club alpin suisse. — Chalets Mont-d'Amin, Pradières et Joux-du-Plâne ouverts. Samedi 1er décembre, Noël au Mont-d'Amin, dès 18 h., inscription: P. Stuedler, tél. (039) 23 01 58.

Contemporaines 1905. — Mercredi 28, rendez-vous au Club 44, 19 h. 30, soirée de diapositives suivie d'une petite surprise. (Présence indispensable, Noël.)

CSFA. — Jeudi 22, assemblée, 20 h., au local à la Channe Valaisanne, 25 novembre, Journée de chalet au Chalet. La Cécilienne. — Répétition, mercredi 28, 20 h. 30, Cercle catholique.

La Jurassienne (section de courses des UCJG). — Course: sortie fondue à La Vue-des-Alpes, samedi 8 décembre, chalet des Amis de la Montagne. Les organisateurs: Roger Kunz - J.-P. Demarcel. Assemblée générale, mercredi 5 décembre, 20 h. 15 à Beau-Site. Gymnastique: dernière séance pour les deux groupes. Jeudi 20 décembre. Les Vieux-Prés, dimanche 6 janvier.

Samaritains. — Mercredi 28, 20 h., au local: comité.

Société d'éducation cynologique. — Samedi 24, dès 14 h., entraînement au stand de tir. Mercredi 28, dès 19 h., entraînement à Jumbo.

Société des Majorettes. — Assemblée générale, mercredi 28, 20 h. 15, Restaurant de la Petite Poste, salle du 1er étage.

Union Chorale. — Mardi 27, 20 h. 15, répétition, rest. de la Petite Poste.

R. Ca.

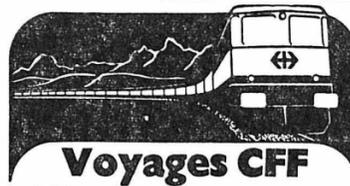
Printemps **DISCOUNT** excellent et bon marché

TOMATES d'ESPAGNE le kg.	1.60
ORANGES Navels le kg.	1.25
PAIN MI-BLANC la livre	-.95
FROMAGE TILSIT suisse à la crème 1er choix 100 gr.	1.20
BORDEAUX a.c. Château Tour des Graves 1977, 7 dl.	5.50

LA CHAUX-DE-FONDS
En vente aussi à **innovation** LE LOCLE
Livraison à domicile

Jantes autos

A vendre jantes pour:
OPEL Kadett et Ascona,
Peugeot, Renault 16, VW Coccinelles.
Tél. (039) 26 01 71.



Voyages CFF
Dimanche 25 novembre
Musée des Chemins de Fer à Mulhouse
46.-
Train, bus 37.-*

Dimanche 2 décembre
Dimanche 9 décembre
Train spécial
Course de Saint-Nicolas 62.-
Repas de midi, surprise compris 52.-*

Notre traditionnel voyage de Nouvel-An
Mardi 1er janvier 1980
Nouvel-An au Château 97.-
Repas de midi et divertissements compris 86.-*

* prix avec abonnement pour demi-billets.

Programme détaillé, inscriptions et retrait des billets jusqu'à la veille du départ à 15 heures.

Renseignements CFF La Chaux-de-Fonds
Tél. 039 22 41 14

A la découverte d'une ville suisse par le train
Maintenant 14 villes
Week-end tout compris dès Fr. 65.-
Prospectus aux guichets de gare et dans les agences de voyages.

AUX ROCHETTES
Strudel aux pommes

selon une authentique recette viennoise.
Tél. (039) 22 33 12

GRANDE VENTE DE MEUBLES

rustiques, petits meubles, salons, etc.
Restaurant Crosse de Bâle, 1er étage

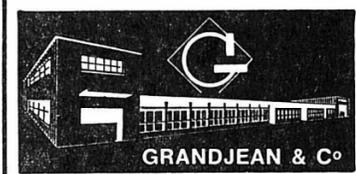
À SONVILIER

22/23 novembre, de 16 à 20 h.
Samedi 24 nov. de 13.30 à 17 h.

MOCO S.A.
Meubles en gros
Vente directe au public

JACK-POT
Rue du Concert 6, Neuchâtel, tél. 038/24 60 40

Manteau agneau
Fr. 495.-
Importation directe
Tailles jusqu'à 60 avec petit supplément
Portes-Rouges 149 Neuchâtel - Tél. 24 30 65
SHOP-IMPORT
F. Durgniat



Manufacture de boîtes de montres
Champs 24, tél. (039) 23 36 02
2300 La Chaux-de-Fonds

cherche employé(e) de fabrication

précis(e) et consciencieux(se), ayant déjà travaillé dans la branche, pour:
— acheminement des séries
— facturation
— correspondance française
— expédition
— administration des rhabillages

préférence sera donnée à candidat(e) possédant diplôme de commerce; place stable

jeune ouvrier

ou

aide-mécanicien

pour travaux soignés d'usinage sur boîtes de montres.

Faire offres écrites ou téléphoner pour rendez-vous.

On cherche à acheter un

fusil Vetterli

de douanier. S'adresser à Julien Visinand, Garage du Tyrol 64, 1450 Ste-Croix, tél. (024) 61 39 16.

A VENDRE collection monnaies

de Fr. 2.— suisses. Valeur moyenne Fr. 45 000.—, cédée Fr. 20 000.—.

un fusil suisse

1889, Fr. 400.—.

une médaille or Kennedy

No 1297 avec papiers Fr. 800.—. Julien Visinand, Garage du Tyrol 64 1450 Ste-Croix, tél. (024) 61 39 16.

A LOUER

pour le 1er janvier 1980,

appartement

2 pièces, tout confort, refait à neuf. Près collège Ouest

Tél. (039) 23 00 08 dès 18 heures.

Marending SA
La Chaux-de-Fonds - Le Locle
demandez nos excellents **biscômes au miel**

Restaurant de LA PLACE
La Chaux-de-Fonds
CE SOIR TRIPES
2 sortes
VENDREDI 23 TRUITES
Prière de réserver votre table
Tél. (039) 22 50 41 G. et E. Salvi

Restaurant de LA CLEF RENAN
Tél. (039) 63 13 98
Vendredi 23 novembre, à 20 h.
match au cochon
Inscription: Fr. 14.— souper compris

ON CHERCHE À LOUER
dans petite maison locative
appartement
de 3 ou 4 pièces avec confort.
Ecrire sous chiffre FG 27031 au bureau de L'Impartial.

CENTRE AUTOMOBILE
Boudevilliers
OCCASIONS UTILITAIRES
Citroën GS Break 1979
Volvo 245 Break 1976
Volvo 145 Break 1973
Citroën GS Break 1975
Citroën GS Break 1974
Citroën AK Break 1977
Ford Consul Break 1973
Ford Consul Break 1975
Ford Taunus Break 1973
Opel Blitz Fourgon 1972
Citroën Ami 8 Break 1975
Opel Rekord Break 1974
Jeep Pick-up révisé
EXPERTISÉES
+ 100 VOITURES EN STOCK
Willy Christinat
(038) 36 14 37

DES MILLIONS
pour être heureux? Non! Notre tarif exclusif de 60 fr. suffit pour vous trouver l'am(e) sérieux(se) que vous cherchez depuis longtemps. Institut Mady Gil, Dime 51, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 33 35 87, du lundi au vendredi. Demandez notre documentation gratuite sous pli neutre.

Literie
Matelas de santé, soit Robusta ou Ressorta.
Toutes dimensions.
Sommiers.
Lits turcs, etc.
Reprise de vos anciens matelas.
H HOURIET
Hôtel-de-Ville 37
Tél. (039) 22 30 89

A LOUER
pour le 30 avril 1980
QUARTIER DES FORGES
TRÈS BEL appartement

DE DEUX CHAMBRES
Tout confort.
Douche. Balcon.
Ascenseur.
Loyer Fr. 217.— + charges.
Tél. (039) 26 75 65, pendant les heures de bureaux.
Etudiant
cherche emploi (demi-journées ou 2 à 3 jours semaine).
Tél. (039) 23 31 42.

Fabergé une senteur d'homme
Maintenant, set d'essai: Cologne, déo et after-shave. seulement **8.50**

UNIP

FONTAINEMELON
A louer divers
appartements
de 1 1/2, 3 et 4 pièces, cuisines équipées.
Libres tout de suite ou date à convenir.
Pour tous renseignements: Tél. (038) 25 66 66.

A LOUER
POUR DATES A CONVENIR
APPARTEMENTS
ENTIEREMENT REMIS A NEUF de 3 pièces, chauffage central général, salle de bain, service de conciergerie, rue Jacob-Brandt.
PIGNONS
de 2 et 3 pièces, dans immeubles rénovés, avec confort, rue du Nord.
SOUS-SOLS
de 2 pièces, chauffage central général, rues du Nord et Combe-Grieurin.
CHAMBRES OU STUDIOS
meublés, chauffés, part à la douche, rues de la Promenade et Serre.
CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - Tél. (039) 23 78 33

DAME
soixantaine, jeune de caractère, physique agréable, ayant avoir, aimant marche et voyages, désire rencontrer Monsieur pour sorties, amitié. Mariage éventuel. Pas sérieux s'abstenir.
Ecrire sous chiffre LS 27114 au bureau de L'Impartial.

A LOUER
magnifique appartement 5 pièces, cheminée de salon, vue sur le lac, à 10 minutes de voiture, ouest de Neuchâtel.
Tél. (038) 55 20 64.

L'annonce reflet vivant du marché
dans votre journal

Session ordinaire du Grand Conseil neuchâtelois: le budget voté

Des bâtons dans les roues de la diversification

Le Grand Conseil neuchâtelois a poursuivi hier la discussion de détail du budget de l'Etat pour 1980 qu'il a finalement adopté par 78 voix contre 6 (les députés pop) après six bonnes heures de travaux. Mais avant d'en arriver là, rarement discussion de détail aura autant mérité son nom. En parcourant les divers départements, c'est une multitude de petits problèmes, de petites questions, qui ont été posés au gouvernement au cours d'un débat souvent confus qui a sombré en fin de course dans un marasme procédurier où, malgré tout son calme, le président du législatif, M. Jacques Boillat, a eu bien du mal à garder le fil conducteur. La fatigue avait tellement éteint l'attention des protagonistes de cette session qu'il fallut recommencer un vote, un scrutateur ayant oublié le nombre des voix qu'il venait de compter en l'espace d'un tour sur lui-même. On a même découvert un député couché... Mais parler de détails n'est pas toujours futile, même si l'on a eu tendance à s'enliser.

Au chapitre des Travaux publics, M. de Chambrier (lib) s'inquiète de la situation dans la baie d'Ostende qui a suscité, voici quelque temps, une véritable polémique. Il n'y a pas grand-chose à faire côté neuchâtelois, explique le conseiller d'Etat André Brandt qui a pris, à titre privé, contact avec les autorités cantonales fribourgeoises concernées. Celles-ci ont bien promis que dans toute la mesure du possible, elles veilleraient à ce que les aménagements en cours ou envisagés se maintiennent dans des limites raisonnables. Mais voilà: l'Etat de Fribourg a octroyé une concession de 80 ans aux exploitants de ce site. Moyennant quoi il n'a plus grands moyens d'agir.

● Prospection pétrolière: c'est M. Ch.-A. Perret (lib) qui voudrait connaître la position officielle en la matière. Le canton, on le sait, est doté d'un véritable arsenal juridique pour protéger ses sites et son environnement, correspondant à la volonté populaire. Le gouvernement n'en est pas moins conscient des impératifs énergétiques du moment, qui se sont considérablement aggravés avec la crise du pétrole. Si d'aventure l'Etat était saisi d'une demande de prospection qui présenterait toutes les garanties nécessaires, il pourrait l'agréer. A condition par exemple que les méthodes de prospection soient non conventionnelles, par utilisation de chocs électriques par exemple, c'est-à-

dire qu'elles n'entraîneraient pas la présence dans la nature d'équipements ou d'engins susceptibles de défigurer les lieux. Neuchâtel reste donc dans ce domaine extrêmement réservé.

● Comment s'effectuent les attributions de travaux routiers aux entreprises? demande M. Roethlisberger (lib). Le chef du département n'agit pas seul, lui répond M. Brandt. Les décisions sont prises avec ses collègues du gouvernement, particulièrement le chef du Département des finances. Le premier critère est le prix. L'Etat cherche la solution la plus avantageuse, certes, mais il admet un écart de 2 pour cent, marge dans laquelle il s'estime libre de choisir le 1er, le 2e ou le 3e soumissionnaire s'il s'agit de favoriser plutôt une entreprise neuchâteloise. On tient compte également de la situation géographique des entreprises qui font des offres, pour des raisons pratiques, ne serait-ce qu'éviter des déplacements trop importants. Le département se soucie encore de savoir la nature des capitaux des entreprises pour donner une certaine priorité aux maisons purement neuchâteloises lorsqu'elles sont concurrentielles. Il se soucie enfin de leur degré d'occupation du personnel, de façon à ne pas toujours donner les travaux à une entreprise qui pourrait s'avérer régulièrement le meilleur marché, mais travaillerait à plein alors que d'autres auraient leur personnel sous-utilisé. Bref, les

attributions de travaux se font en tenant compte de la meilleure façon des intérêts du canton. Exemple de l'application de ces principes: le tronçon Fontaines - Landeyeux a été dévolu au deuxième soumissionnaire dont l'offre était supérieure de 1,3 pour cent au premier. Mais ce No 1 était une entreprise extra-cantonale.

UNE RIVALITÉ DES AÉRODROMES ?

● Aéroport des Eplatures: M. F. Blaser n'est pas satisfait de la réponse du Conseil d'Etat: «A propos de l'affaire Dubied, dit-il, le gouvernement a évoqué la transparence de sa politique. Dans le cas présent, c'est plutôt le brouillard de la Tamise. Le chef du département nous a dit qu'aucune menace ne planait sur l'aéroport de La Chaux-de-Fonds, le seul de ce canton à bénéficier d'une concession fédérale. Il a affirmé que l'activité aéronautique était suffisante dans le canton pour justifier deux aéroports reconnus par la Confédération, pour justifier l'aide apportée à l'aérodrome d'Areuse. Nous ne sommes pas d'accord avec lui. A long terme, il y a fort à parier qu'un choix sera fait entre les deux places, et que ce choix pourrait malheureusement se faire au détriment de l'aéroport des Montagnes neuchâteloises. Nous trouvons que ce changement de politique aurait dû se faire après consultation du Grand Conseil et non pas se concrétiser par le biais d'un petit crédit qui figure au budget».

— par J.-A. LOMBARD —

«Vous posez mal la question, lui rétorque M. André Brandt. Nous sommes en droit de demander à l'aérodrome d'Areuse de faire une demande de concession fédérale, à laquelle nous donnerons un préavis favorable. C'est la Confédération qui décide en la matière, et c'est le Conseil d'Etat, pas le Grand Conseil, qui lui fait connaître la position cantonale. Quant à

insinuer que le Haut est toujours déshérité par rapport au Bas et que de nouvelles menaces planent, il faudrait me citer des exemples où cela s'est déjà produit. Ce n'est pas de la bonne politique».

Au chapitre de l'agriculture, M. Jacques Béguin apprend à M. Ch. Maurer (rad) que les terrains acquis par Migros dans l'Entre-deux-Lacs (17 ha) restent situés dans la zone agricole de la commune du Landeron et qu'il n'est donc pas question d'y construire quelque chose. Ils restent destinés à la culture du sol et l'Etat est toujours prêt à les racheter à Migros.

SCIERIES : EXTENSION AU VAL-DE-TRAVERS

● La scierie des Eplatures: c'est, relève M. C. Weber (rad) un bel exemple de succès en matière de réalisation à caractère économique, un bel exemple aussi de collaboration réussie et efficace entre le secteur privé et l'Etat dans le cadre de la coopérative. Cette scierie entièrement modernisée, que l'on vient d'inaugurer à la Chaux-de-Fonds, pourra traiter 30.000 m³ de bois par an, contre 12.000 m³ précédemment.

représente 27 postes de travail, et permet l'usinage de l'une des rares matières premières de notre canton, ce qui en consolide le potentiel. N'est-il toutefois pas possible d'envisager la création d'une installation similaire, bien que de moindre capacité, dans le Val-de-Travers. De plus, n'y aurait-il pas des débouchés pour les résidus, c'est-à-dire la sciure, qui pourrait permettre aussi une certaine diversification.

«Tout cela figure bien parmi nos objectifs, répond le chef du Département de l'agriculture. La Société coopérative de valorisation du bois envisage effectivement un tel développement qui pourrait se traduire par la création d'une scierie dans le Val-de-Travers. Ceci est parfaitement concevable, et même souhaitable, dans le cadre de la région de montagne au sens de la loi fédérale. Quant aux déchets, aux sciures, aux sous-produits, ils sont déjà livrés à une fabrique de panneaux agglomérés hors du canton. Par la suite, et des contacts sont déjà pris avec une industrie de Suisse alémanique, ils pourraient être utilisés pour la fabrication de composés de revêtements de sol.»

Scandale des saisonniers: deux «vérités»

A l'industrie, c'est «l'affaire» du mauvais hébergement de saisonniers par un entrepreneur des Geneveys-sur-Coffrane qui constitue le plat de résistance de la discussion. M. F. Blaser (pop) y revient, jugeant les explications du Conseil d'Etat peu convaincantes lors de la discussion générale de lundi: «Cette affaire, dit M. Blaser, est d'autant plus scandaleuse qu'en 1971 déjà, la même entreprise avait fait l'objet des mêmes plaintes et des mêmes critiques pour les mêmes faits. Cet entrepreneur, qui a siégé sur les bancs du Grand Conseil, avait déjà été condamné à rembourser 100.000 francs représentant les sommes prélevées au titre de retenues sociales et qu'il n'avait jamais versées aux caisses-maladie alors qu'il en amputait le salaire de ses ouvriers. A cette époque déjà, deux interventions au Grand Conseil avaient soulevé le problème et dénoncé son attitude. En 1972, le Conseil d'Etat a pris un arrêté faisant obligation aux entreprises d'assurer des conditions convenables de logement et de traitement aux saisonniers. Il y a donc des bases légales. Par contre, il semble bien que les contrôles n'aient pas été à leur mesure».

C'est ce service qui pourrait être saisi de ce genre d'agissements contraires aux droits».

M. C. Borel (soc) estime que si certains détails ont pu être réglés, le problème fondamental des conditions d'hébergement des saisonniers dans cette entreprise subsiste: «Ces étrangers avaient le droit de se plaindre, le droit de ne pas être d'accord non plus avec leur syndicat.»

Imbéciles? Pas tous!

M. René Meylan, chef du Département de l'industrie, s'est ému de l'écho (quelque peu bruyant parfois) rencontré par sa réflexion de lundi où il avait dit en substance que les haut-fonctionnaires de l'Etat sont bien moins payés que certains imbéciles qu'on trouve encore dans l'horlogerie.

«Nous avons effectivement parlé d'imbéciles lundi, mais nous n'avons pas voulu faire une généralité. Nous nous sommes d'abord approché de M. J.-P. Béguin, qui est notre ami, pour nous assurer qu'il ne s'était pas senti visé. Ce que nous avons dit ne dépassait pas notre pensée. C'est-à-dire qu'effectivement, il y a des imbéciles haut placés dans l'horlogerie qui sont mieux rétribués que les plus laborieux de nos haut-fonctionnaires. Fallait-il le dire? Mais voyons, cela est connu comme le loup blanc dans tout le pays! Si on veut être crédible, il faut montrer que nous avons conscience de certains défauts de notre canton. Si nous ne le faisons pas, nous passerions pour un pinglet. Mais nous connaissons aussi des horlogers admirables, laborieux, intelligents, qui se dépensent sans compter pour leurs entreprises, pour leur personnel, pour le canton. Ceux-là ne se sont pas sentis visés. Les autres, eh bien ma foi...»

« Cette lettre à scandale, ajoute M. H. Donner, porte préjudice à l'entreprise, mais aussi à tout ce secteur de l'économie. Je rappellerai également qu'il n'y a pas que le secrétaire de la FOBB qui est actif à ce sujet, mais aussi celui, tout aussi énergique, de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs.»

► Suite en page 11

Diversification: des abcès et des humeurs...

Partir à la recherche d'entreprises pour créer des emplois nouveaux et diversifier l'économie neuchâteloise, investir dans l'espoir d'une récolte toujours hypothétique, que voilà une tâche intéressante mais combien ingrate. Il faut déployer des efforts énormes pour des résultats qui restent aléatoires jusqu'au moment de la conclusion d'un accord d'implantation.

On peut dès lors comprendre la réaction d'humeur du Conseil d'Etat lorsqu'un fruit qui semblait mûr, au lieu de tomber, s'envole!

M. Meylan, chef du département de l'Industrie, qui semble d'humeur assez nerveuse ces jours, a déploré «un échec», parce qu'un «gros industriel allemand a renoncé» à s'installer à La Chaux-de-Fonds. Il a renoncé suite à une forte opposition manifestée par deux industriels du canton. Sur quoi, le député Monch (soc) renchérit et estime «condamnabile» cette opposition. Il connaît l'affaire en qualité de fonctionnaire communal employé au service économique de La Chaux-de-Fonds.

Il y aurait donc comme un abcès. Alors autant le crever.

Un industriel allemand, M. Krummacher, pas trop gros, fait le projet de s'implanter à La Chaux-de-Fonds. Il fabrique des médailles, des «badges» et autres insignes. Le dossier est étudié, les pourparlers avancent. «Monsieur Relance», qui a ouvert le dossier, M. K. Dobler donc, met M. Krummacher en contact avec M. Paul Huguenin: dans une même branche que pourrait-on faire ensemble?

On n'est pas dans les mêmes qualités de produits. Une production commune est-elle possible avec élargissement de part et d'autre de l'offre sur les marchés? On cause. On cherche une base de collaboration. M. Huguenin fait remarquer qu'à son âge il devra un jour prochain songer à sa succession. Aussi sec, M. Krummacher fait une offre d'achat. Crispation. Alors M. Krummacher partira en petit avec une quinzaine de personnes pour commencer.

Ce sera une concurrence sur le marché de l'emploi, pense M. Huguenin, c'en sera aussi une sur le plan commercial en Suisse où le gâteau est mesuré. Une part de plus à un nouveau c'est une part de moins aux anciens.

Huguenin médailleurs travaille ici depuis 110 ans, l'entreprise a toujours fait son devoir. Et puis il faut se soucier de la pérennité de l'entreprise et assurer à ceux qui la reprendront plus tard les meilleurs chances d'avenir.

Alors M. Huguenin formule une opposition au Conseil d'Etat: cette

entreprise allemande ne peut pas bénéficier de substantiels avantages pour s'implanter à La Chaux-de-Fonds, selon la loi il ne s'agit ni d'une diversification ni d'une innovation. Peut-on tolérer que l'Etat finance l'implantation d'une entreprise concurrente sur la place avec des arrangements sur le plan fiscal et des permis de travail? «C'est une certaine forme d'injustice» nous confirme M. Huguenin. Et il avise son concurrent de Neuchâtel, la Maison Kramer médailles, qui écrit aussi au Conseil d'Etat pour s'opposer.

Les médailleurs proposent une expertise neutre pour évaluer si cette implantation est vraiment une diversification. Le Conseil d'Etat passe outre.

Entre-temps, le service économique de Bienne «a été averti des difficultés que rencontre M. Krummacher dans le Haut». On fait des offres, on se voit, on parle allemand, on se convient.

Et M. Krummacher, un peu déçu par la tournure que prend son désir d'implantation à La Chaux-de-Fonds se tourne vers Bienne, une ville qui plaît plus à sa femme et à ses enfants pour d'évidentes raisons de langue.

Alors il faut faire la part de chaque donnée dans la balance. Il n'y a pas que l'attitude Malthusienne qui a renversé la vapeur du train en marche Krummacher. Une opposition ne fait pas tout.

Que l'on se souvienne de l'implantation d'Union Carbide, ça était un «gros morceau», et les entreprises de la place, Portescap ou Youmard machines, pour ne citer que deux exemples, ont fait preuve d'une attitude large et ouverte sur la base d'une évaluation dynamique: un élargissement du marché du travail est toujours profitable à toutes les entreprises dès qu'une nouvelle activité a stabilisé ses effectifs.

A La Chaux-de-Fonds, le médailleur Krummacher aurait élargi les possibilités de travail des élèves de l'Ecole d'Arts appliqués... après avoir piqué un ou deux graveurs à Huguenin au Locle. Les jeunes formés ici seraient restés dans leur ville et Huguenin aurait pu à son tour puiser chez Krummacher.

Voilà le vrai problème. La dimension politique qui pousse le Conseil d'Etat à faire preuve de quelque humeur parce que l'effort de relance ne porte pas tous ses fruits et qu'il faudra bien un jour en justifier le coût, n'est peut-être pas la meilleure dimension. La relance, pour un canton comme le nôtre coûtera plusieurs millions de francs. C'est un investissement à long terme et à haut risque, c'est pourquoi il

appartient à l'Etat de l'assumer en toute sérénité.

Il n'y a pas eu échec, il y a eu non-réussite. Il y en aura d'autres. Raison de plus pour persévérer.

AU LOCLE: LA PEAU DE L'OURS...

Au même chapitre de l'effort entrepris par le canton pour diversifier ses activités industrielles, M. Meylan a fait état d'un important projet au Locle.

Est-ce la volonté de vouloir justifier les efforts en cours, et ils sont nombreux, qui a poussé le Conseil d'Etat à vendre la peau de l'ours avant de l'avoir apprivoisé?

Curieux, car au Locle on en est encore aux déclarations d'intentions. Des possibilités de solutions bien réelles sont à l'étude avec une société en commandite allemande, Happel K.G. de Herne, dans la Ruhr, près d'Essen. L'objectif est de produire des pompes à chaleur, un produit en forte expansion en Europe.

Happel K.G. tient une position dominante sur le marché européen dans la ventilation, le chaud-froid, la climatisation et occupe quelque 6000 personnes.

Le projet d'implantation au Locle porte sur deux étapes avec un début de 300 postes de travail.

Il était un peu prématuré d'en parler.

Il faudrait peut-être que l'on en termine avec le souci permanent de justifier les importantes dépenses que nécessite la recherche d'industries nouvelles. A plusieurs reprises j'ai eu l'occasion de suivre de très près les travaux de M. Dobler. Je peux témoigner de l'effort énorme que requiert chaque dossier, de la somme de problèmes à résoudre, ne serait-ce que pour entrer en matière. Alors si l'on veut évaluer ce travail très délicat en termes de «rendement», sur le plan politique, on taquine méchamment le problème par le mauvais bout, une fois encore.

Une certaine stabilité économique se dessine dans le bas du canton. Fort bien, cela est d'autant plus rassurant que l'effort de diversification pourra être d'autant mieux appuyé.

Si l'on n'est pas installé dans une optique de 10 ans au moins avant de mesurer les efforts, alors autant renoncer, car ce qui est mis en œuvre à côté de notre canton est au moins comparable à ce que nous faisons.

Au bout du compte, la vraie évaluation sera de pouvoir affirmer que tout ce qui pouvait être entrepris dans la mesure de nos moyens l'aura été.

Oppositions et peau d'ours compris!...

Gil BAILLOD



Notre SAURER.
Heureusement qu'on l'a.

fiable - robuste - économique



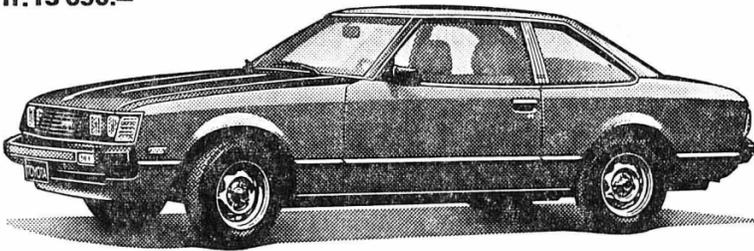
Société Anonyme Adolphe Saurer, 9320 Arbon

Patte de velours et nerfs d'acier.

La nouvelle Toyota Celica.

Fr. 13 690.-

Toyota Celica 1600 ST Coupé
fr. 13 690.-



Toyota Celica 2000 GT Liftback, fr. 17 500.-

5 vitesses, 87 kW (118 ch DIN) à 5800/min. 2 carburateurs double-corps horizontaux. 2 arbres à cames en tête. Jantes alu sport. Pneus radiaux acier. Phares à halogène jumelés. Glaces teintées. Essuie-glace à 2 vitesses et balayage intermittent. Siège du conducteur réglable en hauteur. Radio à touches OL, OM, OUC. Compte-tours. Montre à quartz. Console médiane à vide-poches. Témoins de starter. Dispositif de pivotement automatique sur le siège du passager avant. Vide-poches sur contre-porte. Coffre extensible éclairé. Sangles fixe-bagages. Dossier de banquette rabattable en deux parties. Cache-bagages, etc., etc.

Bref, un équipement incomparable, signé Toyota. Mécanique de sport. Performances sportives. Sobriété toute japonaise.

Toyota Celica 1600 ST Liftback,
fr. 13 990.-



TOYOTA
Le N°1 au Japon et en Suisse.

Garantie d'usine incluse: 12 mois, kilométrage illimité. Avantageux Multi-Leasing Toyota pour entreprises et particuliers. Téléphone (01) 52 97 20. Toyota SA, 5745 Saferwil, (062) 67 93 11.

Agence officielle: **Garage et Carrosserie des Montagnes S.A.** Michel Grandjean, av. L.-Robert 107

Articles de marque à prix ABM!

Spezial spécial speciale

BABYDOP
Shampoo/ Shampooing
250 g
2.90

Gratis:
1 Nagellack-Trockner
Gratuit:
1 séchage pour vernis à ongles

DIKLA
Nagel-Kur
mit Protein

DIKLA
Nagellack-Trockner
avec protéine

DIKLA
Cure pour ongles

2 DIKLA Kuren mit, avec, con
Gratisspray
8.90

atrix
Handcreme
Crème pour les mains/
Crema per mani
100ml
2.20

Signal
2 SIGNAL
à 80 g
3.60

La Chaux-de-Fonds: POD 2000, av. Léopold-Robert

116-A-7911

CORSO
22 25 50

Tiré du Best-seller 1977-78

Vendu à 750.000 exemplaires

D'après le roman autobiographique de Jeanne Cordelier

A 18 ans, par amour, MARIE-SOPHIE accepte de se prostituer.

Ce film nous conte sa vie «professionnelle»,
de maison close en bar louche,
du trottoir à la maison d'abattage...

JUSQU'AU JOUR DE... *La Dérôbade*

Dès 18 ans révolus

soirées à 20 h
matinées à 15 h
samedi - dimanche

avec NIELS ARESTRUP - JEAN BENGUIGUI - MARTINE FERRIERE et DANIEL DUVAL
Récit de JEANNE CORDELIER (EDITIONS HACHETTE)
Adaptation de JEANNE CORDELIER - CHRISTOPHER FRANK - DANIEL DUVAL
Scénario et dialogues de CHRISTOPHER FRANK
Photo MICHEL CENET - Montage VLADIMIR COSMA
Producteur Délégué BENJAMIN SIMON



CINÉMA CORSO
Tél. 22 25 50
Guides du Film
16 ans

Samedi
Dimanche
à 17 h. 30

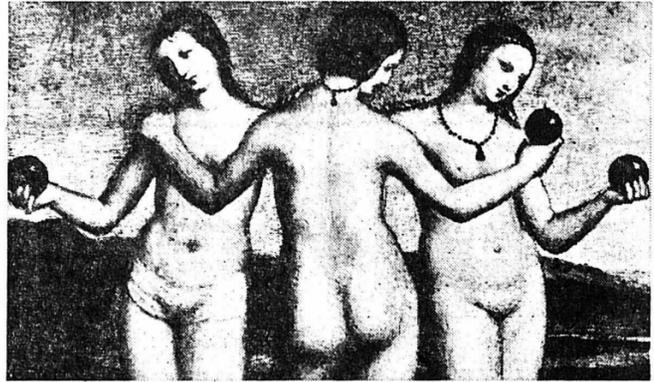
Un événement considérable
LE NOUVEAU Orson Welles
La vérité est un mensonge
Picasso

Vérités et Mensonges

**E
D
E
N**

22 18 53
18 ans révolus

Dès ce soir 1ère vision ! **3 CONTES - 3 FEMMES - 3 ÉPOQUES**



MARINA PIERRO GAËLLE LEGRAND
PASCALE CHRISTOPHE

LES HÉROÏNES DU MAL

Le nouveau film de Walerian Borowczyk
Après «Les conte immoraux» et
«intérieur d'un couvent»
...l'érotisme délicat équilibre la sauvagerie raffinée.
(Le canard enchaîné)

Nous devons avertir le public «qu'il s'agit là d'un film de provocation, qui peut heurter certaines convictions ou sensibilités».

SOIRÉES A 20h.30 SAMEDI-DIMANCHE A 15h.

Samedi-dimanche à 17 h. 30

Un chef-d'oeuvre du cinéma !
Le film extraordinaire de LILIANA CAVANI



avec
Charlotte RAMPLING
Dirk BOGARDE
Philippe LEROY
18 ans

PORTIER DE NUIT

VENDREDI-SAMEDI à **23 h. 15**
Lundi-Mardi-Mercredi à **18 h. 30**

20 ANS
RÉVOLUS

LES PETITES GARCES

1ère vision parlé français

Ce film classé X en territoire français, ne peut convenir qu'à un public averti.

PLAZA
22 21 23

Leur plan...prendre le pouvoir. Leur accord...frapper sans prévenir.

ALAIN DELON
présente
PETER O'TOOLE
DAVID HEMMINGS
DONALD PLEASANCE

Le coup d'état...ou comment renverser un régime
Un film d'une grande
ACTUALITÉ

soirées à 20 h. 30
matinées à 15 h.
samedi - dimanche

LE JEU DE LA PUISSANCE

Admis dès 16 ans



**S
C
A
L
A**

22 22 01
12 ans



Laurence Olivier
Diane Lane **Theolonious Bernard**
dans un film de George Roy Hill

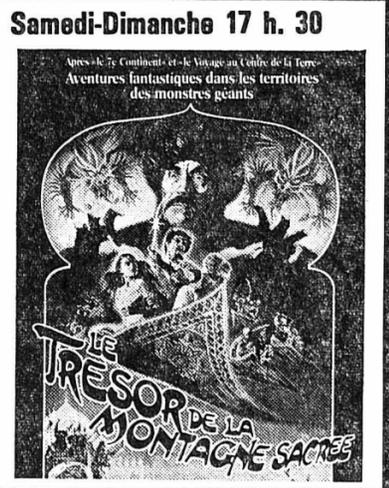
I LOVE YOU, JE T'AIME

Ils sont jeunes. Ils viennent de se rencontrer.
Ils vont vivre l'aventure la plus extraordinaire de leur vie.

UN AMOUR INEFFABLE

Tous les soirs à 20 h. 45 - Matinées : samedi, dimanche à 15 h.

Christofer Lee - Capucine
Peter Cushing - Dès 7 ans



centre de culture **abc**
Serre 17, tél. 039 23 72 22

cinéma cabaret théâtre cinéma cabaret théâtre

20 h. 30
Location dès 19 h. 45
Guilde du Film
16 ans
Version originale
DOG SOLDIERS
(Guerriers de l'Enfer).
Film de Karel Reisz, 7 jours, du jeudi 22 au mercredi 28 novembre.

«L'envers d'une genèse apocalyptique», le film, a-t-on dit, le plus remarquable sur le thème du «retour du Vietnam», et peut-être aussi la meilleure peinture du phénomène de la toxicomanie et de la crise de la civilisation américaine des années soixante.

Prochainement: Le CLOWN KERGRIST et son TNP (Théâtre National Portatif), dans son spectacle «La Fièvre Acheteuse», patronné par la Fédération Romande des Consommatrices, vendredi 30 novembre. CONCERT POUR PIANO ET FLÛTE de Mireille Belletot et François Allemand, samedi 1er décembre.

JEUDI GRAND LOTO22 novembre
Cercle Catholique

Début 20 h. précises, par 1 tour gratuit

ABONNEMENTS A Fr. 12.-

2 cartons

Coupons à 50 centimes

abonnements à Fr. 12.- pour les 30 premiers tours

du BERGER ALLEMAND

MIGROS, votre boucher de confiance vous propose :

Côtelettes de porc
ou rôti
de porc «couronne» les 100 gr.**120**Dans tous nos magasins
(dès jeudi 22 novembre)**Clémentines**le filet
de 1 kilo**130****Prix. Qualité. Choix.****MIGROS****OFFRES D'EMPLOIS**

Transports

VON BERGEN ET CIE2301 La Chaux-de-Fonds /
Crêt-du-Loche 12
Tél. (039) 26 61 61

engagent tout de suite ou pour date à convenir

CHAUFFEURcatégorie C (poids lourds)
pour transports à **LONGUES DISTANCES -**
SUISSE ET ÉTRANGER**NOUS OFFRONS:**— un travail varié et intéressant
— semaine de 5 jours

Faire offres détaillées ou se présenter à nos bureaux.

La Neuchâteloise
Assurances
NeuchâtelNous désirons engager, pour notre service immobili-
er, un**gérant d'immeubles**à qui nous confierons la gérance directe de nos im-
meubles à Neuchâtel et environs.Le poste permet une grande indépendance dans l'or-
ganisation et l'exécution ainsi que de nombreux
contacts personnels. Le goût du travail précis et des
chiffres, de l'entregent et le sens de la collaboration
active seront des qualités appréciées.Un employé de commerce qualifié pourrait être
formé à cette activité particulière.Des renseignements détaillés ainsi qu'une formule
de candidature peuvent être obtenus sans engage-
ment auprès du service du personnel de**LA NEUCHATELOISE - ASSURANCES**
Rue de Monruz 2 — 2002 NEUCHATEL
Tél. (038) 21 11 71 interne 315Accidents Maladie Vie Transport Incendie
Pertes d'exploitation
Dégâts des eaux
Bris des glaces, Vol
Responsabilité civile
Véhicules à moteur**Seitz Sa**

LES BRENETS

Entreprise mondialement connue dans le
développement et la fabrication de divers
produits à partir du corindon ou d'autres
matériaux durs.

engage

UNE EMPLOYÉE DE COMMERCE**Profil:** subordonnée au responsable du dé-
partement ventes, diversification. Expéri-
mentée, sachant travailler de manière in-
dépendante. Bonnes connaissances du fran-
çais, de l'allemand et de l'anglais, et
aptitudes à effectuer des traductions dans
ces trois langues.**Conditions:** Avantages sociaux qu'une en-
treprise faisant partie d'un groupe impor-
tant offre à ses collaborateurs.
Entrée immédiate ou à convenir.Les intéressées voudront bien soumettre
leurs offres manuscrites en langue fran-
çaise, avec curriculum vitae, photo et pré-
tentions de salaire à:
SEITZ S. A.
Service du personnel
2416 Les Brenets - Tél. (039) 32 11 12
Une entreprise affiliée à Pierres Holding SA**FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES**
LA CHAUX-DE-FONDS

cherche

TECHNICIENCollaborateur sérieux et volontaire, apte à maîtriser
les problèmes de fabrication et à diriger l'ensemble
du personnel productif.

Discrétion assurée.

Offre avec curriculum vitae sous chiffre AB 27144
au bureau de L'Impartial.**CHERCHONS****collaborateur**pour entretien d'appareils et prospection en Suisse
et travaux dans notre usine; connaissances d'électri-
cité et de galvanoplastie indispensables.

Salaire suivant capacités - Caisse de retraite.

Faire offre à Hochreutiner & Robert S.A., Serre 40,
2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 10 74.**MONNIER & CIE**
Fabrique de boîtes or
Rue Numa-Droz 128
2300 La Chaux-de-Fonds

engagerait pour tout de suite

POLISSEUR QUALIFIÉapte à prendre des responsabilités
Connaissance du lapidage deman-
dée.Prendre contact par tél. au (039)
23 13 23.**Nous cherchons****chauffeur - livreur**

avec permis A et D.

Entrée en fonction: janvier 1980.

Place stable et bien rétribuée.

Horaire régulier.

Avantages sociaux.

Faire offres ou se présenter, sur
rendez-vous, à Comète & Sanzal
SA, rue de la Ronde 28, 2300 La
Chaux-de-Fonds, tél. 039/23 44 16.**KUUSISTONEVERWAX**

Une véritable innovation pour les skieurs nordiques

Un ski prêt à l'emploi sans fartage

L'IDÉE DU SKI SE TROUVE AU CENTRE DE
LA SEMELLE NEVERWAX QUI EST CONSTITUÉE
D'UNE MULTITUDE DE CRISTAUX QUI
S'INCLINENT POUR LA GLISSE ET
SE LÈVENT POUR EMPÊCHER
LE REUL.

- sans écailles, sans mohair;
- un ski pour tout le monde;
- un ski sans problèmes.

Information
et catalogue
chez:Agent général
EUROPASKI - D. Mast
1844 VilleneuveEn vente uniquement dans les magasins
de sports spécialisés.**Calame**
SPORTS
Perret et Sautaux Succ.
Neuve 3 - La Chaux-de-Fonds

Dans votre magasin spécialisé

KUUSISTONEVERWAX**Calame**
SPORTS
Perret et Sautaux Succ.
Neuve 3 - La Chaux-de-Fonds

"notre service dans votre ambiance"

Skis test à disposition

PAYS NEUCHÂTELOIS

VAL-DE-TRAVERS

Déplacement à Berne de services de la conférence suisse des directeurs de l'Instruction publique

«Un débat passionné avec des arguments malhonnêtes» déclare M. F. Jeanneret

Dans une interview accordée à l'ATS, M. François Jeanneret, vice-président du comité de la conférence des directeurs de l'Instruction publique (conférence suisse) a pris position par rapport aux réactions qui se sont faites à la suite de la décision de cette conférence de centraliser à Berne un certain nombre de ses services. Il a déploré la passion qui entoure ce débat et «les arguments malhonnêtes parce qu'en partie faux qui ont pu paraître dans les mass media».

M. Jeanneret s'est exprimé au nom du comité et des deux membres romands de ce comité (M. Zufferey - VS et lui-même), ainsi qu'au nom de la majorité des membres romands de la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (Conférence romande et tessinoise). Il a rappelé les décisions prises à Schwytz le 26 octobre par la conférence suisse: seront transférés, de Genève à Berne, le secrétariat de la conférence ainsi que le centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation,

et, d'Aarau à Berne, le centre de coordination de la recherche. Ces décisions ont été prises respectivement par 13 voix contre 11 et par 11 voix contre 10. En revanche, par 15 voix contre 7, la conférence a refusé la proposition de son comité de transférer de Lucerne à Berne le centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire.

En ce qui concerne Genève, la majorité des membres de la conférence romande a voté en faveur du transfert soit Fribourg, Valais, Neuchâtel, Tessin et Berne-Romande. M. Jeanneret fait d'autre part remarquer qu'il s'est personnellement toujours prononcé pour la centralisation des trois services à Berne et contre une centralisation partielle. Depuis la séance d'octobre, aucun débat dans le cadre du comité n'a eu lieu. Une réunion est prévue à la mi-décembre où la question devra être reprise.

M. Jeanneret tient à distinguer très nettement la démarche du Conseil d'Etat de Genève auprès des cantons suisses (une lettre doit leur être en-

voyée), démarche qu'il estime tout à fait légitime, «et les attaques de certains milieux du Département de l'Instruction publique genevois».

Le vice-président de la conférence suisse pose le problème de fond de la manière suivante. Des nécessités de centralisation, de rationalisation et d'économies qui ne pouvaient pas être connues en 1976 justifient la reconduction de ces services à Berne, cette ville étant à considérer comme un lieu de rencontre naturel et politique pour les conférences cantonales. Cela découle aussi d'une certaine conception du fédéralisme qu'on peut ne pas partager. M. Jeanneret oppose à ce qu'il appelle le fédéralisme faible, qu'il définit comme une ventilation et une dispersion, le fédéralisme fort, qui doit tenir compte des cantons pour offrir ensemble un front commun et une organisation forte. «C'était la thèse du comité. Et tout ce qui a été rapporté sur des questions de personnes est de la fabulation.» M. Jeanneret s'est notamment élevé contre les accusations portées contre lui dans la «Tribune de Genève». (ats)

Session ordinaire du Grand Conseil neuchâtelois

L'égoïsme contre la collectivité

► Suite de la page 7

M. W. Schaer (rad) aimerait que l'on fasse le point sur l'action de «Monsieur Relance». M. Döbler vient précisément de remettre son rapport le 11 novembre dernier au Conseil d'Etat, annonce M. René Meylan, rapport qui porte sur les affaires en cours. Il sera remis à l'interpellateur. On ne peut pas lui donner une large publicité car il comporte des noms. Ce que l'on peut dire d'une manière générale, c'est qu'un projet a été réalisé (établissement d'une société commerciale à Neuchâtel). Deux autres projets importants sont bien avancés, l'un à La Chaux-de-Fonds, l'autre au Locle.

«Par contre, ajoute M. Meylan, nous devons déplorer un échec. Un gros industriel allemand était disposé à venir dans les Montagnes neuchâtelaises lorsque deux industriels neuchâtelais s'y sont opposés, menaçant d'utiliser tous les moyens possibles pour empêcher cette implantation. L'intéressé ayant eu connaissance de ce climat, de cet état d'esprit hostile, a renoncé à venir chez nous. Il ira s'installer dans un autre canton voisin. La concurrence, ceux qui n'ont pas voulu de lui dans le Haut l'auront donc quand même, par contre il font perdre un élément d'expansion à leur ville, à leur canton. C'est symptomatique de la maladie dont souffre notre canton où l'on se gargarise de diversification et où l'on met les pieds au mur quand il s'agit de la réaliser, tout ça pour défendre ses petits intérêts égoïstes. Le Conseil d'Etat, tout comme la Chambre de commerce et de l'industrie ainsi que le Cartel syndical, déplorent vivement cette attitude. Espérons que ce ne soit dorénavant que l'exception qui confirme la règle.»

Effectivement, renchérit M. J.-M.

Monsch (soc), «la personne qui s'est essentiellement opposée à ce projet a tout fait pour parvenir à ses fins et c'est parfaitement condamnable dans le cas particulier. Espérons que le Conseil d'Etat saura, à l'avenir, rester ferme quand il se trouvera quelqu'un pour venir agir de la sorte.»

UNE INSTITUTION POUR LES DROGUÉS

● La drogue. A M. J.-P. Boillod (soc) qui veut connaître ce que fait l'Etat pour lutter contre ce fléau, le chef du Département de l'intérieur, M. Jacques Béguin, souligne combien il est difficile d'apprécier la situation dans un milieu aussi secret. Sur le plan de la prévention, l'Etat contribue au financement des drop-in de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Il a créé le service cantonal «Information-drogue» rattaché au Département de l'Instruction publique. Plusieurs départements s'occupent de ces questions et sont représentés au sein de la Commission interdépartementale contre la drogue. L'Etat est encore présent au sein de la Commission cantonale créée à l'initiative du Centre social protestant. Quant au projet de création d'un établissement spécialisé pour accueillir les drogués, qui viendra assurer la phase d'action postérieure aux drop-in, c'est un projet en bonne voie. Déjà on propose à l'Etat de retenir un bâtiment. La fondation cantonale qui le chapeautera a été constituée. Elle disposera rapidement d'une infrastructure matérielle.

● La nomination du nouveau préfet des Montagnes neuchâtelaises qui succédera l'année prochaine à M. Jean Haldimann a été faite selon une procédure qui n'a pas l'heur de plaire à M. C. Borel (soc) qui n'est pas loin d'y voir une combine. M. Borel croit savoir que

pour ne pas avoir à retenir le seul candidat «valable» qui se soit présenté dans les délais impartis, en l'occurrence un élu socialiste, le Conseil d'Etat a été chercher deux «papables» bourgeois qui lui convenaient mieux et parmi lesquels il a fait son choix. Il s'étonne aussi qu'un journaliste ait pu apostropher le candidat socialiste en l'appelant «Monsieur le préfet» voici quelque temps, ce qui supposerait une fuite au niveau du Conseil d'Etat. De plus, comme par hasard, cette nomination est intervenue après les élections fédérales: «après celles-ci, le sucre pouvait tomber dans la bonne tasse.»

Accusations qui provoquent l'ire du conseiller d'Etat René Meylan. En réalité, il n'y a rien d'anormal dans la procédure, explique sereinement M. Rémy Schlaeppy. Des annonces ont été passées au mois de mai dans la presse et une seule candidature est arrivée, ce que le Conseil d'Etat a évidemment jugé insuffisant. Fin mai, une nouvelle campagne d'annonces a été faite, qui a valu quatre nouvelles candidatures. Le Conseil d'Etat, estimant que le problème était important et qu'il fallait élargir au maximum le champ de prospection a étendu ses démarches, ce qui a permis d'avoir deux autres postulants. Quatre candidats ont été entendus, dont deux de la première «série». Le Conseil d'Etat a finalement fait son choix objectivement, en prenant son temps et après longues discussions. Quant aux candidats, ils avaient tous été avisés dès le mois de juillet que la nomination n'interviendrait que dans le courant de l'automne. Enfin, pour ce qui est du candidat apostrophé par un journaliste, cela ne signifie absolument pas qu'une indiscretion ait été commise: «Ce journaliste prêchait le faux pour savoir le vrai et il a ainsi apostrophé plusieurs personnes à notre connaissance.»

MESURES ECONOMIQUES PROROGÉES

Après quelques derniers échanges, le Grand Conseil peut passer au vote du budget qui est donc accepté par 78 voix contre 6.

Il a repoussé le postulat de M. J.-P. Béguin (lib) sur la gestion des établissements dont l'Etat assure l'équilibre financier par 64 voix contre 27. Il a ensuite accepté le renouvellement des mesures économiques adoptées en 1977 par le Grand Conseil en vue de permettre à l'Etat de mener à bien ses tâches au vu de la situation économique du canton. Il s'agissait de la révision de la loi sur les améliorations foncières (acceptée par 80 voix sans opposition), de la révision de la loi sur l'assurance-maladie (60 oui contre 6 non), du décret concernant la part du canton au produit de l'impôt fédéral pour la défense nationale (48 oui contre 10 non), de la révision de la loi sur le fonds de compensation destiné à venir en aide aux communes en difficulté (77 oui, pas d'opposition), et de la révision de la loi concernant la caisse de pensions de l'Etat (acceptée par 39 voix contre 33).

Il a encore accepté par 79 voix sans opposition le décret portant validation de l'élection des conseillers aux Etats, pris acte du rapport relatif à la votation cantonale des 8 et 9 septembre (vote à 18 ans et expropriation), refusé le postulat de M. C. Borel sur l'affichage électoral (par 41 voix contre 36) et accepté par contre un autre postulat de M. Borel (par 56 voix contre 3) concernant l'annulation de bulletins de vote.

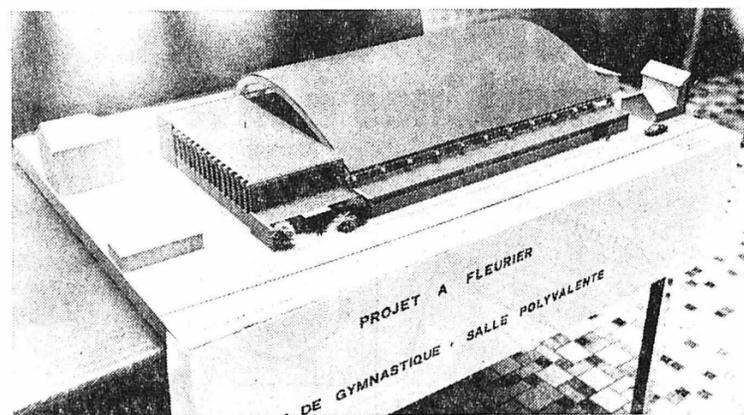
La séance pouvait être levée. Rendez-vous à la session extraordinaire des 17 et 18 décembre.

Question W. Schaer (rad).

JAL

Patinoire couverte à Fleurier

Le voile est enfin levé



La façade sud de la patinoire avec la halle de gymnastique, à gauche. (photo Impar-Charrère)

La couverture de la patinoire de Fleurier pourrait devenir réalité l'an prochain si le Conseil général accepte de voter le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet. Depuis quelques semaines, on chuchotait à mots couverts que la Commission d'étude avait terminé ses travaux et qu'elle en présenterait la synthèse lors d'une prochaine assemblée publique. Notre journal avait été le premier à lever un coin du voile masquant prudemment ce projet dévisé à 2.700.000 francs dont 1.500.000 sont à la charge de la commune de Fleurier.

Mardi soir, une séance d'information a attiré la toute grande foule à la salle Fleurisia: plus de 200 personnes ont montré leur intérêt pour ce projet.

Nous avons appris qu'il s'agissait avant tout de créer de nouveaux équipements sportifs pour respecter la loi fédérale encourageant les sports et dont l'application entrera en vigueur dès 1986.

Il faut donc construire rapidement deux halles de gymnastique pour que les élèves de l'Ecole professionnelle et ceux des collèges secondaires et primaires puissent bénéficier de l'intégralité des leçons de gymnastique auxquelles ils ont droit. Pour l'instant, il y a un déficit de 74 heures hebdomadaires. Ce qui revient à dire que les apprentis du collège professionnel sont privés de leçons de gymnastique.

Chacune des halles actuellement à disposition à Fleurier est utilisée durant 40 heures par semaine. La commune devrait donc en construire deux. Finalement elle n'en érigera qu'une et couvrira la patinoire qui deviendra une halle polyvalente. Elle permettra la pratique du hockey en hiver et celle d'autres sports tels que le basket-ball, le volleyball, le tennis, etc., dès

TRAVERS

Noces d'or

Maintenant dans sa 77e année, c'est le 16 novembre 1929 que M. Edgar Triponez épousait devant l'officier d'état civil de Couvet Mlle Eva Aellen. Vendredi dernier était donc un grand jour à l'occasion duquel les époux ont reçu les félicitations de l'Autorité communale, accompagnées d'un panier fleuri. Mais c'est dimanche qu'ils ont été fêtés par leur famille dans un restaurant de Travers, village où le couple s'est établi depuis 1929 également.

Après avoir suivi l'école de mécanique de Neuchâtel, de 1918 à 1922, M. Triponez s'est expatrié en France voisine où il a occupé divers emplois à Troyes, Reims et Paris pour se rapprocher finalement du pays en venant à Pontarlier, ville qui devait lui servir de tremplin pour la recherche d'un emploi en Suisse. C'est en 1927 qu'il est entré au service de la Maison Ed. Dubied et Cie SA à Couvet, après avoir travaillé quelque temps chez Favarger, ancêtre de Favag.

C'est jusqu'en 1969 que M. Triponez a consacré sa vie professionnelle au service de la Maison Dubied, en tant que dessinateur. Il s'est toujours intéressé à la vie locale. Il a fonctionné durant 28 ans en tant que correspondant du CFN et sur le plan politique, on le trouve au Conseil communal de Travers de 1945 à 1972, représentant le parti socialiste.

M. Triponez jouit maintenant pleinement de sa retraite, bénéficiant d'une bonne santé, il est occupé par le jardinage, la lecture et diverses petites activités. Quant à son épouse, dont l'état de santé connaît des hauts et des bas, elle a non seulement été l'épouse de l'homme au cours de ces 50 années de vie commune, mais elle était également mariée à ses diverses activités extra-professionnelles. (ad)

Geste sympathique

Geste sympathique que celui du peintre Fernand Vaucher, lequel a versé le produit intégral de la tirelire placée à l'occasion de son exposition de peinture, en faveur du fond des courses scolaires des écoles de Travers. C'est une somme de plus de 400 francs qui viendra augmenter le capital du fond en question. (ad)

le mois de mars et jusqu'à fin septembre.

En outre, différentes manifestations extra-sportives pourront être organisées dans la patinoire. La Commission d'étude pense surtout au Comptoir bisannuel du Val-de-Travers.

Mardi soir, après un exposé en règle et bien préparé, ventant les mérites, les coûts et les charges d'exploitation du projet, plusieurs participants ont posé des questions intéressantes sur lesquelles nous reviendrons dans une prochaine édition.

Une chose est sûre, c'est maintenant au législatif de donner son accord sur le plan financier, en votant un arrêté qui sera soumis au délai référendaire. Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter en mars et la patinoire devrait être couverte pour la prochaine saison du championnat de hockey sur glace. (jic)

mémo

Neuchâtel

Jazzland: Hal Singer.
Pharmacie d'office: jusqu'à 23 heures, Coopérative, Grand-Rue.
Ensuite, tél. 25 10 17.
SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90 61 31 81.
La Main-Tendue: tél. 143.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., 20 h. 30, Alien.
Arcades: 15 h., 20 h. 30, Meurtre par décret.
Bio: 18 h. 30, Les moissons du ciel; 20 h. 30, Fellini Casanova.
Palace: 15 h., 18 h. 45, 20 h. 45, Le toubib.
Rex: 20 h 45, Le gendarme de Saint-Tropez.
Studio: 15 h., 21 h., Juke box; 18 h. 45, Vous ne l'emporterez pas avec vous.

Val-de-Travers

Couvet, cinéma Colisée: 20 h. 30, Nous maigrirons ensemble.
Château de Môtiers: expos. Léon Perrin, 10-22 h.
Travers, Salle de l'Annexe: 20 h. 15, festival film de montagne.
La Main-Tendue: tél. 143, 20' d'attente.
Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.
Ambulance: tél. 61 12 00 et 61 13 28.
SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90 et 61 31 81.
Fleurier infirmière visit.: tél. 61 38 48.
Hôpital et maternité de Couvet: tél. 63 25 25.

Police cantonale: tél. 61 14 23.

Police (cas urgents): tél. 117.

Police du feu: tél. 118.

Centre de secours du Val-de-Travers: tél. 63 19 45; non-réponse: 63 17 17.

Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

Val-de-Ruz

Pharmacie de service: dès 18 h. 30, Marti, Cernier, tél. 53 21 72 et 53 30 30.

Main-Tendue: tél. 143.

Hôpital et maternité, Landeyeux: tél. 53 34 44.

Aide familiale: tél. 53 10 03.

Ambulance: tél. 53 21 33.

Soins à domicile: lundi, mercredi, vendredi, 17 h. 30 - 18 h. 30. Tél. 53 15 31.

L'IMPARTIAL

Tarif des annonces

La Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel et Jura —54 le mm.
Mortuaires —78 le mm.
Régie extra-régionale
Annonces Suisses S. A. - A S S A Suisse —69 le mm.
Réclames 2.33 le mm.
(Minimum de 25 millimètres)
Compte de chèques postaux 23-325 La Chaux-de-Fonds

Sur le bureau du Conseil d'Etat

Sanctions

en cas de non paiement de la taxe militaire

La grâce accordée par le Grand Conseil le 20 novembre 1979 à une personne ayant été condamnée à dix jours d'arrêts pour non paiement de la taxe militaire ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'application par le canton de Neuchâtel des dispositions fédérales sur le paiement de la taxe militaire.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire comment il entend désormais agir à l'encontre de ceux qui ne s'acquittent pas de leur taxe militaire? Envisage-t-il de borner son intervention à une procédure d'exécution forcée (encaissement de la taxe par voie de poursuites) et à renoncer aux sanctions prévues par le droit fédéral ou entend-il, malgré la décision du Grand Conseil, faire respecter la loi?

Interpellation J. Guinand (lib).

Système informatique central de police KIS

A la fin de 1978, la Conférence intercantonale des chefs des Départements de justice et police a décidé de réaliser un système informatique central de police connu par son abréviation alémanique KIS.

L'introduction d'un tel système peut mettre en danger l'exercice des libertés individuelles et politiques, ainsi qu'attenter à la sphère privée des citoyens dans la mesure où des dispositions légales claires, précises et suffisantes n'existent pas en matière d'enregistrement électronique des données.

Grand concours Dash

36 machines à laver à gagner.

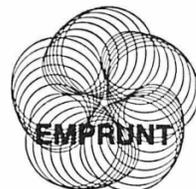


Avec ce tambour Dash vous pourrez gagner une des 36 machines à laver. Chacun de ces trois fabricants: Schulthess, Merker et V-Zug offrent, comme prix, 12 machines de qualité.

Vous n'avez qu'à résoudre trois questions et créer un slogan publi-

citare décrivant les avantages de Dash. Les bulletins de participation se trouvent dans chacun de ces tambours d'action Dash.

Date limite des envois: le 30 juin 1980. Bien du plaisir et surtout bonne chance.



SULZER

SULZER FRÈRES SOCIÉTÉ ANONYME

Winterthur

4%

Emprunt convertible 1979-89 de fr. 100 000 000 au max.

Le produit est destiné à la conversion ou au remboursement partiel de l'emprunt convertible 6 1/2% 1975-85 de fr. 120 000 000 à l'origine, dénoncé au 31 décembre 1979

Prix d'émission

100%

Prix de conversion

fr. 400.-

Droit de conversion

A partir du 3 janvier 1980 et jusqu'à la date du remboursement de l'emprunt au plus tard, fr. 400 valeur nominale d'obligations pourront être convertis en tout temps en 1 bon de participation Sulzer Frères Société Anonyme de fr. 100 valeur nominale.

Modalités de l'emprunt

Durée: 10 ans au maximum

Titres: obligations au porteur de fr. 400, fr. 4000 et fr. 100 000

Coupons: coupons annuels au 31 décembre

Libération: 31 décembre 1979

Cotation: aux bourses de Bâle, Genève, Lausanne et Zurich

Délai d'émission du 22 au 28 novembre 1979, à midi

Les banques tiennent à disposition des prospectus avec des bulletins de souscription et de conversion.

No de valeur: 120649

**SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
UNION DE BANQUES SUISSES
CRÉDIT SUISSE**

VILLA

A vendre à Neuchâtel ouest, parcelle de 1379 m², 3 appartements, jardin, bon état d'entretien.

Nécessaire pour traiter: Fr. 130 000.-

Ecrire sous chiffre 87-259 aux Annonces Suisses S. A., 2001 Neuchâtel.

von **gunten** Verres de contact
Certificat fédéral d'adaptateur
Av. Leop.-Robert 23
Tél. (059) 22 38 03

A LOUER pour tout de suite ou date à convenir, rue du Locle 21-23:

SPACIEUX APPARTEMENT

DE 3 PIÈCES balcon, WC-bain et cave. Loyer mensuel Fr. 474.-, toutes charges comprises.

S'adresser à Gérançia S.A., av. Léopold-Robert 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33.

Le temps n'a pas de prise sur les valeurs sûres



LADA 1300 **8950.-**

LADA 1500 Combi **9950.-**
LADA 1600 limousine

... car depuis 10 ans, la preuve est faite quotidiennement. LADA, une voiture faite pour durer... et qui dure! Une voiture très robuste, économique et sûre.

Au delà des modes, LADA reste une voiture concrète, adaptée aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Car le temps n'a pas de prise sur les valeurs sûres.

A vous de prouver que vous avez du bon sens: roulez LADA.

Lada

Importateur exclusif pour la Suisse: SARES SA - 1022 Chavannes/Lausanne Tél. 021/24 27 25

Le Locle: Garage du STAND, Girardet 27, tél. 039/31 29 41 - La Chaux-de-Fonds: Garage des STADES, Charrière 85, tél. 039/23 68 13 - Garage et Carrosserie du Versoix, CAMPOLI & CIE., Charrière 1 a, tél. 039/22 69 88.

ISOLATIONS

de toitures, planchers, parois. Procédé par injection.

Offres et documentations sans engagement. Case postale 3. 2615 Sonvilier



Pour toutes marques de voitures et de serrures

A. & W. Kaufmann & Fils
Marché 8 - 10 - Tél. (039) 23 10 56



Hypermarché JUMBO

La Chaux-de-Fonds



JUMBO, ski vous faut!

par exemple:

Fischer Nuevo	au lieu de 248.-	199.-
Blizzard Scirocco	au lieu de 245.-	219.-
Kneissl Formel 1 Compact	au lieu de 280.-	229.-
Spalding Sideral 430	au lieu de 298.-	245.-
Atomic ARC Cup	au lieu de 298.-	259.-
Kästle CS Hot	au lieu de 329.-	269.-
Head Hot	au lieu de 349.-	289.-
Rossignol Salto 2	au lieu de 458.-	349.-
Rossignol SM Competition	au lieu de 458.-	359.-

80 modèles de
marque en stock!

les derniers
modèles 79/80!

maintenant
avec garantie et
assurance!

Montage immédiat
des fixations!

Service spécialisé :
afiletage des carres,
réparation des semelles
etc.



La Chaux-de-Fonds

Salle de la Croix-Bleue
Progrès 48
Samedi 24 novembre
dès 15 heures
1er tour gratuit

MATCH AU LOTO

organisé par la Musique de la Croix-Bleue

2 cartons
50 tours

abonnements à Fr. 12.-
pour 25 tours
Coupons à 50 cts



Coop-informations

En tant que membre Coop, vous bénéficiez de prestations spéciales

- actions réservées aux membres
- vacances à prix de faveur et voyages réservés aux membres
- primes spéciales à la Protection juridique Coop pour consommateurs et personnes privées
- recevoir chaque semaine le journal Coop avec offres d'achat attrayantes, conseils ménagers judicieux et articles rédactionnels intéressants.

J'aimerais devenir membre Coop, afin de pouvoir profiter de tous les avantages réservés aux membres Coop:

Nom: _____
Prénom: _____
Rue/No: _____
NPA/Localité: _____

Remettez le talon dûment rempli à la caisse de votre magasin Coop s.v.p.

Hits <weekend> du jeudi 22 novembre au samedi 24 novembre 1979

Huile de tournesol Sonina

Teneur élevée en acides gras essentiels polyinsaturés (min. 50%). Riche en vitamine E.

1 litre **2.90** au lieu de 3.75

Jus d'orange happy day

100% naturel, riche en vitamine C

2 x 1 litre en Pure Pak **1.70** au lieu de 2.40

ACTION

...voici bientôt Noël. Profitez-en!

Pointes d'asperges

MONDIAL 2 boîtes de 280 g Poids égoutté: 200 g **2.90** au lieu de 3.60

Garniture de légumes avec chanterelles

midi Gastronomie Boîte de 425 g Poids égoutté: 260 g **2.25** au lieu de 2.65

Haricots fins

midi Gastronomie 2 boîtes de 425 g Poids égoutté: 200 g **3.-** au lieu de 3.50

Pêches

moitiés, MONDIAL Boîte de 822 g Poids égoutté: 510 g **1.40** au lieu de 1.80

Ananas

MONDIAL 10 tranches 2 boîtes de 567 g Poids égoutté: 350 g **2.-** au lieu de 2.80

Cocktail de fruits

MONDIAL Boîte de 822 g Poids égoutté: 525 g **1.70** au lieu de 2.20

Hits hebdo 21-27 novembre 1979

Farine fleur **1 kg -85** au lieu de 1.20

Apéritif Cynar 1 litre **12.90** au lieu de 13.90

Cubes Maggi **195** au lieu de 2.40
Bâton à 5

Flan Tam Tam arômes vanille, chocolat et caramel

1 gobelet double = 2 x 125 g **70** au lieu de 90

Vermouth Martini 1 litre **9.90** au lieu de 10.90

Spiritueux en vente uniquement dans les magasins Coop possédant une licence pour les alcools.

Potages délicatesse Maggi 10 variétés au choix **1 sachet -55** seulement

Café en grains Coop Excellento 500 g **5.80** au lieu de 6.70

Williams du Valais 40% 7 dl **18.90** au lieu de 20.90

Poulets étrangers surgelés, tout prêts, pièces de 900-1400 g **le kg 3.60**

Espresso 250 g **3.10** au lieu de 3.60

Cognac Maurin*** 40% 5 dl **17.80** au lieu de 19.80

Espresso 225 g **2.40** au lieu de 2.90

Kirsch <Häfelibrand> 40% 5 dl **11.90** au lieu de 12.90

Whisky Old Barrel 40% 5 dl **13.90** au lieu de 15.90

Bougies pour chandeliers en diverses couleurs, 22 x 240 mm **2.90** Emballage à 10 bougies, seulement

Prix choc actuel

Bougies de décoration en diverses couleurs, 22 x 220 mm **2.90** Emballage à 10 bougies, seulement

Coop compte pour qui sait compter!

FEUILLETON DE «L'IMPARTIAL» 63

Michel Davet

MA NUIT DE NOCES

Roman

Copyright by Presses de La Cité, Paris et Cosmopress, Genève

présence dans cette salle devait bousculer sa quiétude! La mettait-il sur le compte d'un curieux hasard? D'un malveillant projet ou bien du désir irrésistible de le revoir?

Des applaudissements, un brouhaha m'avertirent que la première partie de la conférence venait de se terminer. Alexis abandonna sa chaise pour s'en aller serrer des mains et, en fin de compte, s'installer à la table du conférencier où il remua avec agitation des papiers. Je me penchai vers la baronne, ma voisine:

— Madame, quel est ce jeune homme qui semble présider les débats?

— Mais c'est le jeune Alexis de Warderöde. C'est lui qui a lancé ce mouvement de conférences, et nous sommes chez lui. Grande famille.

J'étais chez les Warderöde! La peur me prit. Un couple branlant se levait dans un grand mouvement

de chaises, je pus me glisser vers la porte sans soulever de curiosité. Dans un furtif regard, je vis le duc agiter dans le vide ses mains quasi royales, dans un envol d'oiseaux imaginaires. Adelboden! Adelboden! Que les montagnes étaient lointaines!

Dans la belle entrée, quelqu'un me retint par un pan du manteau.

— Mademoiselle, vous avez droit à l'orangeade avec les mille francs. Elle est servie dans la salle à manger, en face.

Un jeune homme au sourire édenté me souriait derrière une montagne de revues. Je pris la fuite en me disant que Gide et l'orangeade pour un seul billet, c'était une façon comme une autre de gagner sa vie. Le duc était réaliste.

Notre rue Guynemer avec les longues grilles et les premiers panaches verts du Luxembourg était déjà doucement bleuie par la nuit lorsque je l'abordai. Bertrand avait dû rentrer de bonne heure car les six lumières de nos fenêtres luisaient dans la belle façade.

— Bonsoir! dis-je à Félicité. Votre cuisine sent bon!

— Tartes aux pommes, tout modestement, me dit Félicité.

— J'entends parler. Y aurait-il des visites?

— Oui, un monsieur, dit Félicité laconiquement.

Mais tout de suite elle se mit à parler, parler, m'entourer de questions et de prévenance comme si elle était désireuse de me retenir à ses côtés.

— Comme vous voilà solide! Et ravissante! Quel le rétablissement! Ah! que je vous montre un extraordinaire achat!...

Néanmoins je puis lui échapper et m'enfoncer dans l'entrée. A travers la porte du salon passèrent soudain des éclats de voix. Voix d'homme inconnue dont le monologue s'enflait, tournait au ton de l'accusation, ne laissant pas à Bertrand la possibilité d'une réponse.

— Et n'allez pas prétendre, mon vieux, que vous déclinez toute responsabilité dans cette situation. Je dis hautement, que votre façon d'être a été déterminante. J'ajouterai même encore qu'elle a été sans franchise. Laissez-moi parler...

Bertrand dut néanmoins lui couper la parole d'une voix sombre et sans embarras; je ne l'entendis qu'à demi. L'inconnu continua:

— Je ne dis pas que vous avez abusé complaisamment de votre avantage; vous n'êtes pas un saligaud. Je dis seulement que vous n'avez pas fait tout ce que vous deviez pour vous dégager, vous rendre en quelque sorte inaccessible. Vous avez laissé flotter une ambiguïté, une sorte d'attente prometteuse...

— Non et non! cria Bertrand. J'en ai assez de cette situation et de vos reproches en sus.

— Vous êtes un monsieur d'une parfaite distinction en toutes choses, mais un mou. Il fallait une énergie péremptoire...

— Que savez-vous de ce qu'a été mon attitude?...

Quelqu'un vint me tirer la robe.

— Madame, dit Félicité, vous avez oublié la baguette de gruau.

Je descendis, troublée pour chercher la baguette. Je sortis de la boulangerie préoccupée, l'imagination vagabonde. Devant notre immeuble, au bord du trottoir, deux hommes côte à côte paraissaient attendre l'instant de traverser; ils me tournaient le dos: c'étaient Bertrand et un inconnu aux épaules carrées. Je compris qu'ils surveillaient le trottoir d'en face, le long des grilles du Luxembourg, sans doute attendant quelqu'un perdu dans la foule pressée des promeneurs. Un instant dissimulée pour les regarder redoutant d'être aperçue de Bertrand, je pénétrai dans l'immeuble.

J'en avais à peine franchi la porte qu'un cri suivi de plusieurs appels me ramena au-dehors. Bertrand et l'homme aux épaules carrées traversaient la rue entre les voitures, indifférents aux dangers et aux vociférations des chauffeurs. Coups de freins, têtes aux portières. Je voyais ce va-et-vient d'ombres, les silhouettes, les voitures mêlées sans saisir la raison du comportement des deux hommes. Je me dis: «Ils courent après un taxi ou une voiture amie qui n'arrive pas à trouver à se ranger», mais les choses se précisant, je compris qu'ils s'élançaient à la poursuite d'une femme. Elle courait le long des grilles du Luxembourg bousculant les passants. Elle portait sa fourrure sous le bras et son buste moulé dans un pull-over clair permettait de ne pas la perdre de vue dans le sombre va-et-vient du trottoir. Au tournant de la rue ils l'atteignirent, l'immobilisèrent; je compris encore qu'elle refusait de les suivre. La discussion dura un assez grand moment.

(A suivre)

• Chronique horlogère • Chronique horlogère •

Assemblée générale de l'ASUAG

Défense et illustrations d'une politique

Deux Chaux-de-Fonniers entrent au Conseil d'administration

Croissance constante de la vente de produits électroniques et diminution consécutive des exportations de montres mécaniques. Réponse aux initiatives et au développement de la concurrence étrangère, tout en cherchant à maintenir le niveau des emplois en Suisse; ce qui n'empêchera par un « resserrement » des effectifs. Soutien aux marques de pointe ayant une position dominante sur les marchés, politique de marketing propre à chaque catégorie de produits, à chaque segment de marché. L'exposé de M. Pierre Renggli, président du Conseil d'administration de l'ASUAG, n'a rien révélé de très nouveau à l'Assemblée générale du groupe qui s'est tenue hier à Bienne, rien de sensationnel, c'était prévu.

Il a parlé par contre de plusieurs « possibilités valables » — dans le domaine de la production à l'étranger, actuellement en cours d'exploration. En outre, le détail de certains éléments considérés à partir du point de vue de l'ASUAG aussi bien que de celui de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, a permis la remise en mémoire des inconvénients de la lutte en ordre dispersé...

L'INDIVIDUALISME DES FABRICANTS...

Ayant dressé un rapide bilan des initiatives de la concurrence étrangère, M. Renggli a rappelé les points forts des mesures prises dans le domaine du marketing par l'ASUAG (voir « L'Impartial » des 10 et 11 novembre) favorisant la consolidation de certaines catégories de ses clients, tout en soutenant parallèlement tous les efforts visant à renforcer l'image électronique suisse.

Une politique qui rencontre des oppositions dans la mesure où elle se révèle nécessairement sélective.

Par Roland CARRERA

L'expérience a prouvé, malheureusement, a ajouté le président de l'ASUAG qu'on ne peut pas réaliser de promotion, des actions de promotion réelles sur une base collective, englobant plusieurs marques. Toutes les tentatives menées dans cette direction — recherche d'un dénominateur commun — ont échoué à cause de l'individualisme des fabricants. Chaque marque ne voit que son propre intérêt, sa propre position; les entreprises ne veulent pas se regrouper sous un drapeau commun, respectivement sous un sigle ou label commun. M. Renggli a également estimé qu'il n'était pas suffisant de baisser les prix pour renforcer la situation de la montre suisse sur les marchés. Le soutien direct de marques de pointe ayant déjà une position importante sur certains marchés lui paraît absolument nécessaire, sachant — par expérience — que leur rayonnement profitera aux autres marques suisses moins fortes.

La politique marketing de l'ASUAG englobe également la recherche de nouveaux débouchés pour le produit de masse et l'amène à une internationalisation de la fabrication dans différents états d'avancement, autant que possible sous contrôle suisse. Ceci parallèlement à l'effort de dévelop-

pement de la production de grandes séries économiques en Suisse même.

Et le président de l'ASUAG de donner les exemples du Japon, qui a transporté une importante partie de ses fabrications mécaniques et électroniques à Singapour, aux Philippines, à Hong Kong, en Corée, au Brésil, sans compter les accords avec des fabricants locaux, comme aux Indes. Celui de Timex et de Texas Instruments, dont des unités de production sont depuis longtemps installées notamment en Asie, ou encore l'exemple de l'Allemand Jungmans qui a livré à Hong Kong des chaînes et des composants permettant aux fabricants locaux de la colonie, de se familiariser avec les techniques du quartz analogique, secteur encore intouché par eux jusqu'ici...

ON NOUS CRITIQUE...

On critique parfois notre politique comme étant contradictoire ou ambiguë: vouloir d'un côté appuyer les marques et établissements moyens en Suisse et de l'autre, maintenir notre position internationale dans le produit de masse. Certes, il paraîtrait plus simple de choisir délibérément entre ces deux tendances et de ne se concentrer que sur une seule voie... Mais la réalité de la vie n'est pas aussi simple... Tant la clientèle de l'ASUAG que ses marchés se présentent sous ces deux formes contradictoires: produits de marques essentiellement suisses et produits de masse avec des marques essentiellement étrangères... Il s'agit de résoudre ces questions pratiques de la vie industrielle de tous les jours et satisfaisant ces deux segments avec les produits dont ils ont besoin. Si les poids se déplacent entre les deux, ce n'est pas à la suite d'un « Diktat » ou d'une politique d'éviction déterminée, mais le résultat des changements continus dans l'économie mondiale, a affirmé en substance M. Renggli.

Aux Etats-Unis, c'est Timex, la grande de l'horlogerie américaine, qui s'est lancée massivement dans les produits électroniques, surtout du type LCD, à des prix inférieurs à 50 dollars. Il est en compétition avec un autre grand de l'affichage numérique: Texas Instrument, dans le secteur LCD, qui continue d'inonder le marché US de ses produits horlogers.

L'URSS de son côté, commence aussi à commercialiser des produits électroniques, souvent avec des composants étrangers. Quant aux pays du Sud-Est asiatique, Hong Kong en tête, ils poursuivent leur progression en nombre de pièces, avec des produits finis, des composants et des fournitures d'habillement. En plus des 30 millions de montres et mouvements mécaniques, 22 millions de montres et mouvements électroniques ont été exportés de ces pays en 1978. Le fait qu'une partie importante de cette production soit fabriquée à partir de fournitures et de sous-produits helvétiques est une piètre consolation...

AFFAIRES ET EMPLOIS

Nous ne reviendrons pas ici à ce que nous avons déjà écrit il y a une dizaine de jours au sujet du maintien du plus grand nombre d'emplois en Suisse, mais d'un inévitable resserrement dû aux possibilités d'améliorer la productivité, comme les voit l'ASUAG...

Nous n'ajouterons rien de plus en ce qui concerne la situation du groupe sur le plan de l'évolution des affaires où il a enregistré une baisse de ses ventes de 11,4 pour cent durant le premier trimestre 1979, courbe qui s'est redressée depuis juillet et qui devrait permettre

sur l'ensemble de l'année en cours de réaliser un chiffre d'affaires sensiblement égal à celui de l'an passé.

L'évolution des affaires du groupe est le reflet de celle des exportations horlogères suisses dans leur ensemble. Causes connues, la conjoncture mondiale, le problème monétaire suisse et les charges, indique M. Renggli qui y ajoute une raison dont on parle moins: la concurrence étrangère, laquelle s'étend toujours davantage.

ELECTRONIQUE ET CONCURRENCE

La part des produits électroniques, de tout genre et de tous les niveaux de qualité, à la consommation mondiale de garde-temps est estimée à 95 millions de pièces pour 1979. Notre pays doit en produire près de 8 millions, sans tenir compte évidemment des fournitures et composants électroniques exportés destinés à la fabrication étrangère. Je sais bien qu'une grande partie de cette production étrangère est constituée de montres très bon marché, souvent de qualité un peu douteuse, et qui ne correspond pas au standing de la fabrication suisse. Elles sont néanmoins vendues et il faut se demander qui absorbe cette masse de nouveaux produits électroniques. Ce sont certes de nouveaux consommateurs, ou des personnes qui achètent une deuxième ou une troisième montre, mais aussi beaucoup de nos clients qui achetaient autrefois des montres suisses économiques, ancre et Roskopf. L'on a tendance à sous-estimer cette nouvelle concurrence, à ne pas attacher suffisamment d'importance à la mutation technologique intervenue dans le produit et à chercher trop exclusivement les causes de la diminution de nos exportations dans l'environnement économique de notre pays.

Quelle est cette concurrence étrangère? M. Renggli a rappelé à ce propos que le Japon demeure, comme on le savait, le premier concurrent de l'horlogerie suisse, avec 49 millions de pièces distribuées en 1978 par uniquement 5 marques horlogères principales. L'horlogerie japonaise ayant résolument placé son effort essentiel sur les produits électroniques, aussi bien à affichage analogique que digital!

Aux Etats-Unis, c'est Timex, la grande de l'horlogerie américaine, qui s'est lancée massivement dans les produits électroniques, surtout du type LCD, à des prix inférieurs à 50 dollars. Il est en compétition avec un autre grand de l'affichage numérique: Texas Instrument, dans le secteur LCD, qui continue d'inonder le marché US de ses produits horlogers.

L'URSS de son côté, commence aussi à commercialiser des produits électroniques, souvent avec des composants étrangers. Quant aux pays du Sud-Est asiatique, Hong Kong en tête, ils poursuivent leur progression en nombre de pièces, avec des produits finis, des composants et des fournitures d'habillement. En plus des 30 millions de montres et mouvements mécaniques, 22 millions de montres et mouvements électroniques ont été exportés de ces pays en 1978. Le fait qu'une partie importante de cette production soit fabriquée à partir de fournitures et de sous-produits helvétiques est une piètre consolation...

R. Ca.

• Chronique horlogère •

ASUAG: un Conseil d'administration plus près des décisions de choc

Tant qu'à faire autant dire soi-même du bien de soi-même: les autres se chargent assez de tracer de vous des profils d'ombre!

C'est peut-être bien cette idée qui formait une trame assez sereine aux propos de MM. Pierre Renggli et Heinz Hämmerli, hier, devant l'assemblée générale de l'ASUAG.

Cette apparente sérénité ne vient assurément pas de la conviction qu'il n'y a pas de problèmes, non, mais du calme que l'on connaît quand on empoigne le taureau par les cornes.

réponse se précise de toute évidence: en intervenant plus directement sur les marchés.

UN CHAUX-DE-FONNIER AU « TOP »

Afin d'élaborer ses nouvelles stratégies industrielles et commerciales, l'ASUAG a modifié ses statuts au chapitre de son Conseil d'administration dont les tâches décisionnelles seront plus marquées. A cette fin, pour être plus « opérationnel », le Conseil a été réduit de 27 à 19 membres. De ces 19 membres il en est extrait « neuf au maximum » qui forment un « Comité du Conseil » pour les décisions de choc. Huit membres sont actuellement désignés. Il ne semble pas qu'un neuvième soit attendu.

C'est de ce Conseil qu'est tiré un Bureau de trois membres: un président, M. Renggli, et deux vice-présidents, MM. Paul Risch, directeur de la Banque Cantonale Bernoise pour les « finances » et M. Marcel Schmid qui préside aux destinées d'Ogival, à La Chaux-de-Fonds, pour le siège « industrie ».

Ce catapultage de M. Schmid au « top » de l'ASUAG, n'est pas le fruit d'une partie de dés. Cette nomination révèle que ce ne sont pas forcément ceux qui s'agitent le plus sur le devant de la scène qui influencent le plus la politique et les décisions.

Cette nomination, dont nous félicitons M. Schmid, va à un homme dont la solide expérience est établie et qui est connu pour son attitude très constructive chaque fois que son tempérament de conciliateur est appelé à se manifester.

Il est important que l'on trouve au « top » de l'ASUAG un industriel du front, autant au fait de la production que des marchés.

Le fait qu'il soit Neuchâtelois et Chaux-de-Fonnier de surcroît tend à démentir la volonté prônée à l'ASUAG de tirer de plus en plus la couverture du côté de la Suisse allemande, à moins que, précisément, ce soit là une couverture!

M. Schmid occupe un des quatre sièges du Conseil de l'ASUAG dévolus à la FH. Les « élections » à la FH ont été faites à partir d'une liste d'une dizaine de personnes. Le président G.-A. Matthey a été plébiscité par le maximum des 36 voix des membres présents. Il restera au Conseil de l'ASUAG mais plus au « Comité du Conseil » où l'on s'est montré sourcilieux de son appartenance à la concurrence (il est aussi directeur à la SSIH) on a voulu voir là une incompatibilité de fonctions. Puis ont été désignés MM. Schmid (32 voix), Schenkel (28 voix) et Schlupe (23 voix).

On notera aussi l'entrée au Conseil d'un autre Neuchâtelois, M. Rolf English, qui représentera à l'ASUAG les actions de l'UBAH.

M. Marcel Schmid accomplit depuis plus de dix ans un travail important à la tête des Finances de la FH où il préside la Commission administrative et financière, et à la Chambre Suisse de l'Horlogerie depuis 8 ans où il est également président de la Commission des finances depuis deux ans. C'est dire que ce n'est pas un inconnu, tout au contraire, qui a été nommé hier vice-président de l'ASUAG, mais un homme discret qui porte en lui la sérénité des grands sapins, capable d'une ferme inflexibilité lorsque pour lui la cause est entendue. Et elle l'est.

Il n'aura pas trop de talents et qualités pour maintenir un sain équilibre à hue et à dia entre les partenaires obligés que sont l'ASUAG et le reste de l'horlogerie qui précisément entend ne pas être de reste...

— par Gil BAILLOD —

Aucune entreprise humaine n'est vouée naturellement à la réussite. Pour réussir il faut argumenter dans le temps avec une volonté et une constance opiniâtres. A l'ASUAG cela se traduit par des prises de décisions d'une ampleur qui commence à être perceptible. C'est pour cela, parce que l'horlogerie s'engage dans une politique volontariste, qu'en Suisse alémanique on porte sur cette branche industrielle un regard à nouveau intéressé, plus objectif et à tout prendre plutôt rassuré.

Dans les états-majors économiques on sait que non seulement l'horlogerie n'est pas au bout de ses peines, mais que ce qu'elle entreprend la fera saigner encore. Mais, enfin, on décide. Les décisions sont dures, les conséquences le seront aussi, personne ne s'y trompe. Ce sera cela ou plus rien.

Les intentions dernières sont peu à peu précisées, elles visent à mettre en place des moyens concurrentiels sur le plan mondial. A cette fin, l'ASUAG en a terminé avec les solutions de détail, cela devient de plus en plus évident même si le colosse progresse en cultivant un souci de concertation... là où il n'est pas trop encombrant de le cultiver.

La concertation reste nécessaire tant il est vrai que l'établissement ne serait rien sans une ASUAG forte. Aussi vrai: l'ASUAG s'écrasera sous son propre poids, comme les baleines échouées, sans un établissement industriel puissant. Ce n'est point là d'un rapport de forces qu'il s'agit mais d'une complémentarité obligée. A moins que l'un oblige l'autre! Deux indications financières donnent le ton des intentions.

M. Renggli a insisté par deux fois que l'ASUAG n'avait pas l'intention de stabiliser le dividende à 12 francs par action « ce qui est un niveau très bas ».

Cela fait tout de même un rendement de 3,25 pour cent ce qui, pour une industrielle n'est pas si mal. Une amélioration durant les prochains exercices consoliderait évidemment la renaissance de la confiance des investisseurs et des banques.

Second indice, M. Hämmerli a exposé que « les directives concernant l'établissement des budgets pour 1980 ont donné la priorité à l'objectif « cash flow », c'est-à-dire la marge brute d'autofinancement, qui devra être « encore plus importante à l'avenir » pour couvrir les frais de recherche et de développement, de diversification « les coûts liés à l'ouverture de canaux de distribution ».

Comment l'ASUAG va élargir sa marge brute, c'est la question dont la

• CANTON DE BERNE • CANTON DE BERNE •

Grand Conseil bernois

L'avenir de l'aérodrome de Berne-Belpmoos

Le Grand Conseil bernois a discuté longuement mercredi de l'avenir de l'aérodrome Berne-Belpmoos dont la concession d'exploitation échoit en mai 1981, et des forages que la Cedra, la Coopérative pour le dépôt des déchets radioactifs, s'est vu confiés dans la région du Grimsel.

Dans le premier cas le Parlement a été saisi d'une motion invitant le gouvernement — dans la limite de ses compétences — à tout mettre en œuvre dans les plus brefs délais afin que la concession ne soit pas reconduite. Cette motion a été repoussée par 99 voix contre 32, essentiellement en raison du fait que le gouvernement attend quatre expertises scientifiques le printemps prochain.

A propos des projets de la Cedra, le gouvernement, tout en comprenant les préoccupations de la population de la région, affirme que les craintes formulées sont sans fondement.

Le gouvernement a été interpellé par deux députés oberlandais inquiets de n'être pas parvenus à obtenir une promesse formelle que des installations nucléaires ne seraient pas implantées dans la région du Grimsel et que des déchets radioactifs n'y seraient pas entreposés. Ils ont fait valoir que nombre de dangers et inconvénients

pesaient déjà sur la population de la région (barrages, conduites de gaz, lignes à haute tension, installations militaires diverses dont un aérodrome) et que cette dernière estimait par conséquent avoir largement payé sa contribution au bien-être général.

Dans sa réponse, le conseiller d'Etat Henri Sommer, directeur des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique, a tenu à souligner que les craintes de la population étaient « sans fondement ». Le projet que la CEDRA se propose d'exécuter sur mandat de la Confédération consiste à étudier la roche et les techniques d'entreposage de déchets.

Au Grimsel, la roche qui conviendrait à des dépôts est mieux accessible que sur le plateau ou dans le Jura où elle est recouverte de couches sédimentaires.

La CEDRA projette de forer 6 galeries de 100 mètres de long sur 7 cm de diamètre, si ces forages se révèlent positifs elle installera dans la roche un laboratoire de 100 mètres de long sur 40 de large et de 10 m. de haut. M. Sommer a cependant tenu à souligner qu'aucun essai ne sera pratiqué avec des déchets radioactifs et qu'il n'est prévu aucune étude sur les possibilités d'un entreposage final. Ce laboratoire n'engendrera donc aucun risque supplémentaire pour la population de la

vallée de Hasli située entre le lac de Brienz et le Grimsel, devait encore déclarer le directeur de l'énergie. Et d'ajouter que le projet serait d'ailleurs mis en dépôt public.

Le gouvernement bernois ne peut cependant affirmer qu'aucun dépôt ne sera jamais envisagé au Grimsel car, devait rappeler M. Sommer, seule la Confédération est compétente en la matière. (ats)

• DISTRICT DE MOUTIER •

BÉVILARD

Inauguration du viaduc

Hier avait lieu en présence de plusieurs personnalités l'inauguration du pont supérieur, un viaduc d'une certaine importance. Le manque de place nous oblige à renvoyer à demain le compte-rendu de cette manifestation.

Voir autres informations jurassiennes en page 18

• DISTRICT DE COURTELARY •

VILLERET

Démonstration concluante

On a pu observer, il y a quelques jours, une balayeuse mécanique qui se livrait, dans les rues du village, à la démonstration de ses capacités. Il ne s'agit pas, bien sûr, pour la commune, d'envisager un tel achat, mais de pouvoir se rendre compte de son utilité et d'éventuellement la louer à l'heure, par l'intermédiaire de la Fédération des communes. (mb)

CORGÉMONT

Le district voici 150 ans

C'est bien ce soir jeudi et non mercredi comme nous l'avons annoncé hier par erreur, qu'aura lieu « Courrier romand » avec au sommaire un reportage sur le doyen Morel de Corgémont, qui a été également le fondateur, voici 150 ans, de la Caisse d'épargne du district de Courtelary. Les téléspectateurs pourront également effectuer un saut de 150 ans dans l'histoire pour entendre parler de la vie culturelle et industrielle des gens du district au XIXe siècle. (lg)

Samedi 24 novembre dès 20 h.
Dimanche 25 novembre dès 15 h.

Grands matchs au loto

des Sociétés de Fanfare et de Tir
20 jambons
BONS DE VOYAGE

1 carton tous les 5 tours
2 cartes = 3e gratuite

Halle de gymnastique - LES BOIS

EXPO SPÉCIALE, HÔTEL FLEUR DE LYS LA CHAUX-DE-FONDS

TV, ENSEMBLES HI-FI,
VIDÉO D'OCCASION, entièrement
révisés, avec GARANTIE,
à des prix étonnants!

EN DÉMONSTRATION:
Installation de surveillance VIDÉO
(caméra, moniteur sonores)
à enlever pour 990.-
PROFITEZ-EN!

EN GRANDE PREMIÈRE
démonstration de l'Ecran
Cinéma-TV Grundig 9000

Venez: les 22-23 de 14 à 22 h.
24 nov. de 10 à 22 h.

RADIO TV STEINER

LA CHAUX-DE-FONDS - AU THÉÂTRE - Mardi 4 décembre à 20 h. 30



UNIQUE GALA
Jack Yfar présente pour la première fois en Suisse

**Jacques
VILLERET**

dans son ONE MAN SHOW
après 7 mois de triomphe à Paris

Location à la Tabatière du Théâtre, tél. (039) 22 53 53

BELLE MACULATURE
à vendre au bureau de L'Impartial

Tout nouvel abonné

POUR 1980
(MINIMUM 3 MOIS)

REÇOIT LE JOURNAL

GRATUITEMENT

pendant le mois de
DÉCEMBRE 1979

— BULLETIN D'ABONNEMENT —

Je m'abonne à

L'IMPARTIAL
FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES / FONCLE EN INDIEN

Prix : Fr. 120.- pour l'année
6 mois Fr. 63.50 - 3 mois Fr. 33.50

biffer la case qui convient

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

No et rue : _____

No postal _____ Localité : _____

Signature : _____

Bulletin à nous retourner s. v. p. comme imprimé, sous enveloppe ouverte
affranchie de 20 centimes, à l'administration de «L'Impartial - Feuille
d'Avis des Montagnes», 2301 La Chaux-de-Fonds.

L'abonnement se renouvelle tacitement pour la même durée.

Cette offre est réservée exclusivement aux nouveaux abonnés.

Elle ne peut être utilisée pour prolonger ou renouveler un abonnement
existant.

RAGOUT DE VEAU

sans os le kg Fr.

15.-

ROTI DE VEAU

roulé le kg Fr.

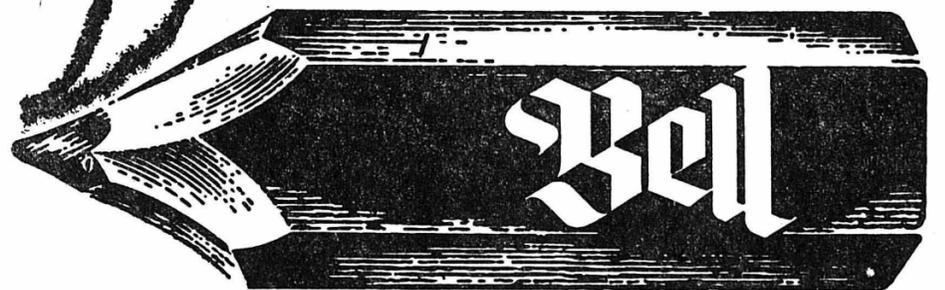
16.-

POULETS FRAIS

le kg Fr.

5.90

1ère qualité, prêts à la cuisson



Nous cherchons
pour notre rayon de
JOUETS et DO-IT-YOURSELF

**1er (re)
vendeur (se)
responsable**

connaissant bien la branche, capable de gérer
le rayon et de diriger le personnel.

Place stable, rémunération intéressante et
avantages sociaux d'avant-garde.

Faire offres détaillées à la direction des
Grands Magasins

au printemps

La Chaux-de-Fonds

**PENSEZ À VOTRE INTÉRÊT!
NE DÉBARRASSEZ PAS
sans me consulter**

J'ACHÈTE

tous meubles d'occasion, ou autres objets.

J'achète également usines, appartements complets.

Enlèvement dans le plus bref délai.

Paul STOLLER, La Chaux-de-Fonds

Tél. (039) 22 55 48 - Croix-Fédérale 15

A VENDRE - Occasion unique pour
ENTREPRENEUR ou MAITRE D'ÉTAT

immeuble ancien

de bonne construction, gros cube, 8 appartements de
3 pièces, 1 atelier avec bureaux, situé près du centre
de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Ecrire sous chiffre RM 26762 au bureau de L'Impar-
tial.

Lisez et faites lire «L'IMPARTIAL»

Impôt fédéral direct: la part revenant aux cantons répartie autrement

Les cantons les moins riches se frotteront les mains

Tenez-vous bien, car ce langage est barbare: le Conseil fédéral a décidé hier de soumettre au Parlement un projet visant à affiner le mode de calcul de la péréquation financière intercantonale, et aussi à renforcer cette péréquation. Aujourd'hui, comme chacun sait, le produit de l'impôt fédéral direct — de l'impôt pour la défense nationale si vous préférez — n'aboutit pas intégralement dans la caisse fédérale. Les cantons en reçoivent une jolie tranche: trente pour cent exactement. Mais une partie de ces trente pour cent — un sixième — est répartie essentiellement entre les cantons les plus pauvres. Ce sixième, le Conseil fédéral propose d'en faire un quart, et de le répartir selon une autre méthode. Avec pour résultat que les cantons les moins bien lotis feront une bonne affaire.

Si l'on prend les chiffres de 1978-79, soit de la 17e période de l'impôt fédéral direct, cela donnerait 77 millions de plus pour la péréquation, ou 229 millions en tout (un quart de la somme totale qui revient aux cantons et qui est actuellement de 915 millions).

De notre rédacteur parlementaire à Berne: Denis BARRELET

Ces 229 millions seraient répartis selon une échelle mobile calculée sur la base de la capacité financière des cantons. La répartition actuelle, fondée sur le produit de l'impôt par habitant et sur le groupe dans lequel chaque canton est

rangé (capacité financière forte, moyenne, faible), a le gros défaut de faire subir aux cantons de brusques variations quand ils changent de catégorie (tous les deux ans, le Conseil fédéral réexamine leur capacité financière).

QUI SONT LES GAGNANTS ?

Ce projet de modification de la loi sur la péréquation est désavantageux pour les cinq cantons à capacité financière forte (Zoug, Bâle-Ville, Genève, Zurich, Bâle-Campagne). Les moins bien placés parmi les cantons à capacité financière moyenne seront bénéficiaires, de même que les cantons faibles.

Exemples fondés sur les chiffres de 1978-79: la part de Neuchâtel à l'impôt

fédéral direct passerait à 22 millions (contre 19 millions), celle de Berne à 114 millions (109 millions), celle des Grisons à 25 millions (20 millions), celle du Tessin à 35 millions (30 millions). Voilà les exemples pour les cantons moyens. Chez les forts, Zurich tombe à 184 millions (197 millions), Zoug à 27 millions (30 millions). Canton pourtant faible, le Jura régresse d'une centaine de milliers de francs (8,9 millions au lieu de 9 millions).

Qui a donné l'idée au Conseil fédéral de soumettre un tel projet au Parlement? La conférence des directeurs cantonaux des finances dont certains membres appréhendaient le 1er janvier 1980, date à laquelle la capacité financière des cantons sera revue. Quant au renforcement de la péréquation, c'est une idée qui est dans l'air depuis longtemps, un peu partout.

Les programmes financiers, rejetés par le peuple en juin 1977 et mai 1979, en parlaient aussi, à leur manière. S'ils avaient été acceptés, la Constitution fédérale fixerait impérativement à « un quart au minimum » la part du produit de l'impôt consacré à la péréquation (aujourd'hui: « Un sixième au minimum »).

ADHÉSION A UNE FILIALE DE L'ONU

Le Conseil fédéral, hier, a pris en mains d'autres dossiers encore:

● **CONJONCTURE.** — Un projet de loi réglant l'observation de la conjoncture et l'exécution d'enquêtes sur la conjoncture est soumis au Parlement.

● **TERRORISTES.** — L'attentat de Zurich est d'autant plus tragique qu'il

ne se serait pas produit si la Yougoslavie n'avait pas relâché les terroristes en question, à l'époque, tient à souligner le Conseil fédéral, heureux au demeurant de la collaboration entre les polices de Zurich, Berne et Wiesbaden.

● **COLIS FRAGILES.** — Désormais, à la poste, l'expéditeur pourra demander un traitement particulièrement prudent pour les envois au contenu délicat. Les envois recommandés sous enveloppe, d'autre part, seront admis jusqu'à 500 grammes. Une taxe de réexpédition est introduite, fixée selon la durée. Enfin, le montant franc de taxe pour les chèques payés comptant est porté de 2000 à 4000 francs.

● **ONU.** — La Suisse doit adhérer à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. C'est le vœu du Conseil fédéral, transmis au Parlement. Créée en 1967, l'ONU n'est vraiment devenue une institution spécialisée qu'en 1975. La Suisse y collabore depuis les débuts.

● **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.** — La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, qui entre en vigueur le 1er janvier, prévoit la création d'un Office fédéral de l'aménagement du territoire. Cet office sera dirigé par M. Marius Baschung, actuellement délégué du Conseil fédéral pour ces questions.

● **CHARS.** — Le rapport sur l'élimination des défauts du Char 68, réclamé par le Parlement, est prêt. Très prochainement, le Conseil fédéral décidera si oui ou non il faut faire confiance à l'industrie suisse pour le nouveau char des années 90. Le gouvernement n'a eu hier qu'un premier échange de vues.

Soupçonné de placement d'argent de provenance douteuse

Campana a investi d'importantes sommes dans l'immobilier valaisan

On confirme à Sion, tant dans les milieux du notariat que dans les milieux de la finance, que l'avocat tessinois Pierfrancesco Campana qui a actuellement de sérieux ennuis avec la justice italienne, a investi d'importantes sommes dans l'immobilier valaisan. Ainsi, la preuve est faite, avec pièces à l'appui, que Campana est à l'origine de l'acquisition de studios et appartements de vacances à Nendaz pour une somme dépassant les deux millions de francs suisses.

AUCUNE PREUVE

On sait que l'avocat tessinois a été arrêté la semaine dernière à l'aéro-

drome de Milan alors qu'il allait s'enlever pour l'Allemagne. On a laissé entendre en Italie, lors de son arrestation, que Campana était impliqué dans une vaste affaire de placements d'argent de provenance douteuse. Il y a quatre ans déjà, l'avocat tessinois affirmait agir au nom d'un ressortissant suisse domicilié en Amérique, en achetant à Nendaz une trentaine d'appartements de vacances ou studios. Il n'y a aucune preuve pour l'instant, en Valais du moins, en ce qui concerne une provenance douteuse de cet argent, pas plus que d'une éventuelle implication dans l'affaire des personnes qui, en Suisse, ont traité avec Campana pour placer ces millions dans l'immobilier valaisan. Une vaste enquête a été ouverte à Sion pour éclaircir une partie de ce dossier qui touche également d'autres régions de Suisse, notamment Fribourg.

de New York du nom de Robert Hoffmann dont il fut d'ailleurs question à plusieurs reprises en Valais, lorsque furent vendus les appartements de Nendaz.

Ce dossier intéresse d'autant plus la justice que certains clients ont dû recourir à des avocats séduits pour avoir été trompés lors de l'acquisition d'appartements dans la station valaisanne ou des ventes à double auraient été effectuées.

On attend en Valais avec le plus vif intérêt les révélations que l'arrestation de Campana pourraient déclencher, révélations concernant la provenance des fonds investis en Suisse et le rôle joué par les personnalités helvétiques avec lesquelles l'homme enfermé aujourd'hui à Milan a pu traiter en son temps. (ats)

Première Cour de droit public au Tribunal fédéral Vain recours de Pierre Jaccoud

La première Cour de droit public du Tribunal fédéral a rejeté, dans son audience d'hier, un recours de droit public émanant de Pierre Jaccoud. Il avait mis en doute la composition de la Cour de cassation du canton de Genève.

L'ancien bâtonnier genevois qui fut condamné en 1960, lors d'un procès retentissant concernant une affaire homicide, à 7 ans de réclusion et à 10 ans de privation de droits civiques, lutte depuis 1964 pour obtenir la révision de son jugement qui a toujours été à discussion. En 1978, le Tribunal fédéral était alors arrivé à la conclusion que la Cour de cassation avait privé Jaccoud, à certains points de vue, du droit d'être entendu. La Cour de cassation était, par conséquent, appelée à statuer encore une fois. C'est là que Jaccoud recourut de nouveau au Tribunal fédéral. Il se heurtait au fait que deux des trois juges de cassation prévus étaient les mêmes qui avaient pris la

décision de rejeter le recours de 1977. Or, le Tribunal fédéral a jugé que, lors de la nouvelle composition de la Cour le droit genevois n'avait pas été interprété de manière arbitraire, et que le droit constitutionnel d'être jugé par son juge naturel constitutionnel n'était pas en cause. L'organisation judiciaire genevoise prévoit que le juge qui a précédemment connu la même cause en statuant dans une autre juridiction, n'est plus habilité à s'occuper de cette même cause. Or, une pareille disposition ne s'applique communément pas au renvoi d'une affaire au juge inférieur afin qu'il rende un jugement amélioré.

D'autres causes graves pour écarter les juges de la Cour genevoise n'étaient pas démontrées. Le fait que, en 1977, ils avaient omis de soumettre quelques pièces à l'appréciation de Pierre Jaccoud, ne signifie pas, selon le Tribunal fédéral, que leur activité soit entachée de partialité. (ats)

Radio-Télévision romande

La démocratisation s'étend au niveau cantonal

Après le vote des nouveaux statuts de la Société de Radiodiffusion et de Télévision de la Suisse Romande (SRTR), le 9 novembre, l'assemblée des délégués de celle-ci siégera de nouveau le 12 décembre à Lausanne pour poser les bases des sept futures associations cantonales de la SRTR, qui remplaceront les anciennes fondations de Lausanne et de Genève. Lors d'une conférence de presse donnée hier à Lausanne, MM. René Schenker, directeur de la SRTR, Bernard Béguin, directeur adjoint, et Pierre Pittard, président du groupe de travail des statuts, ont donné des précisions sur cet élargissement et cette démocratisation de la SRTR, qui ouvrira largement ses portes à tous les auditeurs de téléspéc-

observent une pratique libérale d'admission (tous les auditeurs de radio et téléspécificateurs pourront en faire partie) et ne percevront qu'une cotisation modeste. Leurs statuts seront soumis à certaines exigences de la SSR (Société suisse) et de la SRTR (Société régionale romande), mais ils tiendront compte des conditions locales. La majorité des membres des Comités cantonaux devront être élus par les Assemblées générales. Les Sociétés cantonales devront présenter leur demande d'admission à la SRTR avant le 31 mars 1980, de façon à pouvoir être régulièrement constituées et « opérationnelles » le 1er juillet.

CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL

Les Sociétés cantonales auront pour but de faire valoir les intérêts de la population dans la SRTR (par la nomination de délégués à l'Assemblée romande) et les intérêts de la SRTR dans l'opinion publique, d'assurer des contacts

étroits entre la Radio-Télévision romande et ses auditeurs et téléspécificateurs, de soutenir la présence des cantons, notamment culturelle, dans les programmes, et de participer aux décisions sur les programmes locaux de la Radio-Télévision.

Pour l'instant, il appartient aux Gouvernements cantonaux d'assurer la constitution de groupes de travail qui mettront au point la création des Sociétés cantonales et convoqueront les assemblées constitutives. Toutes les personnes physiques répondant aux conditions statutaires pour adhérer à ces sociétés devront être invitées à le faire, par la voie de la presse, de la Radio et de la Télévision. (ats)

A Berne

La tour de l'horloge fera peut-être peau neuve

La tour de l'horloge (Zytglogge), un des plus célèbres témoins de la ville de Berne, construite entre 1218 et 1220 et plusieurs fois renouvelée au cours des siècles va faire totalement peau neuve. Etant donné son « très mauvais état », la municipalité a préparé un projet de rénovation qui coûtera 2,5 millions de francs à la ville. Ce projet devra être débattu par le Conseil de ville (législatif) puis soumis au vote populaire.

L'aspect actuel de la tour de l'horloge date de 1770-71. Les modifications apportées à la construction lors des travaux de 1930 — à l'exception de la peinture murale sur la façade ouest, signée V. Surbeck — disparaîtront. En ce qui concerne l'intérieur, la municipalité souhaite le rénover pour que le public puisse y accéder et se faire une idée de la conception d'une tour fortifiée du Moyen Age. (ats)

L'IMPARTIAL FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES

Direction: Roger Vuilleumier
Rédacteur en chef responsable: Gil Ballof
Rédaction - Administr.: La Chaux-de-Fonds
Rue Neuve 14 - Tél 039/21 11 35 - Téléc 35 251
Le Locle - Pont 8 - Téléphone 039/31 14 44

SOUPÇONS

Selon « la Tribune-le-matin » qui a mené une enquête tant en Suisse qu'en Italie, la justice transalpine soupçonne Campana d'appartenir à une bande internationale qui s'était spécialisée dans les enlèvements et les rançons. Le rôle de l'avocat suisse aurait alors consisté à placer dans son pays les millions ainsi extorqués.

Campana aurait recouru pour cela à un homme de paille, un certain Suisse

Conseil fédéral Hanspeter Fischer renonce

Le vice-président du Conseil national, le démocrate du Centre thurgovien Hanspeter Fischer a annoncé qu'il renonçait à se porter candidat à la succession de M. Rudolf Gnaegi au Conseil fédéral. M. Fischer a déclaré qu'il ne voulait pas que la Suisse orientale se dispute pour un siège au Conseil fédéral. (ats)

En quelques lignes

BERNE. — Le général Arnold Brown, commandant mondial de l'Armée du Salut, a pris la décision de désigner un nouveau chef de territoire pour la Suisse et l'Autriche, en la personne du commissaire C. Gauntlett.

BADEN. — La filiale brésilienne de Brown Boveri (BBC), entreprise suisse d'équipements électriques, a financé une association qui, sous le couvert d'agence de relations publiques et conseils financiers, entretient des commandos de tueurs et des professionnels de la torture. Cette accusation est formulée par le « groupe de travail Tiers monde » et la « déclaration de Berne » dans un dossier remis mercredi à la presse et au Conseil fédéral.

OLTEN. — Les délégués du Club suisse des femmes alpinistes réunies en assemblée extraordinaire à Olten ont ratifié par 173 voix contre et une abstention le contrat de fusion avec le Club alpin suisse (CAS), signé le 4 août à Thoune.

Pour se venger Un prévenu importunait la femme d'un juge

Le Tribunal de police de Lausanne avait à statuer hier sur la plainte en injure, diffamation et dommages à la propriété déposée par la femme d'un juge informateur itinérant vaudois contre le nommé S. C., citoyen vaudois. Faute de pouvoir s'en prendre au juge lui-même, contre lequel il nourrit certains griefs, C. avait importuné sa femme, la photographiant dans son jardin et apposant avec une forte colle des tracts sur sa voiture. Le délit d'injure et de diffamation ne se poursuivant que sur plainte, le président du tribunal a tenté et réussi une conciliation. C. a regretté sa conduite à l'égard de la femme du juge et s'est engagé à ne plus l'importuner, tout en se réservant le droit de continuer à se plaindre du juge. Reconnu débiteur de la somme de 100 francs pour les dommages causés à la voiture, il payera en outre les frais de la cause, réduits à 300 francs.

Dès 1970, le nommé C. s'était plaint d'incarcération abusive par la faute du juge en question. L'automne dernier, certaines pratiques de ce juge ont été dénoncées par une députée libérale au Grand Conseil vaudois, mais le Conseil d'Etat a répondu en faisant valoir le principe de la séparation des pouvoirs. (ats)

nouveauté de Paris



Offrez-vous une nouvelle blouse nouée coquettement sur le côté, se boutonnant gracieusement sur l'épaule.

Notre réclame Modèle de Paris

79.-

la maison du tricot

La Chaux-de-Fonds 53, avenue Léopold Robert 22 26 73

Lausanne Genève Neuchâtel Fribourg La Chaux-de-Fonds



Stade de la Charrière
Dimanche 25 novembre à 14 heures 30

Dernier match du premier tour à La Charrière...

LA CHAUX-DE-FONDS LUCERNE

La rencontre à quatre points à ne pas manquer !

- Sportifs chaux-de-fonniers et des régions avoisinantes, le comité du FCC a pris les dispositions nécessaires pour que le terrain soit débarrassé afin que cette importante rencontre puisse se dérouler dans d'excellentes conditions.

P 27464

JURA BERNOIS • JURA BERNOIS • JURA BERNOIS • JURA BERNOIS

Non au cours ménager obligatoire: réponse du gouvernement bernois...

Le Conseil exécutif du canton de Berne a pris position au sujet de la pétition déposée le 10 septembre dernier à propos de l'obligation faite aux jeunes filles dans le canton de Berne de fréquenter l'Ecole complémentaire ménagère. La pétition lancée par un groupe d'une cinquantaine de jeunes filles biennoises, gymnasiennes et apprenties, demandait notamment l'introduction d'un enseignement mixte et facultatif. Une partie des 2088 signataires s'était également engagée à soutenir le boycottage des cours ménagers.

Dans sa réponse, le gouvernement bernois précise que le boycottage d'une obligation scolaire prescrite par la loi est une démarche condamnable, qui doit, en vertu des dispositions légales, être réprimée. Il affirme, d'autre part, que dans le plan d'études en vigueur pour l'Ecole complémentaire ménagère, il est parfaitement tenu compte du désir des femmes de prendre part à la vie sociale, économique, culturelle et politique. La conception très souple de ce plan permet effectivement, selon lui, d'adapter sans difficulté l'enseignement aux conditions actuelles, même si on ne saurait prétendre que la réglementation régissant aujourd'hui cette école est en tout point satisfaisante, il faut remarquer que depuis l'introduction de ce cours, des efforts constants ont été déployés pour l'améliorer, relève de plus le Conseil exécutif.

L'exécutif bernois souligne encore qu'il est frappant de constater l'existence de deux textes différents de cette pétition. En effet, par 428 signatures sur les listes de langue allemande et 1138 sur celles de langue française, les pétitionnaires réclament un enseignement mixte et facultatif. Ces derniers s'engagent en outre à soutenir le boycottage du cours ménager. Dans une seconde version abrégée du texte

en allemand, 522 signataires requièrent un cours facultatif pour les jeunes filles et pour les jeunes gens, toutefois sans soutenir le boycottage en question.

Enfin, le gouvernement rappelle que le Grand Conseil bernois a accepté deux motions concernant l'Ecole complémentaire ménagère et générale. Mandat a ainsi été donné au Conseil exécutif et à l'administration d'étudier une nouvelle conception de l'Ecole complémentaire qui fait suite à la scolarité obligatoire. La direction de l'Instruction publique a alors proposé à l'exécutif d'instituer une commission pour la révision de ces écoles. Il n'est donc pas possible, à l'heure actuelle, de préjuger ni des résultats des travaux de la commission ni de l'issue du débat politique qui suivra, souligne le gouvernement bernois.

En conclusion, le Conseil exécutif réaffirme que la fréquentation de l'Ecole complémentaire ménagère demeure obligatoire jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales.

...ET RÉACTION DU COMITÉ DE BOYCOTT

Dans un communiqué publié mardi, le comité biennois de boycott du cours ménager, déclare qu'il a appris « avec indignation » la récente décision du gouvernement bernois. En effet, précise le communiqué, dans sa réponse à la pétition exigeant un cours mixte et facultatif, les autorités bernoises réaffirment leur accord avec la forme actuelle du cours. Sans se prononcer une seule fois sur le fond des revendications — à savoir la mixité et la facultativité du cours — le gouvernement bernois se complait dans une « distinction ridicule » entre signatures recueillies sur les textes français et allemand, alors que toutes les signa-

tures recueillies manifestent le même but. La seule réponse concrète des autorités précise que « le boycottage d'une obligation scolaire prescrite par la loi est une démarche condamnable devant, en vertu des dispositions légales, être réprimée ». Une fois de plus, les boycottageuses refusent de se laisser bernier par les « manœuvres d'intimidation » du gouvernement. Le comité du boycott est en conséquence décidé à transformer le procès qui va être intenté aux boycottageuses en un procès contre un « cours sexiste » et contre « toutes les discriminations que subissent les femmes dès leur jeune âge ». (ats)

Carnet de deuil

TRAMELAN. — Nous apprenions hier le décès de M. Guido Largura qui s'en est allé dans sa 61e année. M. Largura travaillait chez Schaublin S. A. en qualité de mécanicien. Il était domicilié à la Grand'Rue 111 et il avait émis le désir d'être inhumé dans son pays natal. Honorablement connu et homme paisible il ne comptait que des amis et son départ sera vivement ressenti parmi sa famille et ses nombreux amis. (vu)

VILLERET. — De très nombreux parents et amis ont accompagné à sa dernière demeure M. Gottfried Kämpf qui a été repris à leur affection dans sa 74e année.

Né à la Ferme-Modèle, au-dessus des Brenets, M. Kämpf avait repris avec ses parents, une ferme à Mont-Soleil et s'était ensuite établi à Villeret il y a 38 ans. En 1968, la maladie l'avait contraint à prendre du repos après une carrière bien remplie. Il fut, entre autres, membre fondateur de la Caisse Raiffeisen du village, membre fondateur et président durant 20 ans du Syndicat d'élevage bovin de Villeret. Il assumait aussi, durant une douzaine d'années, la charge de conseiller de la paroisse évangélique réformée de langue allemande du Haut-Vallon. Il laissera le souvenir d'un agriculteur tenace et avisé, habile en son métier. (mb)

Elections tacites à Renan

Mardi 20 novembre à midi était l'échéance pour le dépôt de listes de candidats à la mairie et au Conseil communal. Tout l'exécutif est renouvelé d'une seule fois selon le système de la proportionnelle. Si l'on savait que M. Vuilleumier, maire, ne serait pas combattu, ce fut par contre la surprise pour le Conseil.

Les trois partis en présence proposaient bien une liste d'entente avec deux radicaux, deux socialistes et quatre udc. Malheureusement, dimanche matin, le Parti socialiste se retirait, faute de trouver deux candidats. Lundi soir, radicaux et udc se retrouvaient pour présenter une liste commune. Au cours de cette séance, il fut vivement regretté que le Parti socialiste soit absent de la prochaine législature. La représentativité de la population en souffrira et c'est dommage. A l'issue des délibérations, la liste d'entente était formée et mardi matin déposée par les deux présidents. Comme aucune autre liste n'a été enregistrée, les candidats présentés seront déclarés élus à la prochaine séance du Conseil communal. Le législatif sera ainsi formé de trois

radicaux: Mme Th. Kiener, ancienne, MM. R. Ryser et R. Marthaler, nouveaux; et de cinq udc: MM. J. Winkler, R. Jost, J. Steiner, E. Mathys, anciens, et M. Barraud, nouveau. M. Vuilleumier, maire sortant, radical, continuera de le présider.

Une convention interne réglera par la suite les rapports entre les deux partis pour les quatre années à venir. (ba)

SAINT-IMIER

Pour « Hebron » Mont-Soleil Un appel aux souscripteurs

Suite à la décision prise d'agrandir et de rénover la maison de retraite pour personnes âgées Hébron-Mont-Soleil, l'assemblée générale des sociétaires a mandaté le comité de lancer une souscription pour l'augmentation du capital social. Les fonds ainsi obtenus permettront de parfaire totalement ou partiellement le financement des travaux en cours de réalisation.

Le prospectus d'émission ainsi que le bulletin de souscription, vous parviendront par courrier postal.

L'appel est adressé à tous les ménages du district de Courtelary, et le comité remercie par avance tous les souscripteurs qui voudront bien y répondre. (comm)

CRÉMINES

Elections communales

Les listes sont déposées

Il y aura lutte pour la mairie à Crémises le 2 décembre prochain. En effet, le député maire Arthur Kloetzli, 1922, présenté par Force démocratique, sera combattu par un jeune, Pierre-André Meyer, présenté par Jeunesse active de Crémises. Pour le Conseil municipal, seront aux prises Roger Ganguin, ancien, Jeannette Reber, ancienne, André Rieder, ancien, Christine Schaefer, nouvelle, Walther Liechti, nouveau, Pierre Gobat, nouveau, pour la liste de Force démocratique. Pour l'Unité jurassienne qui a droit à un siège en vertu du décret sur les minorités, Roland Spati, nouveau, et Claude Roos, nouveau, seront candidats. Il y a par contre élection tacite pour le secrétaire communal, Werner Kloetzli, et pour le proposé AVS, René Schneider. En revanche, le poste de caissier, vacant à la suite de la démission de M. Gosselin, sera combattu par Michel Valley, présenté par Force démocratique, et Jean-Louis Jabas, présenté par un groupement indépendant de Crémises. (kr)

LOVERESSE

Trois dames au Conseil communal

C'est hier à midi qu'arrivait à échéance le délai pour déposer les listes de candidats pour les élections au Conseil communal de Loveresse. Quatre postes étaient vacants. Une seule titulaire, Mlle Clara Zurcher, est réélue tacitement, étant seule candidate pour le poste. Il y a également deux nouvelles conseillères communales, Rose-Marie Roethlisberger et Renée Saunier, cette dernière étant présentée par l'Unité jurassienne. M. René Schaefer est également seul candidat et il sera élu tacitement. En résumé, il y aura au Conseil communal de Loveresse trois dames et un homme. (kr)

BIENNE

Des horlogers solidaires...

Réunis en assemblée extraordinaire, les délégués des groupes FTMH de l'industrie horlogère de la section de Bienne ont refusé, après une discussion approfondie, la contre-proposition faite par la Convention patronale et revendiquent la compensation mathématique et intégrale du coût de la vie.

Dans les divers et sur proposition d'un groupe, les délégués horlogers de la FTMH, section de Bienne, se sont déclarés solidaires avec les 35 travailleurs de la fabrique de cristal de verre C. Haefeli SA à Sarnen, en conflit avec leur employeur. (comm)

Rendement moyen brut à l'échéance des emprunts de débiteurs suisses

	2.11	9.11	16.11
Confédération	3.61	3.81	3.87
Cantons	4.33	4.45	4.51
Communes	4.47	4.57	4.63
Transports	4.91	5.03	5.15
Banques	4.38	4.50	4.55
Stés financières	5.00	5.20	5.25
Forces motrices	4.70	4.85	4.92
Industries	5.05	5.18	5.23
Rendement général	4.37	4.52	4.58

Communiqué par la Société de Banque Suisse



Difficile de trouver un cadeau?

Les carnets d'épargne du CS, les lingots et plaquettes d'or et d'argent comme les pièces d'or sont des présents qui traversent les temps.

Le caissier CS vous conseillera volontiers.



CREDIT SUISSE CS

P 26830

memento

SAINT-IMIER

CC: expos. Roland Schaller, 14-18 h. La Main-Tendue; téléphone 143. Service du feu: tél. 118. Services techniques: Electricité, tél. 41 43 45; eaux et gaz, tél. 41 43 46. Police cantonale: tél. 41 25 66. Police municipale: tél. 41 20 46. Bureau rens. et centre de culture et loisirs: tél. 41 44 30. Infirmière visitante: tél. 41 49 27 ou 41 40 29. Hôpital: tél. 42 11 22. Chambre commune: tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30, Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h. Ambulance: tél. 42 11 22. Aide familiale: tél. 41 33 95, 9-11 h., et 41 38 35 (urgence). A.A. (alcool. anon.): 41 12 18.

COURTELARY

Service du feu: No 118. Police cantonale: tél. 44 14 27.

Préfecture: tél. 41 11 04. Sœur visitante: tél. 44 11 68. Médecins: Dr Chopov (039) 44 11 42 - Dr Salomoni (032) 97 17 66 et Dr Leuenberger (032) 97 11 67 à Corgemont.

TRAMELAN

L'Impartial: Gde-Rue 147, tél. 97 58 58. Services techniques et permanence eau-électricité: tél. 97 41 30. Feu et police cantonale: tél. 97 40 69; en cas de non-réponse (039) 44 14 27. Police municipale: tél. 97 51 41; en dehors heures bureau 97 50 66 et 97 58 29. Médecins: Dr Haemmig (032) 97 40 16. Dr Graden (032) 97 51 51. Dr Rossel (032) 97 40 28. Dr Notter (032) 97 65 65. Pharmacies: L. Boillat (032) 97 42 48; J. von der Weid, (032) 97 40 30. Aide familiale: tél. 97 42 50. Centre de puériculture: tél. 97 62 45. Infirmière visitante: tél. 97 68 78.

BALE

Girard-Perreg. 570 560 d
Portland 2800 d 2820
Sandoz port. 4060 d 4175
Sandoz nom. 1960 1960
Sandoz b. p. 516 519
Bque C. Coop. 995 d 995 d

ZURICH

(Actions étrangères)
Alcan 61.50 59.75
A.T.T. 87.— 86.50
Burrroughs 121.50 121.—
Canad. Pac. 47.50 47.50
Chrysler 10.75 10.—
Colgate Palm. 23.75 23.—
Contr. Data 78.75 77.50
Dow Chemical 48.75 48.25
Du Pont 68.— 65.—
Eastman Kodak 81.25 79.50
Exxon 95.50 94.25
Ford 53.50 49.25
Gen. Electric 75.50 74.25
Gen. Motors 84.75 81.—
Goodyear 20.50 20.—
I.B.M. 101.50 100.—
Inco B 30.— 30.—
Intern. Paper 60.— 58.25
Int. Tel. & Tel. 41.50 40.25
Kennecott 41.25 40.50
Litton 57.50 56.50
Halliburton 131.— 127.50
Mobil Oil 84.50 83.25
Nat. Cash Reg. 100.50 100.50
Nat. Distillers 42.25 41.25
Union Carbide 64.50 63.—
U.S. Steel 30.25 29.75

NEW YORK

Ind. Dow Jones 809,22 807,42
Industries 240,46 241,97
Services public 103,21 104,06
Vol. (milliers) 35,110 37,150

Cours indicatifs

Billets de banque étrangers

Dollars USA 1.58 1.73
Livres sterling 3.40 3.75
Marks allem. 91.75 94.75
Francs français 38.25 41.25
Francs belges 5.45 5.85
Lires italiennes —18 —21
Florins holland. 81.75 84.75
Schillings autr. 12.80 13.20
Pesetas 2.25 2.60

Ces cours s'entendent pour de petits montants fixés par la convention locale.

Prix de l'or

Lingot (kg. fin) 20730-21030-
Vreneli 156.— 166.—
Napoléon 156.— 167.—
Souverain 173.— 187.—
Double Eagle 805.— 845.—



Communiqués par la BCN

VALCA 64.50 66.50
IFCA 1540.— 1570.—
IFCA 73 90.— 93.—

FONDS SBS

UNIV. BOND SEL 65.75 63.—
UNIV. FUND 70.22 68.12
SWISSVALOR 232.75 223.25
JAPAN PORTFOLIO 327.75 310.25

Fonds de la Banque Populaire Suisse

	Dem.	Offre		Dem.	Offre
Automation	55,5	56,5	Pharma	104,0	105,0
Eurac.	237,0	238,0	Siat	1580,0	—
Intermobil	62,0	63,0	Siat 63	1170,0	1180,0
			Poly-Bond	60,25	61,25



FONDS DE PLACEMENT COMMUNIQUÉS PAR L'UNION DE BANQUES SUISSES

Fonds cotés en bourse	Prix payé	
	A	B
AMCA	21.—	20.50
BOND-INVEST	56.75	56.50
CONVERT-INVEST	59.— d	59.—
EURIT	122.— d	123.—
FONSA	98.—	97.—
GLOBINVEST	50.50	50.25
HELVETINVEST	103.50	104.— t
PACIFIC-INVEST	58.25 d	57.50
SAFIT	221.—	223.—
SIMA	216.50	215.—
Fonds cotés hors-bourse		
	Demande	Offre
CANAC	70.—	71.—
ESPAC	75.25	76.25
FRANCIT	86.50	88.50
GERMAC	87.—	—
ITAC	70.—	71.—
ROMETAC	302.—	305.—
YEN-INVEST	485.—	—



	Dem.	Offre
CS FDS BONDS	59,0	60,0
CS FDS INT.	56,75	57,75
ACT. SUISSES	287,0	288,0
CANASEC	415,0	425,0
USSEC	412,0	422,0
ENERGIE-VALOR	84,5	86,5

BULLETIN DE BOURSE

Cours communiqués par : SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

A = Cours du 20 novembre

B = Cours du 21 novembre

NEUCHÂTEL

	A	B	ZURICH	A	B
Cr. Fonc. Neu.	840 d	840 d			
La Neuchâtel.	630 d	625 d	B.P.S.	1880	1890
Cortailod	1720	1700 d	Landis B	1300	1300
Dubied	400 d	400 d	Electrowatt	2070	2100

LAUSANNE

	A	B	ZURICH	A	B
Bque Cant. Vd.	1425	1425	Holderbk port.	558	555
Cdit Fonc. Vd.	1170	1170	Holderbk nom.	510	510
Cossonay	1450 d	1450	Interfood «A»	940 d	950
Chaux & Cim.	640 d	640	Interfood «B»	4800	4800
Innovation	409	405	Juvena hold.	5	5 d
La Suisse	4500 d	4550 d	Motor Colomb.	670	685

GENÈVE

	A	B	ZURICH	A	B
Grand Passage	431	427	Aar et Tessin	1340	1360
Financ. Presse	236	236	Brown Bov. «A»	1780	1800
Physique port.	280	280	Saurer	1160	1160
Fin. Parisbas	88.50	89	Fischer port.	725	730
Montedison	—31	—31	Fischer nom.	135 d	135 d
Olivetti priv.	2.30	2.40	Jelmoli	1430	1430
Zyma	820 d	820 d	Hero	2850	2850

ZURICH

	A	B	ZURICH	A	B
Swissair port.	766	778	Alusuisse port.	1160	1165
Swissair nom.	772	777	Alusuisse nom.	475	478
U.B.S. port.	3320	3330	Sulzer nom.	2770	2770
U.B.S. nom.	636	634	Sulzer b. part.	372	373
Crédit S. port.	2205	2205	Schindler port.	1500	1500
Crédit S. nom.	430	428	Schindler nom.	280	280 d

Convention or : 22.11.79 Page 21.100. - Achat 20.840. - Base argent 890.



Tabac Maryland naturel. Double filtre.

le goût du vrai



Maintenant aussi en box

Condensat: 13 mg.
Nicotine: 1 mg.

DISQUES 33t.
Importation directe

LOLLYPOP
Rue des Moulins 29
Neuchâtel

Pod 2000
LA CHAUX-DE-FONDS
Avenue Léopold-Robert 12
À VENDRE
ÉVENTUELLEMENT À LOUER
pour tout de suite ou date à convenir:
5 APPARTEMENTS
de 4 1/2 chambres
Tout confort
Conditions de vente ou de location intéressantes
Visitez l'appartement pilote ouvert du lundi au vendredi, de 15 h. à 18 h., au 13e étage ou sur rendez-vous
S'adresser à:
CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - Tél. (039) 23 78 33

printemps

DISCOUNT

Nos prix vous aident à économiser!

Notre force, c'est le choix

En vente aussi à **innovation** LE LOCLE



Muscassettes en multipack
5 cassettes C 60, qualité hi-fi.
Souffle réduit. Durée 2 x 30 min.
par cassette.
5 pièces 5.-
seulement

Seulement **99.-**

Plaisir de la musique à prix choc
Radio-cassettes 3 ondes (récepteur OUC/OM et OL).
Touches d'utilisation pour toutes les fonctions. Antenne télescopique escamotable et antenne ferrite.
Micro à condensateur incorporé et contrôle optique de défilement. Réglage automatique du niveau d'enregistrement et arrêt automatique en fin de bande. Réglages tonalité et volume. Sélecteur de bande. Prise DIN pour enregistrement extérieur.
Alimentation piles ou secteur.
L 25 cm/H 17 cm/P 7,5 cm. Garantie 1 an.
99.- seulement

DENNER

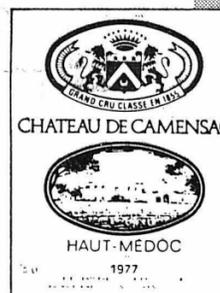
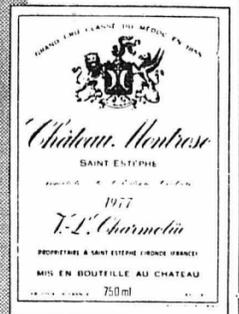
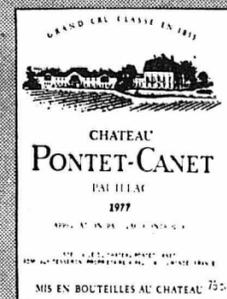
vous offre les fameux vins de Bordeaux

de l'année 1977

GRAND CRU CLASSE

mise en bouteille au château

Château de Camensac Haut-Médoc APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	11.75
Château La Lagune Haut-Médoc APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.75
Château Pontet-Canet Pauillac APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.90
Château Lynch Bages Pauillac APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.75
Château Duhart-Milon-Rothschild Pauillac APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	14.90
Château Beychevelle Saint-Julien APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.90
Château Léoville Poyferré Saint-Julien APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.45
Château Phélan Ségur Cru Bourgeois Supérieur Saint-Estèphe APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	10.90
Château Montrose Saint-Estèphe APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.90
Château Cos d'Estournel Saint-Estèphe APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	14.90
Château Puyblanquet Grand Cru Saint-Emilion APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	9.90
Château Grand-Corbin-D'Espagne Saint-Emilion APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	12.45
Château Pavie Premier Grand Cru Classé Saint-Emilion APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.90
Château Clos L'Église Pomerol APPELLATION CONTRÔLÉE 1977	75 cl	15.90



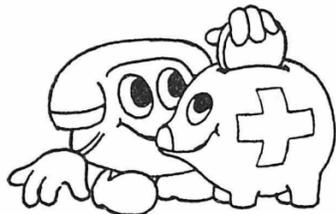
Choix immense – Exclusivités

Marques mondialement réputées

à prix DENNER, jusqu'à 40 % meilleur marché!



Montecristo Nr. 4 25 cigares	85.-	59.50
Schimmelpenninck Succès 25 cigares	30.-	21.-
Exotica-Sortiment 40 cigares	70.-	49.-
Dannemann Brasil Fresh 20 cigares	28.-	19.60
Caney Bouquet Finos Cellos 25 cigares	30.-	21.-
Romeo y Julietta No. 1 Alu 25 cigares	112.50	65.-
Partagas Aristocrats 10 cigares	28.-	19.95
Partagas Grandes 25 cigares	62.50	43.75
Churchill Morning 20 cigares	26.50	18.55
Churchill Alu, Sumatra 25 cigares	35.-	24.50
Huifkar Reservados 25 cigares	47.50	33.25



Un coup de fil pour prendre des nouvelles. Pour retenir votre table au restaurant. Ou pour réserver une place au théâtre. Rien de plus pratique que le téléphone. Utilisez-le. Les communications locales sont si bon marché.



A louer à LA CHAUX-DE-FONDS Av. Léopold-Robert 66

LOCAUX 53 m²

pour bureaux, cabinets médicaux, etc. aménagement en tenant compte des désirs du preneur. Immeuble entièrement rénové; à proximité de la gare. ascenseur.

Libre tout de suite. Début du bail à convenir.

IMMOTEST S.A., Bienne
Tél. (032) 22 50 24

WELCOTEX + MONTRESOR

tout pour le sport.

Magasin entre la Préfecture et la Rue de la Serre 31a, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Neuchâtel Portes Rouges 46 Chavannes 23
Corcelles Rue de la Gare 7
La Chaux-de-Fonds Croix-Fédérale 48 Progrès IIIa

discount berthoud

Beujolais Primeur AC 1979
Mise en bouteille dans la région de production la bout. **4.60**

San-Antonio Utiel - Espagne l. + verre **1.85**

Jumilla Vin fin d'Espagne L. + verre **2.10**

Côtes-du-Rhône AC 1978 Lit. + verre **3.60**

Gruener Veltiner blanc d'Autriche l. + verre **2.95**

Cinzano blanc ou rouge lit. **8.60**

Côtes-de-Beaune-Villages AC 1976 la bout. **12.50**

Santenay AC 1976 la bout. **13.-**

Bière Kanterbrau sixpack **2.70**

Bulle Gruyère-Centre Morat Route de Berne 22



Tapis d'Orient

le plus grand choix de la région

Comparez nos prix:

Indo Hamadan	40/60	12.-
	65/125	39.-
	70/270	89.-
Indo Heritz	65/130	149.-
Pakistan fin	30/50	120.-
Pakistan fin	60/95	300.-
Shiraz véritable	120/170	790.-
Yachali Anatolie	113/198	990.-
Bakhilyesh	135/205	1500.-
Melas	120/206	1500.-
Maden	114/225	1500.-
Turkmène	108/158	1500.-
Karachi fin	94/134	1100.-
Karachi fin	121/185	1590.-
Maroc extra	205/305	990.-
Maroc extra	250/335	1395.-
Indien Chiraz	195/275	1340.-
Indien Mauri	190/290	1650.-
Indien Mir	193/280	1600.-
Indien Mir	260/355	1990.-
Indien Kandla	250/340	1100.-
Indien Tebriz	257/353	2600.-
Afghan extra	244/329	2950.-
Sparta turc	285/360	3300.-
Pakistan fin	188/268	2450.-
Pakistan fin	215/311	2750.-
Pakistan fin	260/315	5900.-
Cachemire	141/224	4900.-
Cachemire	268/378	9900.-
Kasak	152/287	4900.-
Kasak ancien	142/294	12 000.-
Kasak ancien	151/300	17 000.-
Keschian Iran	140/215	4950.-
Keschian Iran ancien	134/208	9900.-
Ghom Soie extra	104/158	8900.-
Ghom Soie extra	139/204	19 000.-
Nain avec Soie	160/266	22 000.-

Tous nos tapis ont été achetés avant les augmentations de prix. Garantie d'origine pour chaque pièce.

DEPUIS PLUS DE 30 ANS
SPÉCIALISTE DU TAPIS DE QUALITÉ A BAS PRIX

SANDOZ TAPIS
Léopold-Robert 53

— SOUS LES ARCADES —

FABRIQUE D'HORLOGERIE CHS. TISSOT & FILS SA
Membre de la Société Suisse pour l'Industrie Horlogère SA
cherche à engager pour date à convenir

EMPLOYÉE DE BUREAU

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact téléphoniquement ou par écrit avec notre Service du Personnel.
Tél. 039/34 11 31 - Tourelles 17, 2400 Le Locle

OFFRES D'EMPLOIS

Nous cherchons pour notre magasin de La Chaux-de-Fonds

GERANTE D'UN MAGASIN DE CONFECTION DAMES

Qualités requises :

- Sens commercial développé
- Entretien et présentation impeccable
- Plusieurs années d'expérience dans la vente (commerce de détail) si possible confection dames
- Aptitudes à diriger et motiver le personnel
- Langue française, si possible bonnes connaissances d'allemand.

Il est offert une situation intéressante, un travail varié et indépendant dans une société dynamique et jeune d'esprit

Rémunération en rapport avec les qualifications et les exigences du poste.

Discrétion assurée.

Faire offre manuscrite avec curriculum vitae et photo sous chiffre 83-1123 à ASSA, fbg du Lac 2 - 2000 Neuchâtel.

Les clients contents forment votre capital

et nos clients sont contents. Un rayon de vente libre vous attendra, si vous vous décidez de joindre notre équipe comme

représentant

(activité précédente peu importante)

Nous demandons :

- assiduité et engagement total

Nous offrons :

- situation de vie assurée
- assistance de vente continue
- Revenu de garantie, frais et commissions
- prestations sociales modernes

Les candidats suisses et étrangers avec permis C sont priés de retourner le coupon sous chiffre 14 897 Rb OFA Orell Füssli Annonces, case postale, 5401 Baden.

Nom: _____ Prénom: _____
Rue: _____ Date de naissance: _____ LI
Localité: _____
Tél.: _____ Profession: _____

DAIHATSU



4,8l. aux 100 km
(benzine normale)

Une voiture avantageuse à l'achat et une consommation d'essence minime!

La Charade de DAIHATSU est vraiment la Championne de l'économie: vainqueur du «MOBIL Economy Run» en France et du «TOTAL Oil Economy Run» en Australie!

«Jusqu'à la vitesse constante de 100 km/h., nous n'avons jamais mesuré de consommations aussi basses» (extrait test Revue Automobile N° 46/78).

Dès 8950.-

FAITES VOS COMPTES!

Agences DAIHATSU :

Saint-Blaise: Tsapp-Automobiles G. Hugli 038/33 50 77 — Môtiers: Garage Durig 038/61 16 07 — Les Geneveys-sur-Coffrane: Garage Schweingruber SA 038/57 11 15 — La Chaux-de-Fonds: Garage de l'Ouest 039/23 50 85 — Sonvilier: Garage Bédert 039/41 44 52.

Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif

Importante soirée en championnat d'Europe de football des nations

Exploit à Leipzig: la Hollande a battu la RDA 3 à 2

Stade central de Leipzig, 100.000 spectateurs. — ARBITRE: M. Garrido (Por). — BUTS: 17' Schnuphase, 1-0; 34' Streich (penalty), 2-0; 44' Thijssen, 2-1; 50' Kist, 2-2; 67' René van de Kerkhof, 2-3. — RDA: Grapenthin; Doerner, Kische, Weise, Brauer; Schnuphase (60' Schade), Weber (73' Pommerenke), Haefner; Kotte, Streich, Hoffmann. — HOLLANDE: Schrijvers; Krøl, Wijntsteckers, van de Korput, Hovenkamp (46' Kist); Stevens (70' Brandts). Schoenacker, Thijssen; René van de Kerkhof, La Ling, Tahamate. — La Ling (Ho) et Weise (RDA) expulsés du terrain.

LES VAINCUS MENAIENT PAR 2 BUTS A 0!

Alors qu'elle semblait avoir laissé passer sa chance en concédant le match nul à la Pologne, la Hollande a arraché sa qualification pour le tour final du championnat d'Europe en s'en allant battre la RDA chez elle. Bien que privés de plusieurs titulaires, les Néerlandais se sont imposés par 3-2, à Leipzig, après avoir été menés 2-0, puis au repos, par 2-1. Ils terminent ainsi en tête du groupe 4 devant la Pologne, la RDA, la Suisse et l'Irlande.

Après 40 minutes de jeu, tout semblait bel et bien perdu pour les Hollandais, qui se trouvaient menés par 2-0 sur des buts de Schnuphase (17e) et de Streich (penalty transformé à la 34e minute). Ils réussirent cependant, par Thijssen, un but très important sur le plan psychologique puisqu'il fut marqué juste avant le repos. En seconde mi-temps, les Hollandais profitèrent au maximum des lacunes d'une défense allemande particulièrement décevante, pour finalement s'imposer par 3-2. CLASSEMENT FINAL DU GROUPE 4: 1. Hollande, 8-13; 2. Pologne, 8-12; 3. RDA, 8-11; 4. Suisse, 8-4; 5. Islande, 8-0.

Autres résultats

Irlande du Nord - Eire 1-0

En battant l'Eire par 1-0 (mi-temps 0-0) à Belfast, l'Irlande du Nord a permis à l'Angleterre d'entamer son match contre la Bulgarie en étant assurée de sa qualification. Seule en effet l'Eire pouvait encore inquiéter les Anglais. Devant 15.000 spectateurs,

l'Eire, en dépit de l'absence de son stratège Liam Brady (Arsenal), qui était blessé, a longuement dominé, mais elle s'est heurtée à un gardien, Pat Jennings qui, une fois de plus s'est montré intraitable. Steve Heighway, l'ailier de Liverpool, fut le plus actif des visiteurs. Mais ses coéquipiers ne surent pas tirer profit des occasions qu'il sut leur offrir.

Classement du groupe 1: 1. Angleterre 6-11; 2. Irlande du Nord 8-9; 3. Eire 7-7; 4. Bulgarie 7-5; 5. Danemark 8-4.

Turquie - Pays de Galles 1-0

La Turquie a pris la tête du groupe 7 du tour préliminaire du championnat d'Europe à la suite de sa victoire (1-0, mi-temps 0-0) sur le Pays de Galles, à Izmir. La RFA reste cependant la favorite du groupe. Elle compte un point de retard sur la Turquie, qu'elle recevra le 22 décembre à Gelsenkirchen. Elle aura en outre l'occasion d'augmenter son actif en accueillant Malte à Brème.

Classement du groupe 7: 1. Turquie 5-7; 2. RFA 4-6; 3. Pays de Galles 6-6; 4. Malte 5-1.

Belgique - Ecosse 2-0

La Belgique a préservé ses chances de qualification pour le tour final du championnat d'Europe en battant l'Ecosse par 2-0 (mi-temps 1-0) au stade du Heysel à Bruxelles, devant 15.000 spectateurs seulement.

Portugal - Autriche 1-2

Surprise de taille également dans ce groupe où l'Autriche est parvenue à

s'imposer à Lisbonne, devant le Portugal. Grâce à ce succès les Autrichiens se sont installés au commandement, mais par le jeu des matchs en retard, les Belges (surtout) et les Portugais sont encore à même de renverser la situation en leur faveur.

Classement du groupe II: 1. Autriche 8-11; 2. Belgique 7-10; 3. Portugal 7-9; 4. Ecosse 6-5; 5. Norvège 8-1.

MATCH AMICAL

URSS - RFA 1-3

Onze matchs sans défaite: tel est le bilan de Jupp Derwall à la tête de l'équipe de RFA, laquelle a battu, en match amical de façon méritée l'URSS à Tbilissi.

Coupe d'Italie

Quarts de finale, matchs aller: AC Milan - AS Roma 0-4; Torino - Lazio 0-0; Napoli - Ternana 2-1. Internazionale - Juventus aura lieu mercredi prochain. Matchs retour le 5 décembre (AS Roma - AC Milan) et le 16 janvier (les trois autres).

Championnat de France

Première division (17e journée): Monaco - Metz 3-0; Nantes - Angers 3-1; Saint-Etienne - Nîmes 3-1; Sochaux - Marseille 3-0; Strasbourg - Valenciennes 2-1; Brest - Lille 1-1; Paris St-Germain - Bastia 1-1; Laval - Lyon 1-2; Lens - Bordeaux 2-1; Nancy - Nice 1-2.

CLASSEMENT: 1. Monaco, 17-27; 2. Nantes, 17-25; 3. Saint-Etienne, 17-23; 4. Sochaux, 17-22; 5. Strasbourg, 17-21; 6. Nîmes, 17-20.

Après les championnats romands de patinage

Titre à Miriam Oberwiler de La Chaux-de-Fonds

Nous avons mentionné la magnifique participation du Club des patineurs de La Chaux-de-Fonds aux championnats romands, à la suite d'un oubli de l'agence sportive il a été omis de signaler la très belle prestation de Mlle Miriam Oberwiler terminant au 1er rang de la compétition séniors A, chiffre de place 5, avec 100 points et 10,04 pts d'avance sur la 2e, Mlle Françoise Staebler du Club des patineurs de Genève.

Signalons que Mlle Oberwiler participera en compagnie de Mlle Danielle Rieder restée membre du Club des patineurs de La Chaux-de-Fonds aux prochains championnats suisses à Berne, qui auront lieu les 7, 8 et 9 décembre prochain, cherchant du même coup leur qualification pour les championnats d'Europe. Le résultat d'ensemble prouve la vitalité du club local.

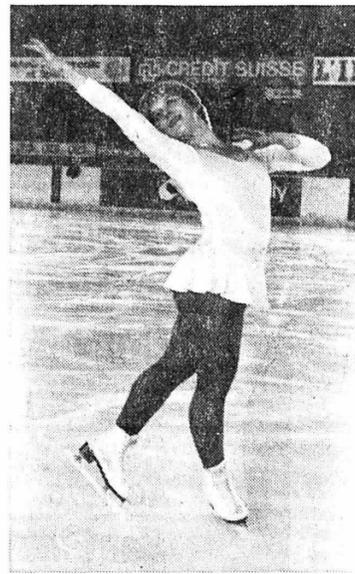
Automobilisme

Succès finlandais en Grande-Bretagne

Le Finlandais Hannu Mikkola (Ford Escort) a remporté pour la deuxième fois consécutive le Rallye de Grande-Bretagne, qui s'est terminé à Chester. Il a apporté à Ford sa huitième et dernière victoire dans l'épreuve. Le Rallye de Grande-Bretagne 1979 était marqué, en effet, par les adieux de Ford au sport automobile. Classement:

1. Mikkola - Gertz (Fin) Ford Escort, 484'38"; 2. Brookes - White (GB) Ford Escort, 494'07"; 3. Salonen - Pegg (Fin-GB) Datsun, 496'22"; 4. Vatanen - Richards (Fin-GB) Ford Escort, 499'53"; 5. Alen - Kivimäki (Fin) Lancia Stratos, 500'23".

Classements du championnat du monde des marques: 1. Ford, 150 pts (championne du monde); 2. Datsun, 119; 3. Fiat, 91; 4. Lancia, 65. — Pilotes: 1. Bjoern Waldegaard (Su) 103 pts; 2. Hannu Mikkola (Fin) 91; 3. Markku Alen (Fin) 68.



Miriam Oberwiler.

Alors qu'il «rêve» d'enlever deux médailles aux JO de Moscou

Le talon d'Achille du Cubain Juantorena

Le talon d'Achille d'Alberto Juantorena, c'est... son propre talon. Derrière le bouclier d'une puissante musculature, le «chevalier des pistes» cubain cache depuis deux ans une douleur en voie d'être surmontée. Une tendinite du pied droit. De la solidité de ce talon éprouvé par l'intensité d'efforts répétés dépendra l'issue du pari engagé avec lui-même par Juantorena. «Je rêve d'une double médaille d'or sur 400 et 800 m. aux Jeux olympiques de Moscou en 1980», confie-t-il. Le champion cubain rééditerait ainsi son exploit de Montréal.

chose faite en décembre», commente son entraîneur. «Son véritable entraînement, composé de deux séances quotidiennes, dont une sur piste avec sprints fractionnés, se poursuivra jusqu'en avril».

A cette époque, Juantorena affinera son ultime botte secrète. Un séjour d'un mois en altitude, au Pérou ou au Mexique. Avant la descente vers les plaines de Russie, pour une campagne offensive, et non pour une retraite.

UNE SAISON PERDUE...

La force de ce géant de 1,90 m. est aussi sa faiblesse. Le poids de ses 83 kg., à force de peser à coups d'immenses enjambées sur les membres inférieurs, a fait céder le tendon droit. Coïncidant avec l'apparition d'un ulcère duodénal et d'une déchirure du muscle ischio-jambier, cette tendinite a contribué à l'effacement de Juantorena durant la saison estivale 1979. Second sur 400 et 800 m. lors des derniers Jeux panaméricains de Porto-Rico derrière deux américains, le Cubain avait été en fait vaincu par l'adversité.

Tous ces maux ne sont plus qu'un mauvais souvenir pour le héros du demi-fond de Montréal. «L'ulcère a été



22: Develier A, Saint-Ursanne A et Courrendlin; groupe 23: Courtedoux, Chevenez A et Courtemaiche; groupe 24: Porrentruy, Fontaines et Alle A. Un petit espoir de repêchage subsiste pour les 24 équipes classées au 4e rang de leur groupe respectif. En effet, un certain nombre d'entre elles seront tirées au sort pour compléter la classe forte. Ces formations en sursis sont: dans l'ordre des groupes 14 à 24: Mache, Hermigen, Aegerten A, Iberico ou USBB, Tavannes A, Lajoux, Delémont A, Courtételle, Delémont B, Grandfontaine, Courgenay A ou Lugnez A.

Pour les qualifiés, les choses sérieuses reprendront au printemps prochain, alors que les autres en découvrant entre eux pour le plaisir ou pour la gloire...

Volleyball: Le Locle - Marin 3 à 1

(8-15, 15-6, 15-10, 15-6). — LE LOCLE: B. Borel, V. Zennaro, R. Meroni, J.-F. Schulze, J.-P. Pahud, S. Dubey, C. Zurbuchen, M. Jaquet. — MARIN: Nobs, Grivel, Fluckiger, Perret, Jacotet, Rivier, Oswald. — ARBITRES: MM. Zumbrunnen et Ubertino. Spectateurs: 120. Durée: 70 minutes.

Trois victoires consécutives, dont une dans le derby neuchâtelois et les Loclois se retrouvent à la troisième place avec six points à égalité il est vrai avec Berne et Colombier. Pourquoi ce regain de vitalité chez les Loclois? Cela est dû incontestablement au retour de B. Eorel. Sa présence a pour but de sécuriser les nouveaux joueurs tels que S. Dubey, C. Zurbuchen, Ph. Lherbette, et de mettre en valeur les joueurs qui, depuis plusieurs saisons, forment l'ossature de l'équipe locloise, tels que J.-F. Schulze, M. Jaquet, V. Zennaro, R. Meroni, J.-P. Pahud.

Samedi, les Loclois se trouvaient confrontés à Marin, leur adversaire du bas du canton. Marin est une équipe qui joue franc-jeu, ce qui n'est pas pour déplaire aux Loclois, qui ont toujours fourni de très bonnes performances contre eux. Samedi, les Loclois jouant devant leur public, tenaient avant tout à réhabiliter leur «performance» contre Lausanne (victoire 3 à 2, mais les Loclois avaient passé bien près de la défaite).

Débutant dans le premier set avec un brin de confiance, les Loclois se faisaient cueillir au coin du bois par une équipe de Marin plus disciplinée, et moins impressionnée qu'il n'y paraissait. Légèrement vexés, les Loclois se vengeaient dans le second set, où l'on voyait les passeurs Jaquet et Schulze distribuer d'excellentes balles sur les attaquants loclois qui ne se faisaient faute de les exploiter au maximum; la supériorité locloise s'affichait à chaque balle et les Loclois, sûrs de

leur affaire, remportaient ce deuxième set par 15 à 6.

Marin tentait de réagir dans le troisième set, mais les Loclois plus réguliers au bloc empêchaient ces derniers de conclure leurs attaques positivement; de plus, bien emmenés par les attaquants Meroni et Pahud, ils remportaient également ce troisième set par 15 à 10.

Dans le quatrième set, la supériorité locloise paraissait encore plus évidente. Les attaquants principaux B. Borel et V. Zennaro plaçaient tour à tour des attaques puissantes qui ne laissaient aucune chance au bloc et à la défense des joueurs de Marin. Ceux-ci ne furent d'ailleurs pas plus heureux sur les attaques de C. Zurbuchen qui se signala par ailleurs en fournissant une excellente performance en défense. Une belle victoire locloise qui fut appréciée à sa juste valeur par un public loclois très connaisseur. Samedi, les Loclois se rendront à Genève affronter les réservistes de Servette - Star Onex; avec peut-être au bout de ce périple une place d'unique troisième au classement.

1. Montreux, 5-10; 2. Leysin, 5-8; 3. Le Locle, Colombier et Berne, 5-6; 6. Chénois, 5-4; 7. Kœniz, 5-4; 8. Marin, 5-2; 9. Lausanne, 5-2; 10. Servette-Star Onex, 5-2.

En deuxième ligue féminine, après trois victoires consécutives face à Val-de-Travers 3-0, Avenches 3-2 et Uni 3-0, les Locloises ont subi deux défaites inadmissibles face à La Chaux-de-Fonds par 3 à 1 et ANEPS par 3 à 2. Malgré ces deux défaites face à leurs rivaux directs, rien n'est perdu pour la course au titre.

La prochaine rencontre de l'équipe féminine locloise aura lieu le samedi 1er décembre à 14 heures à Beau-Site, contre Marin, en match d'ouverture de la rencontre de LNB Le Locle - Berne.

En quatrième ligue jurassienne, les qualifiés pour les groupes de promotion sont connus

Une toute petite inconnue subsiste dans cette première partie du championnat de 4e ligue qui a permis de désigner les trois formations de chaque groupe qualifiées pour faire partie de la classe de promotion qui sera formée pour le 2e tour. Le vainqueur de chacun sera directement promu en 3e ligue. Dans le groupe 17, Iberico (12 points) recevra le week-end prochain La Neuveville (14 points). Mais comme les Espagnols de Bienne doivent s'imposer par 13 à 0 pour arracher la 3e place à leur adversaire, on peut raisonnablement estimer que l'affaire est entendue.

LES QUALIFIÉS

Groupe 14: Evillard, Boujean 34 A et Macolin; groupe 15: Tauffelen A, Anet A et Douanne; groupe 16: Nidau A, Longeau C et Monsmier B; groupe 17: Perles A, Genéri et probablement La Neuveville; groupe 18: Courtelary A, Court et Reconville; groupe 19: Villeret A, Les Genevez et USI Moutier; groupe 20: Corban, Vicques A et Perrefitte; groupe 21: Courroux A, Boécourt A et Bourrignon A; groupe

Hockey sur glace

EN CHAMPIONNAT DE LIGUE B Victoire luganaise

Pour le compte du 11e tour du championnat suisse de ligue nationale B (groupe est), le HC Lugano s'est imposé à Coire par 3-7 (1-4, 1-2, 1-1). Au classement, il revient ainsi à la hauteur d'Ambri et de Zoug, qui occupent la première place à égalité de points.

DEUXIÈME LIGUE

Moutier II - Court 1-0 (0-0, 0-0, 1-0).

TROISIÈME LIGUE

Le Fuet-Bellelay - Sonceboz II 13-1 (3-0, 4-1, 6-0).

Handball

TROISIÈME LIGUE

La Chaux-de-Fonds II Granges 19-22.

QUATRIÈME LIGUE

La Chaux-de-Fonds III - Little-Lions Bienne 16-19.

Voir autres informations sportives en page 30

Rink-hockey

Exploit suisse aux championnats d'Europe

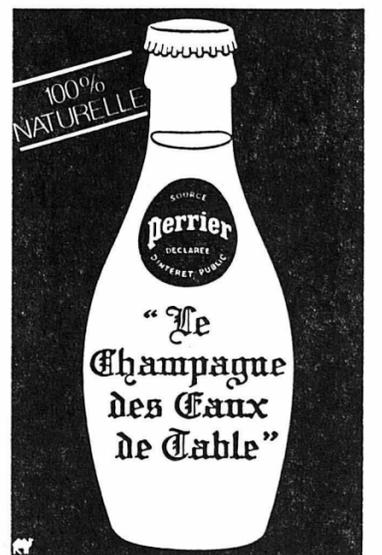
La Suisse a réussi un résultat exceptionnel aux championnats d'Europe de rink-hockey en tenant en échec le Portugal, vainqueur des quatre derniers championnats d'Europe, sur le score de 0-0. Résultats et classement:

Portugal - Suisse 0-0; Espagne - France 5-3; Belgique - Angleterre 5-2. Classement: 1. Espagne 4-8; 2. Portugal 4-7; 3. Italie 4-5; 4. Hollande 3-4; 5. RFA 4-4; 6. Suisse, 5-4; 7. France 3-2; 8. Belgique 4-2; 9. Angleterre 5-0.

Curling

Championnats d'Europe

A Varèse, dans le cadre du championnat d'Europe masculin, l'équipe suisse, après une défaite devant l'Ecosse (4-9) a pris le meilleur sur la Norvège (5-4 après un end supplémentaire), ce qui lui a permis de conserver la troisième place du classement derrière la Suède et l'Italie.



Nouveauté de qualité
Moulinex

Simplement tout - tout simplement avec la nouvelle Maxima



Cet appareil de cuisine universel

- hache et réduit en purée
- pétrit, émulsionne et bat
- râpe, émince et tranche

Il est rapide, simple, facile à utiliser et à nettoyer. 600 watts, prix conseillé Fr. 165.-

Tous les appareils Moulinex au prix minimum autorisé chez

.COMTE
APPAREILS MENAGERS

GRAND'RUE 57 SONVILIER 41 16 06
Magasin à La Chaux-de-Fonds: 039 23 95 33
AV. LEOPOLD-ROBERT 100 23 95 33
VENTE - REPARATION toutes marques

A LOUER pour tout de suite ou date à convenir, à la rue des Bouleaux 11, 13, 15:

APPARTEMENTS DE 1 1/2 PIÈCE
MEUBLÉS OU NON MEUBLÉS
cuisine, WC-bain, cave et galetas. Loyer mensuel dès Fr. 275.-, toutes charges comprises.
S'adresser à Gérancia S. A., Av. Léopold-Robert 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33.

A LOUER pour tout de suite ou date à convenir, dans immeuble HLM, Blaise-Cendrars 2:

appartement de 3 pièces
tout confort, WC-bain, cave. Loyer mensuel Fr. 367.- toutes charges comprises ainsi que la taxe Coditel.
S'adresser à Gérancia S.A., Léopold-Robert 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33.

MOI, J'AIME LE SKI



Je me suis donc offert un équipement tout confort !

Après le ski, j'aime aussi avoir la tête, les pieds et le ventre bien au chaud.

Comme je sais compter, j'ai fait mon choix chez NOVAC, le magasin plein d'articles de qualité.

NOVAC SPORTS

C. KIENER, 2616 RENAN
Téléphone (039) 63 12 44



Supposons que, demain, il n'y ait plus de camions sur les routes.

Sans camions, plus de courrier, plus de lait. Les rayons des magasins seraient dévalisés en moins de deux... et resteraient vides.

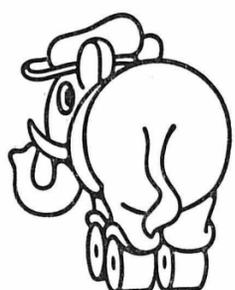
Sans camions, plus moyen de se chauffer, ni de déménager. Et des montagnes d'ordures s'entasseraient dans les rues.

Sans camions, les pompes à essence tariraient, et personne ne pourrait plus rouler. Vous non plus.

Sans les transports routiers, le pays sombrerait vite dans la gabegie et la pénurie. Car le trafic utilitaire est seul à pouvoir garantir notre approvisionnement journalier: en denrées alimentaires et marchandises de toutes sortes.

Seuls les transports routiers sont capables de desservir chaque jour jusqu'à un million de points différents, sur les 62 600 km de notre réseau routier (par bonheur très dense!).

Le camion livre tout. Sûrement, ponctuellement. Et il s'arrête devant la porte. Afin que chacun ait sa part du bien-être général qu'il a contribué à créer. Le trafic utilitaire est utile à tous.



Nous roulons pour vous.
Trafic utilitaire utile à tous.

Votre Association suisse des transports routiers ASTAG

Dans le trafic local et proche, 98,8% des marchandises sont transportées par route. Le saviez-vous?

FAR

LES FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES
FABRIQUE A - LE LOCLE

cherchent pour leur atelier de RÉGLAGE

personnel de production féminin
intéressé à travailler à HORAIRE RÉDUIT (4 jours par semaine à raison de 4 heures par jour - de 18 h. à 22 h.)

Ce travail convient particulièrement à personnes habiles et consciencieuses, capables de fournir un travail précis et soigné.

Formation assurée par nos soins.

Entrée immédiate ou date à convenir.

Faire offre, se présenter ou téléphoner à:
LES FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES
FABRIQUE A - Marais 21 - 2400 LE LOCLE
Téléphone (039) 34 11 22

Prêts personnels pour tous et pour tous motifs

C'est si simple chez Procrédit. Vous recevez l'argent dans le minimum de temps et avec le maximum de discrétion.

Vous êtes aussi assuré en cas de décès. Vos héritiers ne seront pas importunés; notre assurance paiera.

X Prêts de Fr. 1.000.- à Fr. 30.000.-, sans caution. **Votre signature suffit.**

1.115.000 prêts versés à ce jour

Une seule adresse:

Banque Procrédit
2301 La Chaux-de-Fonds, Avenue L.-Robert 23, Tél. 039 - 231612

Je désire Fr.

Nom Prénom

Rue No.

NP Lieu

TOM and JERRY



ENTRESOLSA
LE PAILASON

TAPIS - Rideaux - Sols

La Chaux-de-Fonds
Passage du Centre 3
Téléphone (039) 23 70 75
POSE GRATUITE

Procès-verbal de la séance du Conseil général du vendredi 9 novembre 1979 à 19 h.45, salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Présidence de M. Gilbert Jeanneret, président. — 36 membres sont présents; membres excusés: MM. W. Bernet, Y. Lebet, E. Peruccio, M. Quartier et J. Riedweg. — Le Conseil communal in corpore assiste à la séance.

En ouvrant la séance, le Président, après avoir remercié MM. Jean-Pierre Graber et Cl. H. Chabloz, anciens conseillers généraux, de leur précieuse collaboration, souhaite la bienvenue à MM. Willy Daellenbach et Daniel Bühler, nouveaux conseillers généraux.

Correspondance

Lecture est faite de la lettre émanant du cd't rgt inf 8 invitant les membres du Législatif ainsi que la population à assister au concert que la fanfare du Régiment neuchâtelois donnera à la salle Dixi le mercredi 14 courant à 20 h. 15.

Le Président donne ensuite connaissance de la lettre de M. et Mme J. Schumacher, appuyée de 18 signatures, de mandant que des mesures soient prises pour rendre moins dangereuse la place de jeux de la rue Bournet. Cette lettre est transmise au Conseil communal.

Convocation

Se référant à l'art. 19 du Règlement général, M. Francis JAQUET regrette que le Législatif n'ait pas été réuni au mois d'octobre déjà, ce qui aurait assuré une meilleure répartition des séances avant celle qui sera consacrée à l'examen du budget 1980.

Commission des comptes 1979

En remplacement de M. Jean-Pierre Graber et sur proposition du groupe socialiste par la voix de M. J.-M. MAILLARD, M. Jean-Pierre Franchon est nommé membre de cette Commission.

Commission d'établissement du Technicum

Au nom du groupe PPN, M. Paul Huguenin soumet la candidature de M. Armand Kopp, en remplacement de M. Carlo Giger. M. Armand Kopp est désigné membre de cette Commission pour la fin de la législature en cours.

Naturalisation

L'agrégation locloise à deux candidats d'origine française est soumise au vote au scrutin secret. Sont agrégés MM. Lionel-Franck-Maurice Clerc par 35 voix et M. Marc-Jean Pilorget par 34 voix.

Règlement organique du Service de défense contre l'incendie

Au nom du Conseil communal, M. Henri EISENRING, Directeur de Police, complète le rapport en soulignant la modification de fond introduite au 3e alinéa de l'art. 15 (taxe d'exemption réduite).

Au nom du parti radical, M. Francis JAQUET pense que la révision de ce règlement vient à son heure. Il lui paraît un peu délicat d'énumérer dans le cadre d'un règlement les lieux présentant des risques d'incendie, ceci d'autant plus que la liste de ces derniers, incomplète en l'occurrence, pourra subir des modifications à l'avenir. Par conséquent, il propose d'amender comme suit l'art. 12: « Lors de manifestations, un service de prévention contre le feu est organisé dans les salles publiques, au besoin en d'autres lieux, par les soins de l'état-major. L'état-major déterminera de cas en cas la nécessité et l'ampleur du service à mettre en place. »

D'autre part, il estime judicieux, en fonction du temps consacré à la collectivité, de différencier l'exonération de la taxe des sapeurs, de celle des cadres du Bat. C'est pour cette raison qu'il propose l'amendement suivant:

Art. 15 - 3e alinéa: Tout sapeur et appointé se trouvant dans l'obligation de démissionner du Service de défense contre l'incendie, avant la limite d'âge, pour raison d'invalidité ou de maladie attestée par le médecin du bataillon, paie une taxe d'exemption réduite de 50 pour cent après 10 ans de service et de 75 pour cent après 15 ans de service. Pour les cadres, la taxe d'exemption est réduite de 50 pour cent après 2 ans de service et à 100 pour cent après 5 ans de service. Tout homme se trouvant dans l'obligation de démissionner pour raison d'invalidité résultant du Service de défense contre l'incendie est immédiatement exonéré de la taxe.

Enfin, compte tenu de la prochaine adaptation du Règlement interne, on peut se demander s'il ne serait pas préférable d'y inclure le montant des amendes imposées au lieu de les indiquer dans le Règlement organique.

M. Jean-Maurice MAILLARD, porte-parole du groupe socialiste, donne son accord au vote du rapport et du Règlement. Renseignement pris à bonne source, ce projet de Règlement satisfait tant les sapeurs que les cadres du Bat. Ayant pris note de la déclaration du Conseil communal, il enregistre les nouveaux montants des amendes qui paraissent un peu élevées.

Compte tenu de la diminution de la valeur du franc, M. Maillard forme le vœu que les soldes soient éventuellement revues.

M. Hermann WIDMER déclare que le groupe PPN accepte le nouveau Règlement. Il souscrit également à l'amendement proposé à l'art. 12 mais rejette par contre celui touchant l'art. 15, estimant qu'un esprit de collégialité s'impose.

Remarquant que les femmes seules qui exercent une activité lucrative sont exonérées de la taxe alors que les femmes mariées qui bénéficient d'une rémunération s'acquittent indirectement de cette taxe, M. Widmer voit dans ce fait une inégalité. Aussi se demande-t-il si une présence féminine dans le Bat. (Premiers secours, samaritaines notamment) n'aurait pas une répercussion bénéfique lors des opérations de recrutement.

M. Jean BLASER accorde l'appui du groupe POP au projet du Conseil communal et saisit l'occasion de cette discussion pour remercier le Bat. des sapeurs-pompiers de l'excellent travail qu'il fournit. Il donne son accord aux deux amendements déposés.

Au nom du Conseil communal, M. Henri EISENRING, conseiller communal, remercie les groupes de l'appui accordé à ce rapport; annonce que l'Exécutif se rallie à la modification de l'art. 12 proposée par voie d'amendement. Par contre, il suggère de ne pas donner suite à l'amendement de l'art. 15. La réduction de la taxe d'exemption introduite dans le projet constitue une innovation; de plus, les propositions de l'Exécutif dépassent celles formulées par l'EM des sapeurs-pompiers et les cadres. Par ailleurs, toute discrimination entre sapeurs, sous-officiers et officiers est à déconseiller dans ce domaine.

En outre, tout cas de démission du Bat. pour invalidité pourra le cas échéant être traité pour lui-même par le Conseil communal.

Ayant précisé que le montant des amendes doit être adopté par le Législatif, M. Eisenring indique que les indemnités et les soldes, contrairement aux amendes, ont été revues en 1974 déjà. Ces dernières n'ont jusqu'ici pas fait l'objet de revendications.

Enfin, le problème évoqué par M. Widmer résulte de l'application des dispositions en vigueur en matière de fiscalité.

La discussion est close. Soumis au vote, l'amendement relatif à l'art. 12 est accepté par 19 voix contre 7, celui portant sur la modification de l'art. 15, al. 3, est rejeté par 20 voix contre 6.

La prise en considération du rapport est acceptée sans opposition puis, l'arrêté suivant est adopté sans opposition:

Article premier: Le Règlement organique du service de défense contre l'incendie du 9 novembre, composé de 30 articles est adopté. Il abroge celui du 24 mai 1963.

Article 2: Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat et entrera en vigueur dès cette ratification.

Acceptation d'un legs

Au nom du groupe PPN, M. Edgar JOBIN accepte avec remerciements et reconnaissance le geste de la généreuse donatrice. Il se rallie à la suggestion d'attribution formulée par le Conseil communal.

M. Maurice HUGUENIN, au nom du groupe socialiste, rend tout d'abord hommage à Mme Blanche Fattou; quant à la destination de ce legs, il souhaite que la collection qui sera choisie demeure à la disposition du public.

Parlant au nom du groupe POP, M. Laurent DONZÉ a été agréablement surpris par ce don. Il remercie la légataire. Partageant la proposition émise par le Conseil communal, il souhaite que la bibliothèque fasse l'achat d'une collection vraiment particulière.

M. Ulysse BRANDT: Le groupe radical remercie le Conseil communal de son rapport; il accepte ce legs avec gratitude et reconnaissance. Sans critiquer sur le fond l'utilisation de ce don, il demande à connaître l'avis du Conseil communal quant à l'ampleur et au genre de la collection envisagée. Ne sera-t-elle pas à la disposition d'un nombre restreint de personnes?

M. René FELBER, Président de la ville: Le problème du choix d'une collection n'est pas résolu, le Conseil communal ayant simplement opté pour la Bibliothèque de la ville. En fait, il appartiendra à la Commission de la bibliothèque d'émettre ses propositions quant à l'utilisation de ce don, dont le montant semble-t-il variera entre 16.000 fr. et 20.000 fr. Il va de soi que les avis exprimés ce soir seront portés à la connaissance de ladite commission.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est adoptée à l'unanimité. Il en est de même de l'arrêté portant sur l'acceptation du legs de Feue Blanche Fattou, décédée le

6 juin 1979 à St-Aubin, legs qui sera destiné à la Bibliothèque de la ville.

Ventes de terrains

M. Jean-Jacques MERCIER: Le groupe PPN accepte les rapports et arrêtés soumis.

M. Willy HUMBERT: Le groupe socialiste donne également son accord à la vente de ces quatre parcelles de terrains. Pouvons-nous savoir si d'autres emplacements de jardins potagers sont prévus à la Jaluse pour les locataires dont les baux seront résiliés? En outre, est-ce bien en raison de la configuration du terrain sis à Mi-Côte que la vente comprend deux prix?

Au nom du groupe radical, Mme Evelynne FATTON se rallie aux propositions de l'Exécutif ainsi qu'à la remarque relative aux jardins potagers. De plus, nous invitons le Conseil communal à poursuivre la recherche pour la mise à disposition de terrains pour la construction de maisons familiales en zone urbaine.

Mme Anna BOTTANI, tout en rappelant que l'emplacement retenu à la Jaluse était initialement prévu pour l'aménagement d'un second collège primaire, indique que le POP accepte les rapports et arrêtés soumis.

M. Pierre FAESSLER demande à qui incombera l'entretien de la parcelle de terrain sise en bordure de la route, dont l'aménagement ne semble pas prévu? Par ailleurs, le groupe PPN se montre tout à fait d'accord avec les ventes proposées.

Au nom du Législatif, M. Frédéric BLASER, conseiller communal, remercie les groupes de l'accueil favorable réservé à ces rapports.

A Mi-Côte, c'est effectivement en tenant compte de la déclivité prononcée d'une partie de cette parcelle que le prix a été fixé à 2 fr. 50 le m².

Dans le secteur de la Jaluse et en raison de l'évolution démographique, la construction d'un second collège de quartier, à proximité immédiate du bâtiment existant, paraît peu vraisemblable.

En outre, nous cherchons à mettre à disposition de nouvelles parcelles de jardins potagers dans ce secteur. La délimitation projetée sauvegarde l'avenir et tient compte du passage de la ligne à haute-tension.

La discussion est close. La prise en considération des rapports est acceptée sans opposition.

Soumis au vote, les arrêtés suivants sont adoptés à l'unanimité:

a) Vente à Mi-Côte d'une parcelle de terrain de 1800 m² au prix de 5 fr. le m² pour une surface de 1000 m², le solde à raison de 2 fr. 50 le m². Cette vente est subordonnée à la construction d'une maison familiale.

b) Vente à la Jaluse de 3 parcelles de terrain d'env. 850 m², 900 m² et 1100 m², au prix de 5 fr. le m², destinées à la construction de maisons familiales.

Crédit pour l'aménagement de trois salles pour l'E. I. E. T. S. et d'une salle pour le Technicum

En donnant l'accord du groupe socialiste à l'octroi de ce crédit, M. Jean-Pierre FRANCHON relève que la cohabitation d'écoles différentes dans le même bâtiment doit présenter de sérieux inconvénients. Aussi espère-t-il que c'est la dernière fois qu'une telle demande est présentée.

En outre, notre groupe, qui est favorable à la recherche d'une solution globale du problème des locaux, s'étonne que l'Etat n'envisage pas la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'E.I. E.T.S.

M. Paul HUGUENIN: Le groupe PPN est parfaitement conscient du caractère provisoire de la solution retenue ce soir. Néanmoins, il accepte la demande de crédit présentée qui permet d'assurer la bonne marche de l'E.I. E.T.S. Il est persuadé de l'importance que revêtent les écoles techniques tant pour notre jeunesse que pour notre ville. Quel sera le montant des subventions allouées? La location des locaux sera-t-elle augmentée? Il serait également intéressant de connaître la part du crédit qui sera rentabilisée?

M. Marcel GARIN annonce l'acceptation des rapports et arrêtés par le groupe radical. Il désire connaître la part des dépenses que nous aurons effectivement à supporter.

Ayant pris contact avec la Direction de l'Ecole secondaire, il ajoute qu'un transfert de matériel s'est révélé impossible. Quant à l'exécution des travaux annoncés comme urgents au cours de la séance le 22 juin, il demande les raisons pour lesquelles l'un des locaux n'est pas encore terminé.

Au nom du groupe POP, M. Laurent DONZÉ soutient l'intervention de M. J. P. Franchon. Une solution au problème des locaux nécessaires à l'E.I. E.T.S. doit absolument être trouvée. Dès lors, il importe que le Conseil communal renouvelle ses démarches.

M. Frédéric BLASER, conseiller communal: Nous pouvons partager les opinions qui viennent d'être émises; les préoccupations du Législatif sont tout à fait semblables aux nôtres. Le siège de

l'E.I. E.T.S. ayant été fixé en notre ville, la prise de nouvelles options nécessitera sans doute des démarches répétées de la part de l'Autorité communale auprès de l'Etat afin de résoudre ce problème de locaux.

Revenant à la demande de crédit sollicitée, M. Blaser indique que le taux de subvention de la Confédération et de l'Etat à valoir sur les dépenses de matériel et d'équipement est respectivement de 39 pour cent et 20 pour cent. Il n'est pas possible de chiffrer aujourd'hui la part des subventions qui seront consenties sur les travaux liés au bâtiment.

En ce qui concerne la mise à disposition des locaux pour l'E.T.S. le porte-parole du Conseil communal fournit maintes indications quant aux termes de la convention passée avec l'Etat.

Il conclut en soulignant qu'en raison de la surcharge actuelle de travail des maîtres d'état, il n'y a pas lieu d'être surpris que l'aménagement du dernier local ne soit pas achevé.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est acceptée sans opposition.

L'arrêté portant sur l'octroi d'un crédit de 38.450 fr. pour la transformation et la création de 3 salles pour l'E.I. E.T.S. et d'une salle pour le Technicum ainsi que d'un crédit de 45.000 fr. pour l'achat de mobilier et de matériel scolaire, est adopté sans opposition.

Aménagement d'une nouvelle salle pour le Musée d'histoire naturelle

M. Michel DUCOMMUN relève d'emblée que ce crédit ne résoud pas définitivement le problème de ce musée qui, dans l'immédiat, rend cependant de grands services. On peut regretter que ce musée ne soit pas ouvert au public. Dans ce domaine, nous connaissons tous le manque de locaux destinés à couvrir les besoins en matière de politique culturelle de la ville.

En résumé, le groupe socialiste accepte les rapports et arrêtés en faisant remarquer que la grande partie du crédit sera utilisée pour l'acquisition de vitrines et de mobilier qui, le moment venu, pourront être transférés ailleurs.

M. Laurent DONZÉ: Le groupe POP réserve un accueil chaleureux à cette demande de crédit. Tout en regrettant que ce musée se trouve placé en sous-sol, il rappelle que le Législatif devra se prononcer très prochainement sur l'ensemble des problèmes liés aux activités culturelles de la Commune ainsi que sur l'avenir du Musée d'histoire naturelle, qui possède des collections de réelle valeur.

Mme Nicole GABUS: le groupe radical est également acquis à l'octroi de ce crédit; il aimerait toutefois obtenir l'assurance que l'équipement envisagé pourra être employé dans de nouveaux locaux. Quelle est actuellement la politique de base du Conseil communal au sujet des musées? Un regroupement de ces derniers dans les locaux de l'ancienne centrale téléphonique à la rue M. A. Calame ne pourrait-il pas être envisagé?

M. Marcel GARIN ajoute que MM. Widmer, Erard et Klaus qui ont entrepris un travail remarquable en faveur de ce musée, recevront volontiers les personnes qui désireraient visiter ces locaux.

Au nom du groupe PPN, M. Pierre FAESSLER adresse tout d'abord des remerciements à ceux qui s'occupent activement de ce Musée. Certes on peut déplorer en le comprenant que ledit Musée ne soit pas ouvert au public. L'essentiel est qu'il soit utilisé par les écoles dans l'attente d'une solution définitive à court ou moyen terme. En conclusion, le groupe PPN accepte le crédit demandé compte tenu qu'il est modeste et utile aux élèves de nos écoles.

M. Jean-Maurice MAILLARD pense opportun de rappeler que le groupe socialiste, par voie de motion, a demandé une étude globale et approfondie des besoins pour les cités culturelles de la cité. Dans l'attente de la réponse à la motion déposée sur cet objet, notre groupe tient d'ores et déjà à préciser qu'il est opposé à la recherche de solutions bâclées.

Au nom du Conseil communal M. René BEINER conseiller communal, remercie les groupes de l'appui réservé à ce rapport. L'utilisation des locaux de la Protection civile excluant tout aménagement d'installations fixes, il est évident que nous avons jusqu'ici porté notre choix sur l'acquisition d'un équipement et de fournitures pouvant être mis à notre profit dans un autre lieu.

Nous comprenons parfaitement les souhaits exprimés au sujet de l'ouverture du Musée d'histoire naturelle au public. Cette possibilité, notamment lors de l'organisation d'expositions au collège Jehan-Droz, sera examinée avec les personnes responsables dudit Musée.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est acceptée sans opposition.

L'arrêté portant sur l'octroi d'un crédit de 40.000 fr. pour l'aménagement

d'une nouvelle salle du Musée d'histoire naturelle au collège Jehan-Droz est adopté sans opposition.

Crédit pour la construction d'un ouvrage combiné à l'usage de la protection civile

Au nom du Conseil communal, M. René BEINER conseiller communal, indique que l'Office fédéral de la protection civile, lors de l'examen de cet avant-projet, nous a donné toute garantie quant à l'octroi des subventions fédérale et cantonale admises pour ce genre d'ouvrage.

A la suite d'une toute récente communication relative au versement de la subvention fédérale promise à valoir sur les travaux de restauration du Temple, le Conseil communal tient à déclarer que les travaux de construction de cet ouvrage ne débiteront en aucun cas avant que l'Autorité communale soit entrée en possession des garanties précisant le montant et le moment du versement des subventions accordées tant par la Confédération que le Canton.

Après avoir donné l'accord du groupe socialiste au vote de ce crédit M. Roger DROZ constate cependant que trop souvent la Législation fédérale impose des réalisations aux Communes en reportant tout ou partie des charges financières sur les cantons et les communes.

Par ailleurs, il serait souhaitable que ces abris puissent occasionnellement être utilisés par des groupements ou des sociétés comme dortoirs ou salles de jeux.

Mme Evelynne FATTON: Le groupe radical a pris connaissance de ce rapport avec intérêt. Si les exigences en cette matière ne sont pas urgentes, il importe de tenir compte qu'elles deviendront impératives dès 1990. Dès lors notre groupe se rallie à la demande de crédit présentée.

M. Joseph HUOT: Il est évident que l'occasion de l'ouverture d'un vaste chantier dans ce secteur doit être saisie pour réaliser un ouvrage nécessaire en matière de protection civile. Par conséquent le groupe PPN appuie les propositions déposées par l'Exécutif.

M. Jean-Pierre BLASER ne cache pas que le dépôt de ce rapport a été enregistré avec un certain scepticisme par le groupe POP; d'autre part les promesses de la Confédération au sujet du subventionnement nous semblent quelque peu symptomatiques au moment même où nous apprenons que celles accordées pour le Temple ne sont toujours pas versées! En définitive notre groupe estime qu'il s'agit d'un engagement de fonds mal placés qui pourraient fort bien être mieux utilisés ailleurs. Avant de prendre position, il désire par conséquent obtenir des renseignements complémentaires quant aux conditions d'octroi et de versement des subventions.

Au nom du Conseil communal, M. René BEINER conseiller communal, ajoute que les données statistiques contenues dans le rapport sont tirées de la documentation publiée par l'Office fédéral de la protection civile. Quant aux subventions proprement dites, leur octroi a été confirmé par écrit. Néanmoins nous acceptons d'entreprendre de nouvelles démarches afin d'obtenir toutes précisions quant aux modes et aux délais de paiement des subventions.

Enfin M. BEINER déclare que la mise à disposition des abris publics ne soulève aucune objection.

Vu la réponse de l'Exécutif, M. J.-P. BLASER annonce que dans l'attente des précisions sollicitées, le groupe POP propose le renvoi de ce rapport.

M. René BEINER conseiller communal, confirme la déclaration précédente du Conseil communal par laquelle il s'engage à ne pas faire débiter ces travaux tant qu'il ne sera pas entré en possession des renseignements en question.

La discussion est close. Soumise au vote, la proposition de renvoi de ce rapport est refusée par 25 voix contre 6.

La prise en considération du rapport est ensuite acceptée par 28 voix contre 7.

L'arrêté portant sur l'octroi d'un crédit de 395.000 fr. pour la construction d'un ouvrage combiné de protection civile avec couverture de la dépense par les subventions fédérale et cantonale, le solde estimé à 93.000 fr. incombant à la Commune, est adopté par 28 voix contre 7.

Un deuxième arrêté autorisant la Commune à conclure un droit de superficie d'une durée de 99 ans sur une parcelle de terrain d'environ 380 m² sise aux Billodes, propriété de la Fondation de la Résidence, est adopté par 27 voix contre 7.

Au vote final les rapports et arrêtés sont approuvés par 27 voix contre 7.

Interpellation de M. E. Jobin concernant les places de jeux

M. Edgar JOBIN se réfère au texte proposé. Il ajoute qu'actuellement deux

Suite de la page 24

accidents survenus sur des places de jeux sont connus, alors que d'autres ne le sont certainement pas. La preuve est ainsi faite; il est indéniable que les futures places de jeux avec agrès devront être munies d'un revêtement relativement mou (gazon, sable ou tapis) pour amortir les chocs.

En outre, ne conviendrait-il pas dorénavant que les projets d'aménagement de ces places émanent d'une commission ou le Conseil communal ne devrait-il pas indiquer au Législatif tous les détails touchant à ces constructions lors de telles réalisations?

Au nom du Conseil communal, M. Frédéric BLASER, conseiller communal, donne la réponse suivante: A propos de l'article paru dans la presse, il y a tout d'abord lieu de préciser que l'autorité communale n'a été l'objet d'aucune intervention. Le problème du revêtement des places de jeux existe et il est vrai que nous avons été l'objet de plusieurs remarques à propos de la place de jeux de la rue Andrié, mais les suggestions d'amélioration sont peu nombreuses. Toutefois et quelle que soit la solution retenue, il faut être bien conscient que les risques d'accidents subsisteront.

Parmi les possibilités de revêtement citons le gazon, dont l'usure est rapide, le sable qui est utilisé jusqu'à présent sur la plupart des places de jeux et enfin la pose de tapis caoutchoutés au-dessus d'un revêtement de goudron. Confrontée aux mêmes problèmes que chez nous, la ville de Lausanne, après expériences faites, nous a signalé que la pose de tapis en caoutchouc n'évitait pas les accidents.

En fait, le Conseil communal, comme l'interpellateur, se préoccupe de cet objet. Des offres ont déjà été sollicitées de telle manière qu'au printemps prochain, nous ferons procéder à la pose de tapis en caoutchouc sur les installations existantes. En outre, lors de nouvelles réalisations, nous examinerons dans toute la mesure du possible la création de fosses à sable ou la pose de tapis afin de limiter au maximum les conséquences fâcheuses d'accidents. L'interpellateur se déclare satisfait.

Interpellation de M. E. Jobin relative à la collecte du verre

M. Edgar JOBIN reconnaît que l'action de récupération du verre est tout à fait louable, mais il n'en demeure pas moins que les tessons jonchant le sol à proximité des bennes est une source de danger. Il rappelle ensuite la conclusion de son interpellation.

Au nom du Conseil communal, M. Frédéric BLASER, conseiller communal, Avant le dépôt de cette interpellation, nous étions déjà intervenus auprès de l'entreprise chargée de cette récolte en lui signalant les dangers créés par les déchets au alentours des bennes. Malheureusement et à la suite du décès tout récent de M. Lehmann, responsable de cette entreprise, nous ne pourrions plus compter sur sa collaboration.

Face à cette situation, nous avons repris l'étude du problème dans la perspective de maintenir cette récolte selon d'autres moyens, sans exclure une collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds. Dès lors, il ne fait pas de doute que la reprise de cette récolte par la Commune entraînera, par rapport à la solution économique suivie jusqu'ici, des dépenses supplémentaires. L'interpellateur se déclare satisfait.

Interpellation de M. E. Jobin relative au remplacement des arbres et au choix des essences

M. Edgar JOBIN reprend les termes de son texte en étant persuadé qu'un peu de variation dans le choix des essences lors du remplacement de vieux arbres agrémente nos jardins publics.

M. Frédéric BLASER, conseiller communal, répond au nom de l'Exécutif en précisant que le remplacement des arbres est assuré par le service de la voirie en collaboration étroite avec la garde forestière et un jardinier privé. Parfois même, les conseils d'un spécialiste en la matière sont encore requis. C'est dire que ce sont des hommes de métier qui procèdent au choix des essences en fonction d'un certain nombre de critères (arbres existants, variation des couleurs, résistance au climat, exigence de la taille). C'est ainsi que l'orme et les deux érables abattus dans la cour du collège D. Jeanrichard ont été remplacés par trois érables, dont un à feuilles rouges.

En conclusion et d'une manière générale, le Conseil communal a l'intention, comme par le passé, de s'en référer aux connaissances en la matière lorsqu'il importe de procéder à la plantation de nouveaux arbres. L'interpellateur se déclare satisfait.

Interpellation de MM. Francis Jaquet et consorts concernant le transport en bus des élèves se rendant au Gymnase

M. Francis JAQUET fait référence au texte suffisamment clair de son interpellation. En réalité, la disparité des frais de déplacement des élèves devant se rendre dans la ville voisine par rapport aux parents contribuables devrait présenter davantage d'unité. La recherche d'une solution plus équitable est donc souhaitable, tout en admettant,

Conseil général du Locle

par exemple, que les tarifs de déplacement par bus devraient être égaux à ceux pratiqués par les CFF.

Au nom du Conseil communal, M. Jean-Pierre RENK, conseiller communal, rappelle tout d'abord que c'est en date du 1er novembre 1972 que les ALL ont introduit un service de transport des élèves loclois fréquentant le gymnase à La Chaux-de-Fonds. Dès l'année scolaire 1979-1980 et en raison de l'augmentation de la fréquentation, les courses sont assurées par la mise à disposition de deux véhicules. En juillet 1978, et consécutivement à l'intervention des élèves et de la Direction de l'Ecole supérieure de commerce et du Technicum, une étude détaillée du problème a été faite par nos soins. Nous avons même envisagé l'établissement d'un abonnement d'un prix aussi avantageux que celui délivré aux élèves du Gymnase. Or, la nature des renseignements que nous avions obtenus auprès de l'Office fédéral des transports au sujet de l'accueil qui serait réservé à une éventuelle demande de concession pour des transports d'élèves du Locle à La Chaux-de-Fonds, nous a incités à abandonner ce projet. En effet, l'octroi d'une telle concession ne peut pas être envisagé dès le moment où deux transports publics se concurrenceraient.

M. Renk évoque ensuite les problèmes du renouvellement de la concession actuelle qui arrivera à échéance le 1er octobre 1981, les incidences de l'introduction de l'horaire cadencé CFF, le déficit du budget 1980 des ALL et ses répercussions à l'égard des usagers de ce service, enfin les difficultés supplémentaires qui résulteraient d'une extension des courses à destination de la ville voisine.

A l'appui de chiffres, M. Renk démontre également que l'abonnement des ALL délivré aux élèves gymnasiens, tout en étant avantageux, présente une nette différence de prestations par rapport aux courses offertes par les abonnements CFF et TC.

En conclusion, il appartiendra tant à la commission du budget qu'au Législatif de prendre position à l'égard de la politique tarifaire pratiquée par les ALL.

L'interpellateur se déclare satisfait.

Interpellation de M. Francis Jaquet et consorts concernant les affaissements de terrain

M. Francis JAQUET souligne que ce problème, pendant depuis 10 ans, qui préoccupe bon nombre de nos concitoyens, mérite maintenant une réponse rapide. Il est par conséquent du devoir de la Commune d'adresser dans le plus bref délai le rapport d'expertise tant aux propriétaires concernés qu'aux membres du Législatif. Il insiste pour que ce rapport soit versé au dossier d'une manière intégrale, même s'il ne devait pas, sous certains aspects, être favorable à la Commune. Rien ne doit être caché aux personnes qui ont souffert de cette situation.

M. Jaquet conclut en se référant au texte déposé. Au nom du Conseil communal, M. René FELBER, Président de la ville, reconnaît que ce problème est important et, tout comme nous l'avons fait savoir à plusieurs reprises, que cette affaire devient désagréable car elle dure par trop longtemps. Il est inutile de revenir sur les péripéties des difficultés de cette étude qui ont provoqué un allongement démesuré du temps nécessaire au dépôt du rapport des experts.

Par la suite, le dossier devait être transmis à l'expert juridique qui traça le catalogue des questions auxquelles les ingénieurs devaient répondre, charge à cet expert de mettre au point les conclusions de son rapport. Me R. Spira nous a assuré que ce dossier était en bonne voie de terminaison et qu'il s'efforcera de le conclure rapidement. Notons que le juriste a eu encore besoin d'une série de documents et renseignements complémentaires que le Conseil communal lui a fait parvenir à mi-août dernier.

Nous pensons donc que le Conseil communal aura en main la totalité de cette expertise d'ici la fin de l'année courante. Ayant rappelé que les rapports des experts étaient destinés à la Commission ad hoc, le Président de la ville signale que cette dernière rapportera ensuite à l'intention du Conseil communal en se fondant sur les expertises connues. C'est après seulement que le Législatif sera saisi des conclusions de cette affaire. Il va de soi que les éléments techniques et juridiques des experts alimenteront largement le rapport de l'Exécutif mais il est évident que les rapports des spécialistes ne sont pas destinés à la publication. Dès le moment où le Conseil communal sera en possession des derniers éléments il va de soi qu'il fera diligence pour présenter son rapport.

L'interpellateur se déclare partiellement satisfait.

Interpellation de M. Francis Jaquet et consorts au sujet de la commission de coordination du Technicum

M. F. JAQUET développe son interpellation en ajoutant que la marche des

diverses commissions du Technicum est particulièrement gênée en raison d'un manque d'information sur l'évolution de la situation au cours de ces mois prochains. Il insiste à cette occasion pour dire qu'il importera de faire l'impossible pour trouver une solution raisonnable convenant à l'une et l'autre de nos deux villes tout en sachant d'ores et déjà qu'à défaut d'entente la solution nous sera imposée par l'Etat.

M. René FELBER, président de la Ville, dit qu'il est bien exact que la commission de coordination a terminé la première phase de ses travaux concernant la réorganisation de nos écoles professionnelles. Cette étape sera conclue par un rapport déjà rédigé par le Président, qui sera adressé aux Conseils communaux de nos deux villes.

Les propositions de la commission de coordination, après discussion et modifications éventuelles, doivent être adoptées dans leur forme définitive par les deux Exécutifs étant convenu que les commissions du Technicum devront également être informées et consultées. Enfin, l'Etat avec lequel nous restons en relation, sera consulté à son tour. C'est ensuite que les Conseils généraux seront appelés à se prononcer non pas sur le rapport de la commission de coordination mais sur celui émanant des deux Conseils communaux.

Le Président de la ville ajoute qu'il est souhaité par l'ensemble des responsables du secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle que cette affaire puisse se terminer dans le courant de l'année 1980 afin que la promulgation de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle coïncide avec la création du centre de formation professionnelle des Montagnes neuchâteloises.

L'interpellateur se déclare satisfait.

Interpellation de M. Francis Jaquet et consorts concernant la création d'une zone piétonne au Quartier-Neuf

M. Francis JAQUET remarque que les propositions émises par un architecte de la ville, tendant à faire revivre le Quartier-Neuf, paraissent particulièrement séduisantes étant donné le manque de terrains en ville. La création d'une zone piétonne sur la rue de l'Industrie serait la bienvenue, ceci d'autant plus qu'elle ne gênerait pas la circulation de ce quartier. Dans la situation actuelle l'interpellateur pense que le Législatif devrait prendre une décision préliminaire admettant que la rue de l'Industrie sera aménagée en zone piétonne.

Au nom du Conseil communal, M. Frédéric BLASER, conseiller communal, signale que la Commission d'urbanisme, en date du 26 avril dernier, après avoir pris connaissance du projet de rénovation du Quartier-Neuf, s'est prononcée en faveur du maintien de l'aspect actuel de ce quartier, de la création d'une zone piétonne et de l'établissement d'un plan avec règlement de quartier, dont le périmètre a été précisé.

Ce problème est également lié au plan des voies de circulation découlant de l'étude d'Urbanisme prévoyant, entre autres, de faire de la rue des Envers et de la Concorde une voie complémentaire au sens-unique nord.

Le Conseil communal a partagé les conclusions émises par cette commission.

Il reste par ailleurs évident que la création d'une zone piétonne à la rue de l'Industrie devra être examinée dans le cadre d'une étude générale de ce quartier, d'autant plus qu'elle conduira à la suppression de la liaison rue du Progrès - La Combe-Sandoz, ainsi qu'au nouvel aménagement de la place de la Fontaine.

Par conséquent, le Conseil communal s'en tiendra à la procédure découlant des décisions de la Commission d'urbanisme, ce qui n'empêche nullement les propriétaires intéressés par la transformation d'immeubles dans ce quartier d'aller de l'avant.

L'interpellateur n'est pas satisfait de la réponse de l'Exécutif.

Interpellation de M. Jean-Pierre Franchon et consorts concernant la démission d'agents de police

Le texte suffisamment précis de cette interpellation ne nécessitant aucun autre commentaire, M. Jean-Pierre FRANCHON désire néanmoins savoir si des mesures ont été prises pour éviter de nouvelles démissions. En outre, peut-on nous dire la suite que le Conseil communal pense donner à la motion acceptée en avril dernier visant à revoir l'échelle des traitements du personnel communal. Il serait en effet regrettable que, par le versement de salaires insuffisants, la Commune soit privée d'engager ou de conserver du personnel qualifié. Nous ne saurions rester indifférent à une telle situation, susceptible d'entraîner de graves inconvénients pour le bon fonctionnement des divers services communaux.

Au nom du Conseil communal M. Henri EISENRING conseiller commu-

nal confirme que deux jeunes agents respectivement en fonction dès novembre 1977 et mai 1979 ont donné leur démission pour le 31 décembre prochain. Il convient d'ajouter que nous avions déjà enregistré le départ d'un autre jeune agent à fin 1978 après qu'il ait passé deux à trois ans seulement dans le corps de police.

Il souligne qu'en aucun cas le départ n'est dû à une question d'ambiance au sein du corps de police. Au contraire et la population le sait, l'atmosphère de travail à la police locale est bonne. Il n'existe aucun contentieux entre agents, sous-officiers et leurs chefs, voire leur directeur.

Dans deux des trois cas cités, le problème du salaire a été déterminant, l'un a pris emploi à La Chaux-de-Fonds l'autre à Hauteville où ils bénéficient d'une meilleure rétribution. Dans le troisième cas, le motif du départ est lié au désir de l'agent d'exercer son métier dans un corps de police où l'effectif du personnel permet, dans tous les cas, de patrouiller à deux la nuit, ce qui n'est pas toujours possible au Locle vu l'effectif insuffisant de ce service.

Il est vrai que les traitements du personnel communal sont de moins en moins compétitifs; les insuffisances concernent notamment les salaires initiaux de même que ceux d'ouvriers et employés à responsabilités ou de cadres.

Bien qu'il ait déjà procédé à certaines augmentations dans le cadre des possibilités que lui offre l'échelle des traitements, le Conseil communal est conscient que ces améliorations ne sont que des palliatifs et que des modifications plus profondes de l'échelle des traitements devront intervenir.

En ce qui concerne la rétribution des agents de police et étant donné que la différence de rémunération avec les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel s'est aggravée par le fait qu'au Locle l'indemnité pour inconvénient de service, fixée par décision du Législatif du 10 décembre 1971 à 1500 fr., n'a pas encore été modifiée, le Conseil communal a décidé récemment d'envisager l'adaptation de cette indemnité spéciale à un taux sensiblement semblable à ce qui se fait ailleurs. Par conséquent, le Conseil général sera saisi d'un rapport sur cet objet pour la séance de décembre.

De plus, et comme pour d'autres fonctions, il sera procédé en fin d'année à un certain nombre de reclassifications dans le cadre de la marge de manœuvre que nous laisse l'échelle des traitements.

L'interpellateur se déclare partiellement satisfait.

Réponse à la question de M. Jean-Pierre Blaser et consorts intitulée « chômage partiel et production »

Au nom du Conseil communal M. Henri EISENRING, conseiller communal, répond: Depuis le début des difficultés économiques, automne 1974, le chômage partiel, que nombre d'entreprises ont introduit durant une certaine période, a généralement touché l'ensemble de leur personnel. Il y a donc eu partage du travail et souvent des taux différentiels ont été appliqués pour tenir compte des fonctions et de l'état-civil des travailleurs.

Comparé au chômage total, le chômage partiel a l'avantage, dans un premier temps, d'éviter des licenciements et de permettre à l'employeur de prendre à long terme les dispositions que lui dicte la conjoncture. Nous rappelons que sa durée maximum est limitée à 18 mois par la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Quant à dire si en période de récession on accélère la productivité, les pouvoirs publics ne disposent d'aucun moyen d'appréciation, ni de statistiques pour pouvoir en juger objectivement. Seules des comparaisons valables quant aux produits fabriqués permettraient de connaître si les cadences de travail ont été augmentées. Or, l'autorité communale n'a aucun pouvoir d'inquisition, ni de contrôle et elle n'a donc pas la compétence de procéder à l'enquête souhaitée.

Réponse à la question de M. Jean Blaser et consorts concernant la politique de la jeunesse

Au nom du Conseil communal M. René BEINER, conseiller communal, répond en ce qui concerne la première question que les trois rapports cités n'ont fait l'objet d'aucune étude au niveau des services communaux. Toutefois nous croyons savoir que quelques membres de la Commission scolaire ont eu l'occasion d'en prendre connaissance et d'en tenir compte. En ce qui concerne la question numéro deux, nous pensons utile de relever que le problème de la mise en place d'un encadrement judicieux de notre jeunesse préoccupe les autorités communales depuis nombre d'années déjà. Rappelons également qu'à la suite de l'extension en 1969 du Foyer des jeunes à la rue M.-A.-Calame, ce centre de ralliement et d'accueil pour la jeunesse semblait être destiné à un bel

avenir. Par la suite et conséquemment au manque d'intérêt que suscitait cette institution, le Foyer des Jeunes a cessé toute activité. Depuis lors il est exact qu'aucune nouvelle organisation n'a été prévue, pour le moment du moins, compte tenu que les désirs de la jeunesse dans ce domaine évoluent très rapidement.

Ajoutons que depuis l'enquête menée en 1971 par la Société pédagogique neuchâteloise section du Locle, aucun nouveau contact n'a été établi à ce sujet avec la jeunesse.

En conclusion nous pouvons déclarer que dès le début de la nouvelle législation le Conseil communal procédera à un nouvel examen de ce problème, dans le sens préconisé par les auteurs de la question.

Réponse à la question de M. Chs Debieux relative aux loyers des immeubles subventionnés

Au nom du Conseil communal M. Frédéric BLASER conseiller communal répond comme suit: Cet objet a été évoqué au début de cette année déjà; dans notre réponse à l'interpellation C. Leimgruber, nous avions annoncé être intervenu auprès de 17 propriétaires d'immeubles subventionnés en les invitant à procéder à une baisse de 7,5 pour cent du prix des loyers. Seuls deux de ces propriétaires avaient accédé à notre demande, deux autres ont été autorisés à maintenir les loyers en vigueur alors que tous les autres propriétaires n'avaient pas donné suite à la démarche du Conseil communal.

En présence de cette situation nous avons fait part de notre décision de solliciter un avis de droit.

Selon cet avis, daté du 13 août 1979, et vu que le texte des différents arrêtés du Conseil général en cette matière ne précise pas que le pouvoir du Conseil communal s'étend également à la diminution des loyers, il résulte que nous manquons de moyens juridiques d'intervention auprès des propriétaires réticents. Par contre il est relevé qu'il est loisible aux locataires de saisir la Commission de conciliation prévue par l'arrêté fédéral instituant les mesures contre les abus dans le secteur locatif du 30 juin 1972.

Sur la base de cet avis nous avons encore demandé si le Conseil général pouvait être habilité à modifier les conditions d'attribution des subventions. Il nous a été répondu négativement.

Dès lors, c'est aux locataires qu'il appartiendra d'introduire une action sur le plan civil comme nous venons de l'indiquer.

Après avoir relevé qu'il y avait eu 55 interventions de la part des membres du Législatif le Président propose de reporter l'examen des points pendents à l'ordre du jour à la séance du mois de décembre.

Puis, sur l'intervention de M. F. JAQUET, l'assemblée, par 21 voix contre 11, convient de tenir une séance de relevée qui est fixée d'emblée au vendredi 23 novembre prochain.

Il est 22 h 25 lorsque le Président clot cette séance.

Sur la pointe des pieds

Si j'étais journaliste ou reporter, et capable de comprendre les objets de la vie quotidienne, j'interrogerais une machine à laver d'immeuble (?). Un de ces beaux volumes rectangulaires qui disent qu'ils fonctionnent, par l'image d'un hublot. Ce n'est pas tout à fait la télé! Mais il y a autant de « programmes » qu'à... Coditel! Mes copains Roger et Francis, et mes proches des S.I., savent ce qu'est très prosaïquement un laveurlinge! Un merveilleux auxiliaire ménager, une invention soulageante pour la femme et... une source formidable d'emernuyements!»

Remarquable invention, quand on repense aux lessives de nos « mitter » et de nos « arrière-mitter »! Vite dépannée d'ailleurs! Bravo les copains!

On s'offre le « bidule » en appartement, quand cela se peut, et que les billets de cent peuvent s'aligner, ou on admet de jouer (le mot me paraît excessif) de l'objet collectif.

— Pour tous, c'est le jeudi-soir, le lundi-matin, etc., etc...! — On fabrique des horaires. Une grille des usages. Eh oui!

Les tournes et les répartitions ne sont pas toujours simples à établir. Les gens aimables et équilibrés s'arrangent.

J'ai en tête le « cirque » mené par l'habitante d'un bel immeuble résidentiel. Téléphones, lettre recommandée, elle a obtenu le jeudi-soir dès dix-huit heures! Formel! Na, na et na! Ça. La première semaine... elle assistait à un enterrement, la deuxième elle était vraiment grippée! Trente-neuf de fièvre! Alors?

Tout va bien... c'est le jeudi quand ça va... et ce n'est pas le jeudi quand ça ne va pas! Exactement comme avant qu'elle ne... « gueule »! Allez comprendre les femmes! Il vaut mieux les aimer! Elles sont d'ailleurs fort contrariantes les jours de... lessive! Depuis le Moyen Age!

S. L.

Quelque chose de bon et de bon marché pour le vendredi.

Croustilles de Frionor. Si délicieuses, si goûtées de toute la famille. Panées à point, c'est un régal vite prêt et vite servi. Selon vos besoins, vous avez le choix entre les emballages de 36, 14, 10 et 6 pièces.

FRIONOR

Le poissonnier du Grand Nord.



PULL BRETON
Fr. 59.-

BONNET
Fr. 12.-

A l'achat d'un jeans:
EN CADEAU
une musette militaire

AMERICAN STORE

Numa-Droz 2 La Chaux-de-Fonds

GRANDE VENTE DE MEUBLES A MATHOD

AU VIEUX BATTOIR
(entre Orbe et Yverdon)

Vente les 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre et les 1, 2, 3 décembre 1979

de 9 h. à 20 h. sans interruption

BETTEX
Meubles anciens, modernes, rustiques
Tél. 024 / 37 15 47

BERNE
Aller et retour
356.-
à 670.-

LONDRES
VOLDIRECT

Informations auprès de votre agence de voyages ou téléphone 031 22 90 70.

DAN AIR

TAPIS DE FOND
bouclé 400 cm. dos mousse

dès **6.-** le m2

SANDOZ TAPIS
sarl
Arcades L.-Robert 53

Suggestions pour bien choisir vos cadeaux!

Jean's Melody

Rue Neuve 5
La Chaux-de-Fonds
039/23 23 43

JEAN'S de deux à quatre-vingts ans
Pulls, blouses, blousons, robes.

Apprentis, étudiants, 10 % de réduction.

Articles en provenance: du Pérou, Mexique, Afghanistan, Turquie.

Dès **50.-**

CHAUSSURES DE SKIS POUR ENFANTS
coque polyuréthane et deux boucles



Tél. (039) 26 78 78

Dès **198.-**

SKIS ROSSIGNOL
choisis selon votre poids

arielle HAUTE CONFECTION
Des marques prestigieuses

dans toutes les gammes de prix d'un choix immense

nous vous offrons ce **BON d'achat de Fr. 10.-**
à faire valoir sur l'achat d'un manteau, d'un pull ou d'une robe. Valable 30 jours. Un bon est valable par modèle.

A l'approche des fêtes

LA CHAUX-DE-FONDS
Avenue Léopold-Robert 49 - Tél. (039) 23 21 41

Dès **69.-**

GRILLE-PAIN
électriques ou électroniques

Grand choix en stock

NUSSLÉ S.A.

Grenier 5-7, tél. (039) 22 45 31
La Chaux-de-Fonds

1545.-

P. Crivelli
TELEVISION
Fritz-Courvoisier 18-20
Tél. (039) 22 53 40

TV COULEUR D'EXPOSITION
Grand écran 67 cm.
Multinormes CT 350

intermeubles

Escompte 10%
sauf sur prix net

Place du Marché 2-4
Rue du Collège 15
Téléphone (039) 23 52 81
2300 La Chaux-de-Fonds

COMMERÇANTS: Cette rubrique paraîtra encore à plusieurs reprises.

Régie publicitaire: ANNONCES SUISSES S.A. « ASSA », LA CHAUX-DE-FONDS, 31, Av. Léopold-Robert, tél. (039) 23 22 14.

TISSOT

(MARCHÉ SUISSE) S.A. — LE LOCLE

cherche une

employée de commerce

parlant parfaitement le suisse-allemand.

Nous offrons un poste très intéressant au service interne d'une organisation de vente dynamique.

Si vous aimez la vente d'un produit de qualité et le contact avec une clientèle sélectionnée, et si vous désirez assumer des responsabilités dans un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise d'avant-garde, adressez votre offre à

TISSOT (marché suisse) S.A.
Direction du personnel
2400 LE LOCLE



VAC René Junod SA
Avenue Léopold-Robert 115
2301 La Chaux-de-Fonds
Case postale 41 750
Téléphone 039/21 11 21

CHERCHE

jeune employée de bureau

de langue maternelle allemande, pour correspondance et différents travaux de bureau, téléphone, etc.

Place stable, ambiance de travail agréable, semaine de 5 jours.

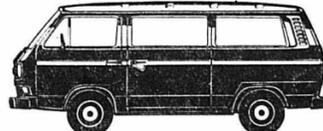
Entrée à convenir.

Faire offres à V. A. C René JUNOD S.A., Service du personnel, Léopold-Robert 115, 2301 La Chaux-de-Fonds.

VW: les économes!

Le nouvel utilitaire:

déjà pour fr. 16 735.- + transport



1600/2000 cm³ * carburant aux 100 à vitesse constante de 90 km/h, 11,2 l; en ville, 15,7 l de normale (minibus, fourgonnette vitrée).

VW-LT

déjà pour fr. 19 670.- + transport



2000/2400 cm³ Charge utile jusqu'à 1,9 t. Volume utile jusqu'à 11,8 m³. Livrable en versions à plateau, fourgon, fourgon vitré, double-cabine et châssis-cabine.

LA CHAUX-DE-FONDS: Sporting Garage-Carosserie, J.-F. Stich, Crêtets 90, tél. 039/23 18 23 — LE LOCLE: Garage Inglin, succ. A. Pandolfo, tél. 039/31 40 30 — LA FERRIÈRE: Garage du Jura, W. Geiser, tél. 039/61 12 14 — LE BÉMONT: Garage du Bémont, P. Kröll, tél. 039/51 17 15 — SAINT-IMIER: Garage Touring, Carrosserie, L. Fiorucci, tél. 039/41 41 71.



Economisez de l'essence: en VW

Chez IKEA, c'est la fête jusqu'aux Fêtes.



BON-CADEAU

En échange de ce bon, vous recevrez un petit présent. Car nous voulons d'ores et déjà vous remercier de nous trouver aussi impossibles l'an prochain que nous l'étions déjà cette année!
Et si ce cadeau vous déplaît, offrez-le à quelqu'un d'autre!...

Nom _____

Adresse _____

A échanger jusqu'au 31 décembre 1979 chez IKEA.

Tous les samedis, jusqu'à Noël, et toute la semaine qui précède Noël, et même quelques dimanches encore, on va faire la fête chez IKEA: avec des pepparkakors*, du glögg*, des bougies à la trempe* et tout ça. De toute façon, il y a toujours de l'ambiance chez IKEA, et mille idées de cadeaux sortant de l'ordinaire. A bientôt donc, vous qui avez déjà le cœur à la fête!

*Pepparkakor.

C'est nos traditionnels biscuits de Noël. Epicés. Vous les dégustez à l'entrée et on vous en distribue la recette. On sait que nos clients préfèrent tout faire eux-mêmes. Mais il y a tant à faire jusqu'aux fêtes, alors vous pouvez aussi les acheter à notre rayon des spécialités suédoises, à la sortie.

*Le glögg de l'amitié.

Le traditionnel vin chaud destiné à réchauffer les passagers du traîneau venus rejoindre la communauté villageoise pour les fêtes. On vous l'offre à l'entrée, comme les pepparkakors, avec la recette bien sûr. Mais si vous l'achetez tout prêt à notre rayon des spécialités, vous devrez quand même encore le réchauffer.

*Bougies à la trempe. A l'œil, même...

On les vend à la boutique. Mais si vous préférez les faire vous-même, on vous montre comment il faut s'y prendre. Et avec un peu de chance, vous en recevrez même gratuitement.

Les jouets en bois de Jean-Jacques Schenk.

Samedi prochain et le suivant, exposition et démonstration de la fabrication. Hélas, ce n'est pas donné à tout le monde d'imiter les merveilleux jouets de bois de l'artisan lausannois que vous pourrez suivre à son établi.

Et le 13 décembre, c'est la Santa Lucia!

Un groupe de jeunes Suédoises viendra célébrer chez nous vers 15 heures notre traditionnelle fête de la lumière. Venez admirer leur scintillant cortège. Et les marionnettes Elzévir se joindront à la fête. Pour tous ceux qui travaillent le jeudi, nous en connaissons, nos jeunes Suédoises nous feront la grâce de revenir samedi 15 décembre vers 14 heures.

Les New Orleans Feetwarmers.

C'est un orchestre de jazz... Ils nous réchaufferont les pieds le samedi 22 décembre dès 11 heures.

La fête des enfants.

Avec: les samedis 24 novembre et 8 décembre dès 11 heures: le clown Pupuce, et les dimanches 2 et 9 décembre dès 14 heures: le Circus Fantastico.

Et grâce à nos prix, vous serez deux fois plus généreux, cette année.

FORMAT. Table à rabat. Pieds et cadre massifs. Vert ou brun. Plateau mélamine blanche sur aggloméré. Long. 100/125 cm, larg. 75 cm, haut 73 cm.

ALDO. Chaise. Châssis tube d'acier. Siège et dossier polypropylène. Empilable. Blanc ou brun. Haut. 77 cm, 51 x 45 cm.

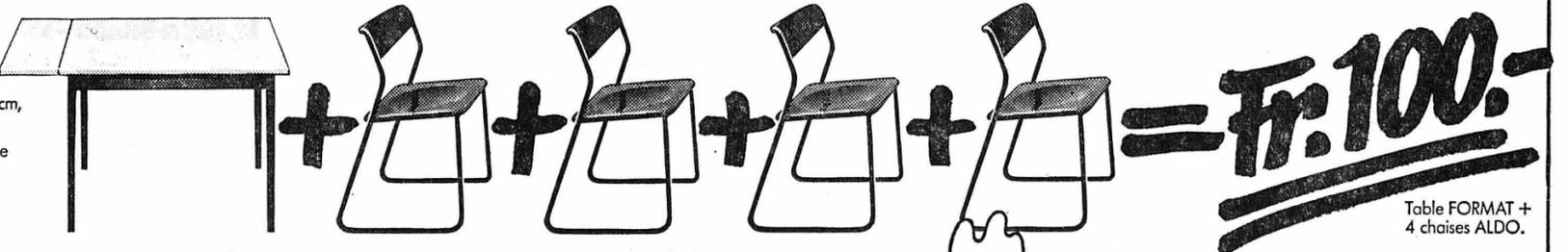


Table FORMAT + 4 chaises ALDO.

La fortune

sourit à ceux qui se lèvent tôt!
Samedi 24, le Bon Filon est à moitié prix jusqu'à 12 heures.



Garderie d'enfants



Pour le plaisir de fouiner



Restaurant

Ouvert dimanches 2 et 9 décembre de 13 à 18 heures.

Venez choisir vos cadeaux en famille dans une ambiance de fête.

Heures d'ouverture:
Lundi - vendredi 10 h. à 20 h.
Samedi 8 h. à 17 h.



Juste à la sortie Aubonne-Allaman de l'autoroute Lausanne-Genève

IKEA SA
1170 Aubonne
Téléphone: 021/76 38 11
à une minute de la gare d'Allaman
570 places de parc

Les grandes idées font les petits prix

LE RESTAURANT DE BIAUFOND

vous propose

FRITURE DE CARPES

MOULES MARINIÈRES (seulement depuis le jeudi)
TRUITES AUX MORILLES
et toujours
NOTRE TRUITE DU VIVIER

Cuisine soignée - Salle pour petits banquets

Prière de réserver, tél. (039) 22 64 85

Se recommande: T. Nakamura-Voisard, chef de cuisine



Visitez sans engagement notre
EXPOSITION PERMANENTE À TRAMELAN
sortie du village direction Tavannes, fermé mercredi après-midi
GRAND CHOIX INTERNATIONAL
dans les meubles rustiques
Pas de représentant - Vente directe - Comparez nos prix
Conditions intéressantes

meubles geiser sa tramelan, 032-974576, grand rue 13+96

Si tu as entre 11 et 14 ans

- que tu cherches des copains
- que tu ne sais que faire le samedi après-midi
- demande à tes parents de t'inscrire

aux éclaireurs du Vieux-Castel

Prend contact avec nos chefs



Yves Lardon
Commerce 93
Tél. (039) 22 36 15

Fr. L'Eplattenier
Charles-Naine 45
Tél. (039) 26 07 66



SÉANCE TOUS LES SAMEDIS de 14 à 18 heures
aux locaux, chemin du Couvent 10.

EXPO PHOTO

37

appareils reflex
de grandes marques



Les appareils professionnels
Hasselblad



*
Démonstration des différents systèmes de mesure de la lumière
*

du 15 au 23 novembre 14 à 19 h.
les samedis 17 et 24 de 10 à 18 h.
fermé lundi

Dans nos locaux
Daniel-JeanRichard 14

Simultanément l'intéressante exposition «photographes américains»
Télévision/Disques Hi-fi/Photo-Cinéma

La Chaux-de-Fonds
L-Robert 23 - 25

biogögi
Tél. 039/23 12 12

RESTAURANT DES FORGES
Numa-Droz 208 - Tél. (039) 26 87 55

Civet de chevreuil
(sans os)

Médallions de chevreuil
Selle de chevreuil

sur commande

Toujours bien servi !

CLAN CHARCOT
organise au Pavillon des Sports, La Chaux-de-Fonds
les 15 et 16 décembre 1979

TOURNOI DE FOOTBALL

ouvert à tous, licenciés et non licenciés

Inscription à La Grappe d'Or, Av. Léopold-Robert 6
ou téléphoner au (039) 22 44 10

Délai d'inscription: 5 décembre 1979

EXPOSITION

BATIKS INDIENS

SCULPTURE - COUTURE - CÉRAMIQUE
Blaise Perret, Genève
Denis Morf, Berne
Charlotte Perret, La Chaux-de-Fonds

Atelier photo PERRET, rue Fritz-Courvoisier 11
La Chaux-de-Fonds

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 14 h. à 19 h.
Samedi et dimanche, de 14 h. à 17 h.
jusqu'au 16 décembre

La mode des sweat-shirts



Sweat-shirt «Super Chick» pour dames
coloris variés,
tailles 36-44

Sweat-shirt «Pennsylvania State»
pour hommes
coloris variés,
tailles 5-8

Pur coton peigné,
Interlock, intérieur
molletonné.

17.-
chacun
au lieu de 20.-

MIGROS

Prix. Qualité. Choix.

Café Métropole

le bistrot du Pod !

Du lundi au samedi
OUVERT dès 6 heures!

LUIGI vous attend

Le maître-boucher - votre spécialiste en viande



vous recommande cette semaine:
Un excellent

RÔTI DE BOEUF LARDÉ
depuis Fr. 1.60 les 100 g

SAUCISSES - SAUCISSONS
NEUCHÂTELOIS

Choucroute - Tripes cuites

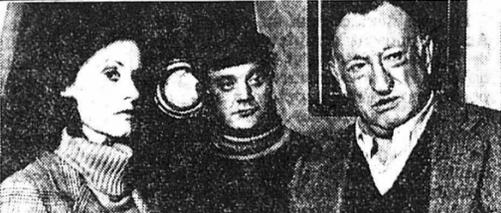
Viande de qualité - Service soigné

SOCIÉTÉ DES MAÎTRES BOUCHERS

La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Les Brenets
Les Ponts-de-Martel - La Sagne - La Brévine

LIVRAISONS À DOMICILE. — Mesdames, nous vous serions reconnaissants de passer vos commandes la veille ou de téléphoner avant 8 heures du matin. Merci d'avance de votre obligeance.

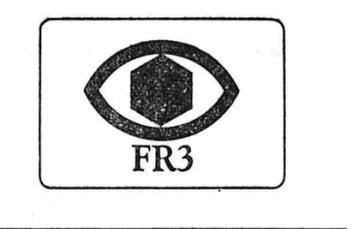
Belle maculature
à vendre au bureau de L'Impartial

Jeudi			
• IMPAR-TV • IMPAR-TV • IMPAR-TV •			
Tranches horaires	romande		
12-14h	 romande		
12-14h	 TV romande à 21.25: Opération trafic. (Ph. TF 1) 15.10 Point de mire 15.20 Série: Ces merveilleuses pierres	12.15 Réponse à tout: Jeu 12.33 Midi première: Variétés 13.00 Actualités 13.30 Télévision régionale 13.50 Objectif santé. Rhumatismes périarticulaires	12.05 Passez-donc me voir par Philippe Bouvard 12.29 Série: Les amours de la Belle Epoque 12.45 Journal 13.35 Magazine régional 13.50 Face à vous
14-16h	16.20 A bon entendeur: La consommation en question 16.40 La burette: Informations sociales et éducatives 17.30 Téléjournal 17.35 Le chat aux yeux bleus 17.45 Jeu: Ne perdez pas la boule!	14.00 Les vingt-quatre jeudis avec « Bestiaire pour jouer » - La fatigue chez l'enfant - La photo - Documentaire sur la mer - Eveil et audio-visuel.	14.00 Aujourd'hui Madame 15.05 Série: Le fugitif
16-18h	16.20 A bon entendeur: La consommation en question 16.40 La burette: Informations sociales et éducatives 17.30 Téléjournal 17.35 Le chat aux yeux bleus 17.45 Jeu: Ne perdez pas la boule!	16.00 La mer doit vivre 16.52 Informations et petites annonces - 17.00 Eveil et audio-visuel	16.00 L'invité du jeudi: Gisèle Halimi 17.20 Fenêtre sur... 17.50 Récré A2
18-20h	18.10 Courrier romand: Jura bernois 18.35 Boule et Bill 18.40 Système D: Le jeu des incollables 19.00 Un jour, une heure: Actualités 19.30 Téléjournal 19.45 Un jour, une heure: Actualités	18.02 TF quatre 18.34 L'île aux enfants 18.57 C'est arrivé un jour: Récit 19.12 Une minute pour les femmes 19.20 Actualités régionales 19.44 Les assemblées parlementaires. Le Sénat	18.30 C'est la vie 18.50 Des chiffres et des lettres: Jeu 19.20 Actualités régionales 19.45 Top club
20-22h	20.00 Le menteur: Le jeu des incollables 20.25 Temps présent: Magazine de l'information 21.25 Série: Opération trafics	20.00 Actualités 20.30 Série: Mon ami Gaylor (2) 21.27 L'événement: Actualités	20.00 Journal 20.35 Dramatique: Le destin personnel
22-24h	22.20 L'antenne est à vous: L'Association suisse des non-fumeurs 22.40 Téléjournal	22.30 Les Grands Prix des métiers d'art 1978 23.00 Actualités	22.35 Figaro-ci, Figaro-là: Opéra 23.10 Journal

TV: A CHOIX

ENFANTS ET ADOLESCENTS
TV romande: 17.35 Le chat aux yeux bleus - 18.35 Boule et Bill. — TF1: 18.30 L'île aux enfants. — Antenne 2: 17.50 Récré. — FR3: 18.30 Jeunesse - 19.55 Bucky et Pepito.

SPORTS ET JEUX
TV romande: 17.45 Ne perdez pas la boule - 18.40 Système D - 20.00 Le menteur. — TF1: 12.15 Réponse à tout. — Antenne 2: 18.50 Des chiffres et des lettres. — FR3: 10.00 Les jeux de 20 heures.



18.30 FR3 Jeunesse	18.55 Tribune libre	19.10 Soir 3: Informations	19.20 Actualités régionales	19.40 Télévision régionale	19.55 Bucky et Pepito (16)
20.00 Les jeux de 20 heures	20.30 Les Shadoks	20.35 Film: La décade prodigieuse			
22.15 Soir 3: Informations					

• IMPAR-TV •

SUISSE ALÉMANIQUE	
16.00 Seniorama	21.00 Musikladen extra
16.45 Petit guide des antiquités	21.45 Tout ou rien
17.00 Pour les enfants	22.30 Le jour du jour
17.30 TV scolaire	23.00 Poetische Betrachtungen in freyen Stunden
18.00 Astronomie	0.05 Téléjournal
18.30 Follow me	
18.45 Fin de journée	
18.50 Téléjournal	
19.05 Conseils pour les aînés d'aujourd'hui et de demain	
19.35 Point de vue	
20.00 Téléjournal	
20.25 Le légendaire Howard Hugues	
21.15 Rundschau spezial	
Téléjournal	

ALLEMAGNE 2	
17.10 Wickie et les Hommes forts	
17.40 Plaque tournante	
18.20 Wie erziehe ich meinen Vater	
19.00 Téléjournal	
19.30 Hallo Peter	
20.30 Notes de Province	
21.00 Téléjournal	
21.20 1600 Pennsylvania Avenue	
22.05 Spielraum	
0.30 Téléjournal	

SUISSE ITALIENNE	
18.00 Ces Quatre	
18.05 Comment avoir des parents	
18.15 Nature amie	
18.50 Téléjournal	
19.05 Des jeunes	
19.35 Archéologie des Terres	
20.05 Magazine régional	
20.30 Téléjournal	
20.45 Cinéma-thèque	
Il Signore delle Mosche	
22.15 Enquêtes et débats	
23.05 Téléjournal	

ALLEMAGNE 1	
16.15 Des femmes pour l'Europe	
17.00 Sur les traces de Marco Polo (4)	
17.50 Téléjournal	
18.00 Programmes régionaux	
20.00 Téléjournal	
20.15 Les 30 ans de la Fédération des syndicats ouvriers allemands	

TV: A CHOIX

FILMS ET SÉRIES
TV romande: 15.20 Ces merveilleuses pierres - 16.20 A bon entendeur - 16.40 La Burette - 18.10 Courrier romand - 20.25 Temps présent - 21.25 Opération trafic - 22.20 L'antenne est à vous. — TF1: 12.30 Midi première - 13.50 Objectif santé - 14.00 Les vingt-quatre jeudis - 18.55 C'est arrivé un jour - 19.40 Le Sénat - 20.30 Mon ami Gaylor - 21.25 L'événement - 22.30 Les Grands Prix des métiers. — Antenne 2: 12.05 Philippe Bouvard - 12.25 Les amours de la belle époque - 13.50 Face à vous - 14.00 Aujourd'hui Madame - 15.05 Le fugitif - 16.00 L'invité du jeudi - 17.20 Fenêtre sur... - 19.45 Top Club - 20.35 Le destin personnel - 22.35 Figaro-ci, Figaro-là. — FR3: 18.55 Tribune libre - 20.30 Les Shadoks - 20.35 La décade prodigieuse.

• IMPAR-RADIO • IMPAR-RADIO •

SUISSE ROMANDE 1 (MF)	
12.30 Le journal de midi. 13.25 Hue dada! 13.30 La pluie et le beau temps. 15.30 Le saviez-vous? 16.00 Le violon et le rossignol. 17.00 En questions. 18.00 Inter-régions-contact. 18.20 Soir-sports. 18.30 Le journal du soir. 19.02 Revue de la presse suisse alémanique. 19.05 Actualité-magazine. 19.30 Transit. 21.30 Spectacles-première. 22.30 Petit théâtre de nuit: Un gentleman courageux (10). 23.00 Blues in the night. 24.00 Hymne national.	Concours lyrique. Armida. 22.40 env. Gazette lyrique. 22.45 env. Une page de Josef Haydn. 23.00 Informations. 23.05 Hymne national.

SUISSE ALÉMANIQUE	
12.15 Félicitations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.05 Musique classique légère non-stop. 15.00 Kurt Felix au Studio 7. 16.05 Théâtre. 17.00 Tandem. 18.30 Sport. 18.45 Actualités. 19.30 Le concert du jeudi: Lieder et danses des vieilles marches suisses (R. Levitt, chant); Musique suisse du XVIIIe siècle pour instr. à touches (H. P. Aeschlimann, orgue; W. Krumbach, clavecin); Carnaval de Venise, extr., Genin (R. Meylan, flûte, H. P. Aeschlimann, orgue). 22.05 Nouveautés du jazz. 20.30 Causerie. 21.30 Rencontres. 23.05 Folk and Country.	12.15 Félicitations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.05 Musique classique légère non-stop. 15.00 Kurt Felix au Studio 7. 16.05 Théâtre. 17.00 Tandem. 18.30 Sport. 18.45 Actualités. 19.30 Le concert du jeudi: Lieder et danses des vieilles marches suisses (R. Levitt, chant); Musique suisse du XVIIIe siècle pour instr. à touches (H. P. Aeschlimann, orgue; W. Krumbach, clavecin); Carnaval de Venise, extr., Genin (R. Meylan, flûte, H. P. Aeschlimann, orgue). 22.05 Nouveautés du jazz. 20.30 Causerie. 21.30 Rencontres. 23.05 Folk and Country.

SUISSE ROMANDE 2 (MF)	
12.50 Les concerts du jour. 13.00 Formule 2. 13.15 Vient de paraître. 14.00 Réalités. 15.00 Suisse-musique. 17.00 Hot line. Rock line. 18.00 Jazz line. 18.50 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.20 Novitads. Informations en romanche. 19.30 Journal à une voix. 19.35 La librairie des ondes. 20.00 A l'opéra.	12.10 Revue de presse. 12.30 Actualités. 13.10 Feuilleton. 13.30 Chants populaires italiens. 14.05 Radio 2-4. 16.05 Après-midi musical. 18.05 Eux et nous. 18.30 Chronique régionale. 19.00 Actualités. 20.00 Table ronde. 20.40 R. Altwegg, violoncelle, Orch. de la RTSI, dir. K. Brass; Sérénade italienne, Wolf; Concerto, Boccherini (orch. Respighi, 1re exécution moderne); en intermède: Chroniques musicales: Le baron tzigane, ouv., J. Strauss; Technikerblut, Komzak; La valse de l'empereur, J. Strauss; Tritonen, Hellmesberger; Die schöne Galathée, ouv., Suppé. 22.30 Orch. Radiosa. 23.05 Nocturne musical.

A VOIR

La burette: L'enfant
TV romande à 16 h. 40

Avez-vous déjà remarqué dans ces fêtes de Noël, hyperembarrassées de jouets, un jeune enfant qui, délaissant ses jouets, se passionne pour les boîtes de carton, les rubans et les « choux ». Pourquoi? Ironie? Protestation?

Précisément, dans ce film, des enfants ont été placés face à des boîtes de carton, des collants, du ruban adhésif, des cure-pipes... du matériel peu coûteux. Une suggestion, une seule... leur est faite: « voulez-vous » fabriquer une automobile?

A deux ans, l'automobile est plutôt incertaine. A trois, quatre ans, elle se pare de mille inutilités. A cinq, six ans, elle possède les éléments essentiels. A sept ans, elle devient si sophistiquée qu'elle n'a plus rien à envier à une soucoupe volante!

Comment expliquer une évolution si évidente? A chaque âge « entre en scène » cette sculpture lumineuse qui a été inventée pour expliquer le développement de l'intelligence. Ainsi, au fil des âges, les différences s'éclaircissent!

Enfin, à chaque âge, un Père Noël « qui se recycle » se demande quels objets de construction il doit mettre dans son sac à la place des jouets manufacturés.

On saisit alors sans effort que ce jeu banal de construction peut déboucher sur des actes créateurs tels que le bricolage, la sculpture, l'architecture.

« Les enfants de la joie »: C'est, au cœur du Morvan, une grande maison pleine d'appels et de rires, de travaux et de jeux: « La Sauvagine ». Claudette Combes et son mari se sont installés là en 1975; outre leur propre fils, Aurélien, ils avaient déjà adopté quatre enfants. Depuis, onze autres sont venus rejoindre « la famille », tous adoptés. Ils débarquaient d'Afrique Noire, de Corée, du Vietnam, d'Algérie, de la Réunion, de l'Inde, de France aussi. Ils avaient tous en commun la souffrance dans leur corps et au cœur cette blessure: ils avaient été rejetés. Ils ont trouvé à « La Sauvagine » une mère et un père, des frères et des sœurs, et parce que dans cette maison tout est Amour, un nouveau prénom qui commence par A...

Ce livre est le récit de cette aventure que l'on devrait dire exemplaire si elle n'était, pour Claudette Combes et pour son mari, simple, évidente, naturelle. Une aventure en marche, car d'autres enfants encore, arrachés au « déluge de haine et d'injustice », embarqueront sur « l'arche ».

A lire et à méditer pour reprendre confiance en l'homme.

Opération Trafics
TV romande à 21 h. 25

En Alsace, deux personnages creusent, sous la frontière, un étonnant souterain afin de pomper dans les cuves d'une distillerie de l'alcool de betterave qu'ils métamorphosent ensuite en faux pastis. Mais la dame de cœur qui les inspire sera battue par l'as de la D.N.E.D.

Actuel...

Les prix de la Communauté des télévisions francophones

A l'occasion de sa 32e session plénière, la semaine dernière à Lausanne, la Communauté des télévisions francophones a décerné le Prix Kamman 1979, pour la meilleure émission dramatique, aux « Aventures d'Yvan Dikkebusch », de Maurice Failevic (chaîne française TF 1), qualifiée de « moyen satirique de traiter d'un problème important, la fermeture d'usine ». Le prix du concours des émissions d'information nationale est allé à « Mal pensants s'abstenir », émission de « Temps présent », réalisateur Jean-Pierre Garnier et journaliste Pierre Stucki (Télévision suisse romande), enquête sur différents cas d'interdiction professionnelle pour des raisons politiques en Suisse. Celui du concours des émissions d'information internationale a été attribué à « Achrafieh », de Michel Khleifi et André Darteville (Télévision belge d'expression française), reportage sur les combats à Beyrouth. Des mentions sont allées aux chaînes françaises FR 3 et A 2.

Le jury était présidé par M. Stelio Molo, directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. Il était formé de représentants des télévisions de France, du Canada, de Belgique et de Suisse. Les prix ont été remis aux lauréats par M. Claude Lemoine (France), président de la Communauté des télévisions francophones.

Le Prix Kamman a été créé en 1973 en souvenir de Louis-Philippe Kamman, premier directeur des programmes de la Radio-Télévision belge de langue française. Son but est d'encourager la culture d'expression française. Chaque année, il récompense une œuvre dramatique spécialement écrite pour la télévision. (ats)

L'oreille fine à la Radio romande
1 à 9 h. 40.
Indice de demain: Clay Regazzoni.

FRANCE MUSIQUE
14.00 Musique en plume. 18.02 Six-huit. 20.00 Avant-concert. 20.30 Saison lyrique: Lakmé, opéra en 3 actes. 23.00 Ouvert la nuit.

FRANCE CULTURE
12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.30 Renaiss. des orgues de France. 14.00 Un livre, des voix. 14.42 Les après-midi de France-Culture. 17.32 Le rêve dans la mus. et la littér. romantiques allemandes. 18.30 Feuilleton: Consuelo, comtesse de Rodolstadt (13). 19.25 Salle d'attente. 19.30 Les progrès de la biologie et de la médecine. 20.00 Nouveau répertoire dramatique. 22.30 Nuits magiques.

VENDREDI

SUISSE ROMANDE 1 (MF)
Informations toutes les heures, de 6.00 à 23.00 et à 12.30 et 23.55. — 6.00 Top-matin. 6.00, 7.00, 8.00 Editions principales. 6.30 Top-régions. 6.50 Top-sports. 6.58 Minute œcuménique. 7.32 Billet d'actualité. 7.45 L'invité de la semaine. 8.00 Revue de la presse romande. 8.25 Memento des spectacles et des concerts. 8.30 Sur demande. 9.30 Saute-mouton. 9.40 L'oreille fine. 10.10 La musardise. 11.30 Ne tiquez pas! 12.00 Le bal masqué.

SUISSE ROMANDE 2 (MF)
7.00 Les titres de l'actualité. 7.05 Suisse-musique. 9.00 Le temps d'apprendre. Comment dites-vous? 9.10 Le cabinet de lecture. 9.30 Journal à une voix. 9.35 Portes ouvertes à l'Ecole des parents. 10.00 Sélection-jeunesse. 10.30 Radio éducative. 10.58 Minute œcuménique. 11.00 Perspectives musicales. 12.00 Stéréo-balade.

SUISSE ALÉMANIQUE
6.05 Bonjour. 8.05 Notabene. 10.00 Agenda. 12.00 Touristorama.

SUISSE ITALIENNE
6.00 Musique et informations. 9.00 Radio-matin. 11.50 Les programmes du jour.

FRANCE MUSIQUE
7.00 Le nouveau quotidien musique. 8.30 Kiosque: Journal d'information culturelle. 9.02 Le matin des musiciens: Le style français au début du XIXe siècle. 12.00 Musique de table.

FRANCE CULTURE
7.02 Matinales, magazine. 8.00 Les chemins de la connaissance. 8.50 Echec au hasard. 9.07 Les matinées de France-Culture. 10.45 Le texte et la marge. 11.02 Le rêve dans la musique et la littérature romantiques allemandes.

LE MONDE SPORTIF · LE MONDE SPORTIF

Championnat de 1re ligue nationale de basketball
Abeille est battue par Porrentruy, 70 à 71

Abeille: Maino M., Burgi A., Llorens C., Muller B. (31 points), Castro S. (16), Cossa J.-C., Frascotti L. (12), Blaser P.-F. (2), Sifringer R. (9). Coach: Frascotti M.

dynamique les Chaux-de-Fonniers resserrent le résultat et c'est avec seulement trois points d'avance pour les locaux, soit 39-36, que les arbitres renvoient les équipes aux vestiaires.

Pour ce déplacement en Ajoie le BBC Abeille pouvait compter sur le retour de l'armée, de Cossa et Blaser qui, bien qu'à court d'entraînement, devaient apporter un venin supplémentaire à la phalange chaux-de-fonnaire. Tout comme lors des deux premiers matchs de ce championnat aux rebondissements imprévisibles, un manque de concentration en défense se fait jour et c'est à nouveau une course poursuite qui s'engage.

Le début de la seconde mi-temps fut très difficile pour Abeille qui restait sans véritable réaction devant les attaques fort bien menées par Porrentruy. De suite la situation devient plus inquiétante car après six minutes, les locaux comptent treize points d'avance. A ce moment L. Frascotti ajuste quatre tirs successifs qui font mouche et à la 10e minute, le score se situe à 55-50. Le coach chaux-de-fonnaire Mauro Frascotti a changé de tactique en attaque et c'est ce qui motiva tous les joueurs abeillards. A deux minutes de la fin de cette rencontre fort intéressante, Abeille mène par 64-68, mais le dernier coup de rein des locaux est terriblement efficace. Il leur permet de retourner le résultat et d'enlever l'enjeu en battant finalement Abeille d'un petit point.

Les locaux ne donnent pourtant pas l'impression d'être irrésistibles mais ils contrôlent fort bien la partie et après quatre minutes de jeu Porrentruy mène 10-4. Abeille montre alors une volonté de bon augure, refait le terrain grâce à Muller qui réussira plus de trente points durant ce match. A la 9e minute, Abeille a même un point d'avance, soit 13-14 et les locaux ne s'en laisseront pas compter, réagissent rapidement et reprennent l'avantage à la 11e minute, le tableau indiquant 17-16. Ce sera ensuite un chassé-croisé régulier, Abeille menant même un instant 20-23. Pourtant à une minute du changement de camp, c'est Porrentruy qui s'impose à la marque, 35-29 et dans un sursaut

C'est quelque peu vexant d'arriver si près de la victoire; mais tant que l'équipe n'aura pas 60 à 70 pour cent de réussite dans les tirs, plus de précision dans les coups-francs et une concentration meilleure et plus régulière, de telles mésaventures sont à attendre.

Erbas

Merckx, constructeur de vélos de course...

L'ancien coureur cycliste belge Eddy Merckx se lance dans la construction de bicyclettes de course. Le modèle qu'il a conçu et qu'il produira à partir de janvier prochain en Belgique, est exposé au 48e Salon du cycle et de la moto qui vient d'ouvrir ses portes à Milan. Le champion belge, qui s'est muté en homme d'affaires, collabore avec les firmes italiennes Campagnolo (déailleurs et équipements) et Ugo de Rosa pour les cadres et fourches.

nous produirons jusqu'à 10.000 bicyclettes par an», prévoit l'ancien vainqueur du Tour de France, qui précise qu'il n'y aura qu'un seul associé: « Mon ami Freddy Lienard ».

Les vélos de course seront produits par la Société anonyme des cycles Eddy Merckx, dont le siège sera Meise, près de Bruxelles. « Au début, j'aurai une équipe de quinze ouvriers qui travailleront avec des machines-outils et du matériel extrêmement moderne », a déclaré Merckx. Lorsque la fabrication tournera à plein rendement,

Eddy Merckx envisage d'autre part de créer une équipe portant son nom, mais seulement pour 1981, « quand la marque aura été lancée ».

Sur un autre plan, Merckx a démenti les rumeurs ayant circulé en Italie selon lesquelles il pourrait participer à quelques compétitions. « C'est tout à fait exclu », a-t-il répondu.

Comme sport, Eddy Merckx continuera à pratiquer le ski: ski de fond au début de la saison, puis ski de descente, « mais pour mon seul plaisir », a-t-il précisé.

Association cantonale neuchâteloise de football
La situation en quatrième ligue

Dix rencontres seulement ont été jouées durant ce week-end et elles n'ont pas apporté de modification importantes dans les différents groupes. Voici donc les classements pour mémoire:

Landeron II, 11-7; 9. Cornaux II, 9-5; 10. Helvetia II, 9-5; 11. Cressier Ib, 10-4.

GROUPE I

1. L'Areuse Ia, 12 matchs et 19 points; 2. Bôlel Ia, 11-15; 3. Buttes Ia, 11-15; 4. Comète Ib, 11-14; 5. Neuchâtel Xamax III, 11-13; 6. Espagnol Ia, 10-11; 7. Auvernier II, 10-10; 8. Serrières II, 12-10; 9. Colombier Ib, 11-9; 10. Corcelles II, 11-8; 11. Noiraigue, 9-2; 12. Gorgier Ib, 12-2.

GROUPE IV

1. La Sagne Ia, 11 matchs et 19 points; 2. Les Ponts-de-Martel Ia, 9-17; 3. Blue Stars Ia, 10-15; 4. Saint-Sulpice, 9-13; 5. Fleurier II, 9-11; 6. Travers II, 9-8; 7. Couvet II, 10-8; 8. Blue Stars Ib, 10-7; 9. Môtiers, 10-6; 10. L'Areuse Ib, 10-5; 11. Buttes Ib, 10-0.

GROUPE II

1. Saint-Blaise II, 11 matchs et 18 points; 2. Gorgier Ia, 11-17; 3. Béroche II, 12-17; 4. Hauterive II, 11-16; 5. Salento, 12-14; 6. Cortailod Ib, 11-12; 7. Châtellard II, 10-10; 8. Colombier Ia, 10-10; 9. Espagnol Ib, 12-7; 10. Chaumont Ib, 11-0; 11. Comète Ia, 11-0.

GROUPE V

1. Fontainemelon II, 9 matchs et 16 points; 2. Sonvilier Ia, 9-16; 3. Coffrane, 9-14; 4. Les Brenets Ia, 10-13; 5. La Chaux-de-Fonds II, 9-10; 6. Les Geneveys-sur-Coffrane II, 9-9; 7. Les Ponts-de-Martel Ib, 8-5; 8. Floria Ib, 9-5; 9. Dombresson Ib, 9-4; 10. Les Bois Ib, 9-5; 11. La Sagne Ib, 9-3.

GROUPE III

1. Cressier Ia, 10 matchs et 18 points; 2. Cortailod Ia, 10-13; 3. Dombresson Ia, 10-13; 4. Chaumont II, 7-10; 5. Lignièrès II, 10-9; 6. Pal Friul, 9-9; 7. Marin III, 9-9; 8. Le

GROUPE VI

1. Floria Ia, 9-15; 2. Superga II, 9-14; 3. Etoile Ia, 9-13; 4. Saint-Imier Ia, 9-13; 5. Les Bois Ia, 8-11; 6. Centre espagnol, 9-11; 7. Ticino II, 9-10; 8. Les Brenets Ib, 9-6; 9. Le Parc II, 9-5; 10. Sonvilier Ib, 9-2; 11. Les Bois Ic, 9-0.

A. W.

Sport-Toto: opinion des experts

les uns des autres — les prévisions qui se résument de la manière suivante: Pour le prochain concours, dix experts ont fourni — indépendamment

	1	X	2
1. Bâle	7	2	1
2. La Chaux-de-Fonds	4	3	3
3. Chiasso	4	3	3
4. Grasshoppers	4	3	3
5. Lausanne	4	3	3
6. Servette	7	2	1
7. Young Boys	5	3	2
8. Aarau	5	3	2
9. Baden	4	3	3
10. Bellinzzone	4	4	2
11. Bienne	4	3	3
12. Kriens	4	4	2
13. Winterthur	6	3	1

Jura sports
LE PEU-PEQUIGNOT
2725 Le Noirmont, tél. 039/53 17 37
Nouvelle adresse :
à 200 mètres de l'Auberge du Peu-Péquignot
le spécialiste en skis nordiques
Nos marques: Jura-Sports, Rossignol, Kneissl, Elan, Skilom, Kästle, Blizzard
Equipement complet : skis, fixations, bâtons et souliers, dès Fr. 135.—
training dès Fr. 50.—
Echange enfants
VENTE - LOCATION

ING. DIPL. EPF **FUST**
LAVE-VAISSELLE
aux prix FUST les plus bas
Vous trouverez chez nous les meilleures marques, telles que: Miele, Electrolux, Bauknecht, Gehrig, Novomatic, AEG, Bosch, Adora, Indesit, etc.
Conseils neutres dans nos magasins et à domicile
Livraison, encastrage et montage par nos soins; nos spécialistes viennent à bout de tous les problèmes!
Chaux-de-Fonds: Jumbo Tél. 039/26 68 65
Bienne: 36 Rue Centrale Tél. 032/22 85 25
Lausanne, Genève, Etoy, Villars-sur-Glâne et 36 succursales

À LOUER pour tout de suite ou date à convenir, Fiaz 38-40:

studios meublés ou non meublés

tout confort, WC-douche, cuisinière et frigo installés.

Loyer mensuel dès Fr. 248.—, toutes charges comprises.

S'adresser à Gérancia S. A., Av. Léopold-Robert 102, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33.

Multisols
linos - plastique - tapis - parquets
A. Grilli - G. Locorotondo
Palx 84 - Tél. 039 23 92 20

Petit atelier de **posages emboîtages**

bien organisé, cherche travail. Tout genre, soigné, standard, poche, etc...
Tél. (038) 41 32 75

PETITES ANNONCES
au tarif réduit de 50 ct. le mot (minimum 10 mots)
à l'exclusion de toute annonce commerciale ou ayant une certaine importance

Chambres à louer
BELLE, INDÉPENDANTE, meublée, part cuisine et bain. Tél. (039) 22 44 85.

Demandes à acheter

POUPÉES, POUpons achetés dès Fr. 80.— pour créer musée. Egalement tous jouets, accessoires et objets, même miniatures. Avant 1930. Mme Forney, tél. 039/23 86 07. Déplacements.

LE LOCLE
A vendre

BUFFET DE CUISINE style paysan. Tél. (039) 35 14 86.

SKIS Authier, 165 cm. Frigo. Poussette. Le tout état neuf. Tél. (039) 23 00 08 dès 18 heures.

6 CHAISES noyer-hêtre, lit 90 x 190 cm, vélo pour jeune homme. Tél. (039) 26 64 56 matin.

PATINS HOCKEY peinture 36. Fr. 40.—. Excellent état. Tél. (039) 23 79 29 dès 19 heures.

SALLE À MANGER, jolie, chêne massif, vaisselier, grande table, 6 chaises. Prix très intéressant. Urgent. Tél. 039/23 95 64.

JANTES pour Renault 16, bas prix. Tél. (039) 31 49 59.

Chiens - Chats à donner
CHATTE tigrée, contre bons soins. Tél. (039) 23 00 08 dès 18 heures.

vos achats de Noël à La Chaux-de-Fonds
Concours « Le clin d'œil des enfants »
Les feuilles de dessin au format A3 peuvent être obtenues au secrétariat de l'Office du tourisme, Neuve 11, au bureau de la gérance Berset, Jardinière 87 et à L'Impartial, Neuve 14.

Prix Unip

MERLOT DEL PIAVE bouteille de 1 litre 2 bouteilles au lieu de 5.- seulement	4.40 + dépôt
NESCAFÉ GOLD sans caféine bocal de 200 gr. au lieu de 12.95 seulement	11.50
AROME MAGGI NO 3 flacon de 250 gr. au lieu de 2.50 seulement	1.95
VERMOUTH CINZANO rouge, blanc ou rosé bouteille de 1 litre, au choix au lieu de 9.55 seulement	8.50
VINAIGRE AUX HERBES «THOMY DU PATRON» bouteille de 1 litre seulement	1.35
VIANDE SÉCHÉE 100 gr. au lieu de 2.95 seulement	2.50
TILSIT SUISSE Ia gras 100 gr. au lieu de 1.20 seulement	1.-
BONBONS d'HIVER «Schaetti» sachet de 500 gr. seulement	2.50
HENNINGER BIÈRE-EXPORT triopack de 3 boîtes à 3,5 dl. au lieu de 3.45 seulement	2.80

UNIP
rayon alimentation

• CANTON DU JURA • CANTON DU JURA •

Saignelégier: élection par correspondance du Conseil paroissial d'évangélisation

En ce début de semaine, tous les catholiques de la paroisse de Saignelégier âgés de 16 ans révolus ont reçu le matériel nécessaire à l'élection par correspondance du futur Conseil paroissial d'évangélisation. Il leur appartient en effet de désigner, à la majorité relative, les onze élus du CPE. Vingt-trois candidats sont présentés, sont six titulaires.

Pour la première fois donc ce vote se fera par correspondance. Chaque paroissien est vivement invité à cocher onze noms sur la liste reçue et à la retourner au CPE ou à la glisser dans la boîte aux lettres de la cure. Le cumul n'est pas autorisé.

Rappelons que le Conseil paroissial d'évangélisation est au service de la pastorale. Cet organe est coresponsable et collabore aux diverses activités pastorales. Il aide et conseille les prêtres. Comprenant vingt-cinq personnes au maximum, il est composé de membres d'offices, les prêtres de la pa-

roisse; de sept membres délégués, désignés par les différentes sociétés paroissiales et par le Conseil de paroisse; de onze membres élus ainsi que de quelques membres appelés, comme délégués de certaines catégories qui ne seraient pas représentées au sein du Conseil. Les membres sont élus pour quatre ans et sont rééligibles une fois.

L'importance de leur tâche n'échappera à personne, aussi est-il nécessaire que chaque paroissien participe à ce vote avant le 3 décembre prochain. (y)

ALLE

Cambrilage

Un des directeurs de la filature d'Ajoie a eu la désagréable surprise de constater qu'un inconnu avait pénétré dans sa maison et qu'il avait dérobé une assez importante somme d'argent. Plainte a été déposée. (kr)

SAIGNELÉGIER

Succès

Après quinze mois de cours, M. Jean-Marc Affolter, imprimeur typographe, vient d'obtenir avec succès son certificat fédéral d'imprimeur offset. (y)

CHÂTILLON

Démission du secrétaire communal

Après la nomination de l'ancien secrétaire communal M. Serge Comte au poste de maire c'est la 2e fois qu'un secrétaire communal démissionne en moins de cinq ans. Cette fois c'est M. Pierre-André Fluri qui était également conseiller qui a démissionné pour cause de départ de la localité. L'élection aura lieu les 15 et 16 décembre et on peut inscrire les candidats jusqu'au 23 novembre. (kr)

mémento

La Main-Tendue (pour le Jura): tél. 143.

SAIGNELÉGIER

Police cantonale: tél. 51 11 07.
Préfecture: tél. 51 11 81.
Hôpital, maternité et serv. ambulance: tél. 51 13 01.
Médecins: Dr Bloudanis, tél. 51 12 84; Dr Meyrat, tél. 51 22 33; Dr Baumeler, Le Noirmont, tél. 53 11 65; Dr Bourquin, Les Breuleux, tél. 54 17 54.
Pharmacie Fleury, Saignelégier, tél. (039) 51 12 03.
Service social tuberculose et asthme: tél. (039) 51 11 50.
Service du feu: No 118.
Aide familiale: tél. 51 11 04.
Syndicat d'initiative et Pro Jura: Renseignements tél. 51 21 51.

Carnet de deuil

SAIGNELÉGIER. — Mme Hélène Vuille, née Girardin, est décédée au home St-Vincent à l'âge de 83 ans. Née au Roselet, la défunte a passé sa jeunesse au Noirmont avant de travailler dans des ateliers d'horlogerie aux Breuleux et Saignelégier. En 1930, elle avait épousé M. Vuille, horloger, de La Sagne. Elle lui donna deux enfants auxquels elle consacra le meilleur d'elle-même. Devenue veuve, il y a une vingtaine d'années, Mme Vuille vécut longtemps seule avant de se retirer au home Saint-Vincent. Personne sensible et d'une grande amabilité, la défunte laisse le souvenir d'une maman attentionnée et affectionnée.

SOUBEY. — C'est à l'hôpital du cheflieu qu'est décédé M. François Noirjean, dans sa 74e année, terrassé jeudi par une attaque cérébrale. Cadet des quatorze enfants de feu Célestin Noirjean, le défunt a passé la première partie de sa vie à la ferme du Poye, commune de Saint-Brais. Terrien de vieille souche, il avait repris en 1949 l'exploitation du grand domaine de Cherchenay.

En 1937, le disparu avait épousé Mlle Louise Dubail de Malnuit. Le couple éleva une belle famille de dix enfants. M. Noirjean manifesta toujours son intérêt à la chose publique. C'est ainsi qu'il siégea durant plusieurs périodes au Conseil communal et au Conseil de paroisse, ainsi que dans diverses commissions communales.

Eleveur de bétail compétent, M. Noirjean fut un des fondateurs du Syndicat d'élevage bovin de Soubey qu'il présida durant quelques années. Il siégea également longtemps au comité du Syndicat chevalin du Clos-du-Doubs. Il avait remis l'exploitation du domaine à ses fils, il y a quelques années.

Cheleureux et aimable, M. Noirjean avait un sens très développé de l'hospitalité. Citoyen unanimement apprécié et respecté, il laisse le souvenir d'un homme d'une grande droiture et d'un excellent père de famille. (y)

AVIS MORTUAIRES

Réception des ordres : jusqu'à 22 heures

LE LOCLE



Dieu est amour.

La famille et les amis ont le chagrin de faire part du décès de

**Mademoiselle
Hélène BAROZZI**

leur chère parente et amie que Dieu a reprise à Lui, dans sa 88e année, après une courte maladie, munie des saints sacrements de l'Eglise.

LE LOCLE, le 21 novembre 1979.

R. I. P.

L'inhumation aura lieu samedi 24 novembre à 10 h. 45.
Une messe sera célébrée à 9 h. 30 en l'Eglise paroissiale du Locle.
Le corps repose à la chambre mortuaire de l'Hôpital du Locle.
Domicile de la famille: Concorde 7, 2400 Le Locle.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

GENÈVE

Monsieur et Madame Robert Leuenberger et familles;
Monsieur André Primault et familles;
Madame Marguerite Baer et familles;
Monsieur André Bahon et famille,

ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le profond chagrin de faire part du décès de

**Madame
Hélène ROHR
née BAER**

leur chère sœur, belle-sœur, tante, parente et amie, enlevée à leur affection le 20 novembre 1979 dans sa 84e année.

Le culte aura lieu vendredi 23 novembre à 14 heures, au Centre funéraire de St-Georges, Genève, où la défunte repose.

Domicile: 1, rue Camille-Martin, 1203 Genève.

La foi est l'assurance des choses que l'on espère, et la conviction de ce que l'on ne voit pas.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

LA CHAUX-DU-MILIEU

Christian Müller, Fourrures
La Chaux-du-Milieu
fermé vendredi 23 novembre
toute la journée pour cause de deuil.

De tout être il était vie et la vie était la lumière des hommes.

Repose en paix chère maman et grand-maman.

Monsieur et Madame Ulrich Brechbühler, leurs enfants Jean-Pierre et Jeannine;
Madame Marguerite Medioli-Weber et famille, à Milan;
Monsieur et Madame Georges Weber et famille;
Sœur Berthe Weber;
Les descendants de feu Georges Weber-Hugli;
Les descendants de feu Edouard Brechbühler-Sauser;
Les familles Brechbühler, Burki, Sautebin, Leube, parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

**Madame
Nelly BRECHBÜHLER
née WEBER**

leur chère et regrettée maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, marraine, cousine, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui, mercredi, dans sa 75e année, après une longue maladie.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 21 novembre 1979.

L'incinération aura lieu vendredi 23 novembre.

Culte au crématoire à 11 heures.

Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile de la famille: 50, rue du Collège.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

**LA DIRECTION ET LE PERSONNEL
DE L'ENTREPRISE TANNER & CIE**

ont le pénible devoir de faire part du décès de

**Madame
Nelly BRECHBÜHLER**

mère de leur dévoué patron, Monsieur Ulrich Brechbühler.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Repose en paix très cher époux et père.
Que ta volonté soit faite.

Madame Louis Schneiter-Jeanrenaud :

Monsieur et Madame Louis Schneiter-Dutil et famille, à Corsier (GE) et Genève;

Mesdemoiselles Louise, Martha et Emma Schneiter;

Les descendants de feu Charles Schneiter;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Auguste Jeanrenaud,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

**Monsieur
Louis SCHNEITER**

leur très cher et regretté époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, parent et ami que Dieu a rappelé à Lui, dimanche, dans sa 84e année, après une longue maladie supportée avec un grand courage.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 18 novembre 1979.

Selon le désir du défunt, l'incinération a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille : rue du Tertre 9.

Prière de ne pas faire de visite.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

**LA DIRECTION ET LE PERSONNEL
DE LA MAISON Vve R. BOURQUIN & FILS**

ont le pénible devoir de faire part du décès de

**Monsieur
Louis PILLOT**

employé depuis 8 ans dans l'entreprise, travailleur apprécié de chacun, il est parti après 18 mois de souffrance qu'il a endurés avec grand courage.

Nous garderons de lui le meilleur souvenir.

L'incinération aura lieu le vendredi 23 novembre à 10 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

LE LOCLE

La famille de

Madame Gabrielle MATTHEY-GEORGES

remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son deuil, par leur présence, leurs messages, leurs dons ou leurs envois de fleurs. Elle les prie de trouver ici l'expression de sa reconnaissance. Un merci tout particulier aux médecins et au personnel du Home médicalisé de La Sombaille pour leurs bons soins et dévouement.



La famille de

**Monsieur
Louis PILLOT**

a le chagrin de faire part de son décès survenu, dans sa 48e année.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 21 novembre 1979.

L'incinération aura lieu vendredi 23 novembre.

Culte au crématoire, à 10 h.
Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile de la famille: 6, rue des Fleurs.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

IN MEMORIAM

Raymond CUCHE

22 novembre 1978
22 novembre 1979

Un an déjà, mais ton souvenir est toujours vivant.

Ta famille
Tes amis

Deux carabiniers abattus à Gênes

Quatre membres des Brigades rouges ont abattu deux carabiniers qui prenaient un café, dans un bar, hier matin, avant de prendre leur service.

Les carabiniers n'ont pas eu le temps de réagir. Leurs agresseurs se sont enfuis à bord d'une voiture qui les attendait.

Peu après, un correspondant anonyme a appelé au téléphone un journal et a revendiqué l'attentat au nom des Brigades rouges.

« Nous avons attaqué et détruit une patrouille de carabiniers... Honneur à tous ceux qui sont morts dans les prisons d'Etat », a-t-il dit, en évoquant la mort de Francesco Bernardi, un brigadiste qui s'est suicidé dans sa cellule, le mois dernier.

Les deux carabiniers, Vittorio Battaglini, 44 ans, et Mario Tosa, 24 ans, ont été atteints de plusieurs projectiles et sont morts sur le coup.

« Les agresseurs n'ont pas dit un mot » a relaté le propriétaire de l'établissement. « J'ai simplement entendu les coups de feu. Lorsque j'ai tourné la tête, ils s'enfuyaient déjà. » (ap)

Islamabad: l'ambassade des USA incendiée

► Suite de la 1^{re} page

De leur côté les autorités pakistanaises ont déclaré que la fusillade à l'ambassade a fait un mort du côté des manifestants ainsi que 37 blessés, dont deux Américains.

A Lahore et Rawalpindi, deux autres villes pakistanaises, la foule a mis le feu à des centres américains, mais il semble qu'il n'y ait eu aucune victime.

Cette vague de violence a été déclenchée par l'occupation mardi de

Prise d'otages à La Mecque

► Suite de la 1^{re} page

Selon les indications recueillies à des sources séoudiennes, ces rebelles appartiennent à plusieurs tendances religieuses, dont des chiites, ainsi qu'à des nationalités diverses.

UNE SENTENCE DE MORT

A la suite de l'attaque lancée contre la Grande Mosquée, événe-

ment sans précédent en Arabie séoudite, les docteurs séoudiens de l'islam se sont réunis, a-t-on ajouté de même source. Ils ont déclaré que les insurgés appartenaient à « une bande de renégats fanatiques qui ont trahi l'islam ». Un tel jugement des « ulemas » séoudiens équivalait, estiment les spécialistes, à une sentence de mort. (afp)

Des membres de la famille Yamani

Des membres de la famille du cheik Ahmed Zaki Yamani, ministre séoudien du pétrole, figureraient au nombre des otages retenus dans la Grande Mosquée de La Mecque, ont déclaré à Bahrein des voyageurs en provenance de la Ville sainte.

Cette situation expliquerait l'hésitation des autorités séoudiennes à intervenir militairement pour chasser le commando, ajoute-t-on. Des

parents d'autres dignitaires wahabites se trouveraient également parmi les otages.

Sur ordre des responsables séoudiens, l'éclairage a été éteint et les lieux saints étaient hier soir plongés dans l'obscurité. Dans la journée, des tireurs montés en haut des minarets ouvraient sporadiquement le feu sur les soldats séoudiens. (reuter)

Le problème du ravitaillement en pétrole

Si le détroit d'Ormuz était miné...

► Suite de la 1^{re} page

Aux alentours de Musandam, à l'extrême nord de la péninsule, des falaises de 500 mètres plongent dans la mer, dont la profondeur moyenne à cet endroit est de 70 mètres. Selon le commandant Phillip Cookson, un officier britannique qui s'occupe de la sécurité dans le détroit, la largeur est suffisante pour que les pétroliers puissent passer, même si un navire coule à cet endroit. L'éventualité d'un blocage du détroit d'Ormuz pourrait donc venir de la crainte des propriétaires des pétroliers de voir l'un de leurs navires exploser, car c'est la seule issue possible du golfe Persique.

Si l'on survole le détroit en hélicoptère, on peut apercevoir des bateaux, un peu partout, allant dans les deux sens. Ceux qui viennent des différents ports du golfe convergent vers le détroit au moment de s'engager dans le golfe d'Oman, pour aller ensuite vers l'océan Indien. Le seul signe visible d'une présence navale de surveillance est une patrouille de vaisseaux d'Oman, dans un nouveau « rail » de passage mis en place le 1er novembre pour faciliter les manoeuvres de navigation. Comme l'ancien « rail », il se trouve dans les eaux territoriales du sultanat.

LE DANGER LE PLUS IMPORTANT

Une étude sur les menaces pour la sécurité dans le détroit, menée par le gouvernement d'Oman, a conclu que le

minage — ou la simple annonce d'un minage — constituait le danger le plus important. Un blocage décidé par le gouvernement de Khomeiny n'est en effet pas vraiment envisagé à Oman et provoquerait une crise majeure pour les pays du golfe qui n'accepteraient pas un tel embargo forcé sur leurs exportations de pétrole.

DES EFFETS DÉSASTREUX

Tous les pays du golfe sont en outre membres de l'OPEP, et un blocage du détroit d'Ormuz aurait des effets désastreux sur cette organisation. « Mais une menace terroriste, ce serait d'un autre ordre », explique Anthony Ashworth, conseiller du gouvernement d'Oman sur les questions de sécurité. « Que faire pour empêcher l'Armée rouge japonaise, par exemple, de déclarer qu'elle a miné le détroit et de demander une « rançon » au gouvernement de Tokyo ? »

L'URSS ET LES USA POURRAIENT INTERVENIR

Le sultanat d'Oman étant incapable d'assurer la sécurité dans le détroit, ni même de dénicher une mine si elle était posée, d'autres pays ont essayé d'assurer eux-mêmes la sécurité de passage des pétroliers. Les Etats-Unis pourraient se déplacer à la demande pour intervenir à cet endroit, et les Soviétiques aussi, avec une importante base navale au Sud-Yémen tout proche, et une flotte importante dans l'océan Indien.

Cependant, « Oman s'opposerait à toute intervention américaine, pour prévenir toute confrontation entre les superpuissances dans cette région », affirme Anthony Ashworth. « Et nous sommes même contre toute présence américaine à Oman ou dans le golfe ».

LE COUT DE LA SURVEILLANCE

Selon le colonel Ghazali, la surveillance de ce point stratégique du globe nécessiterait trois navires détecteurs de mines d'une valeur de 120 millions de dollars et huit hélicoptères. Un programme basé sur le financement de tels équipements par les pays du golfe et les principaux pays occidentaux a récemment été repoussé. Cependant, affirme le colonel Ghazali, le sultanat d'Oman n'assurera jamais lui-même le financement d'un tel programme, car ses terminaux pétroliers sont situés sur l'océan Indien et les pétroliers n'ont donc pas besoin de passer par le détroit.

Oman va tout de même mettre en place une petite unité de surveillance sur l'île de Goat, non loin du détroit. Elle sera équipée d'un terrain d'atterrissage et, l'année prochaine d'un radar. « Si le détroit est fermé un jour, nous aurons quand même montré au monde que nous avons fait le maximum », dit le colonel Ghazali. « Mais jamais nous ne financerons l'achat de navires détecteurs de mines, jamais nous ne ferons cela pour les autres pays ».

Mais si un soir, dans la noirceur de la nuit, un navire glisse en silence sur l'eau lumineuse du détroit d'Ormuz...

la Grande Mosquée de La Mecque, le lieu saint de l'islam, par un groupe d'inconnus.

Bien que le groupe qui est à l'origine de cette occupation semble appartenir à une secte musulmane liée aux chiites — les mahdistes — les manifestants pakistanais ont rejeté la responsabilité de l'affaire sur les Etats-Unis.

« UNE DÉCLARATION FAUSSE ET IRRESPONSABLE »

Le Département d'Etat a accusé les services de l'ayatollah Khomeiny, le chef religieux iranien, d'avoir fait « une déclaration fautive et irresponsable » en affirmant que des Américains et des Israéliens étaient impliqués dans l'occupation de la Grande Mosquée.

Le général Zia regrette

D'autre part, le général Zia Ul-Haq, chef de l'Etat pakistanais, a demandé au président Carter de transmettre au peuple américain « ses profonds regrets et ses excuses » pour l'attaque par des manifestants de l'ambassade des Etats-Unis à Islamabad, a annoncé le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell.

Le président américain avait téléphoné dans la matinée au président pakistanais. Ce dernier a réitéré qu'il allait prendre toutes les actions nécessaires pour garantir la sécurité des Américains résidant au Pakistan, a précisé M. Powell. Le personnel diplomatique américain a été secouru par l'armée pakistanaise alors que l'ambassade était en feu et que des manifestants tiraient depuis le toit du bâtiment dans la pièce à l'étage inférieur où une centaine d'Américains s'étaient réfugiés.

La centaine de personnes qui se trouvaient dans le bâtiment ont trouvé refuge à l'ambassade de Grande-Bretagne. L'ambassade des Etats-Unis est totalement détruite.

Le général Zia a exprimé à M. Carter « ses regrets personnels » pour la mort d'un « marin ». M. Carter a tenu pour sa part à remercier le gouvernement pakistanaise pour son intervention pour dégager l'ambassade.

DÉMENTI

Le général Zia, annonce-t-on encore à Washington, a aussi prononcé une allocution radio-télévisée pour démentir les informations qui seraient à l'origine de l'attaque de l'ambassade et selon lesquelles les Etats-Unis étaient responsables des événements de La Mecque où la Grande Mosquée a été occupée mardi par des hommes armés. (afp, ap)

UN ÉVÈNEMENT PAR JOUR

L'après-parkisme à Séoul

La prise d'otages américains à Téhéran par des étudiants « khomeinistes » a relégué au second plan de l'actualité la succession du président Park en Corée du Sud. Cependant, la situation n'est toujours pas bien claire dans la péninsule coréenne, où deux armées extrêmement fortes se tiennent face à face à un des endroits autour duquel s'axe l'équilibre des trois superpuissances.

Pour le moment, c'est l'armée sud-coréenne qui remplit le vide laissé par la mort de M. Park et du chef de sa garde prétorienne Cha Ji-chul, et par l'emprisonnement de Kim Jae-kyu, leur présumé assassin et ancien chef de la police de renseignements (KCIA).

Mais même si l'armée sud-coréenne a toujours joué un rôle important, une fois que le traumatisme causé par la disparition de M. Park sera cicatrisé, elle ne semble guère pouvoir reprendre pour elle seule l'héritage du feu dictateur. En effet, si elle veut éviter de violents soubresauts internes, elle sera contrainte de modifier le système instauré par M. Park et de partager les leviers de commande avec les hommes d'affaires et les technocrates. Si ce n'est, partiellement, avec le peuple.

En clair, cela signifie que l'armée devra faire plusieurs pas dans la voie d'une démocratie véritable et qu'elle devra veiller à une meilleure répartition des richesses à un moment où le miracle économique sud-coréen n'est plus qu'un vieux rêve effacé par une inflation galopante et un chômage croissant.

Il n'est pas exclu que cette armée réussisse à mener à bien cette mutation, qui serait la voie la plus sage.

Mais les militaires peuvent tomber dans le piège de l'anticommunisme. C'est-à-dire qu'ils peuvent penser qu'il est possible de maintenir un régime semblable à celui institué par M. Park, en prêchant une nécessaire unité nationale contre le péril nord-coréen.

A notre avis, cela serait une erreur tragique, qui aboutirait à susciter des troubles intérieurs et à, éventuellement, justifier une intervention des troupes de Kim Il-sung, qui, jusqu'à présent, a témoigné d'une grande discrétion et de beaucoup de retenue.

De plus, même si le culte que les Nord-Coréens vouent à leur Grand Leader Vénéré n'est guère goûté par les Occidentaux, on ne peut oublier qu'il choque moins les Asiatiques et que Kim Il-sung, bien qu'il ait reçu beaucoup moins d'aide étrangère que le gouvernement de Séoul, est parvenu à reconstruire son pays et à l'industrialiser très fortement, selon un schéma qui n'est pas sans rappeler la réussite économique de l'Allemagne de l'Est.

Dans un climat économique détérioré, un tel facteur, allié à des attaches culturelles séculaires, peut exercer une influence considérable et mitiger les réticences politiques de maint Sud-Coréen à l'égard du régime de Pyong-Yang.

Willy BRANDT

OPINION

Un faux débat

► Suite de la 1^{re} page

En fait, et l'expérience de la collaboration économique est-ouest tend à le démontrer, le très grave problème des injustices sociales et de l'exploitation de la main-d'œuvre, en Amérique latine comme ailleurs dans le tiers monde, dépend moins de la poursuite des investissements occidentaux que du rééquilibrage des relations économiques mondiales au travers notamment du dialogue nord-sud, et de la modification des structures socio-politiques des pays concernés.

Dans cette optique, les multinationales ont un rôle qui, à terme, devrait s'avérer positif. Même si pour l'instant elles ne font que profiter d'un contexte injuste qui leur est favorable. Même si elles commettent parfois l'erreur de se compromettre avec certaines dictatures.

Le rôle qui consiste à créer les infrastructures industrielles qui seules pourront un jour permettre au tiers monde de prendre en main son devenir en n'étant plus tributaire de ses seules exportations de matières premières pour s'approvisionner en produits finis.

C'est là l'enjeu même du dialogue nord-sud.

Un dialogue peut-être moins stérile qu'il n'y paraît, dans la mesure où l'exemple de l'OPEP ne peut que convaincre les pays du tiers monde de l'utilité de la cohésion et de l'efficacité de l'arme qu'ils détiennent en possédant sur leur sol les principales sources de matières premières.

Dans la mesure aussi où l'actuelle crise économique-monnaire et la nécessité du cycle inflation-chômage ont ouvert les yeux d'une partie au moins de l'Occident sur la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des nations pauvres en rééquilibrant la répartition mondiale des richesses.

Un dialogue dont les résultats demeurent encore très incertains, mais qui, vu l'évolution de la situation politique mondiale, a tout de même quelques chances de rompre avec la néfaste théorie du développement linéaire pour aboutir à l'indispensable compromis entre la croissance et l'équité. C'est-à-dire à une solution visant à privilégier les activités et investissements créateurs d'emplois, à satisfaire les besoins fondamentaux des populations, et à accorder, parallèlement à l'industrialisation, une attention privilégiée au développement de l'agriculture.

Un combat difficile, mais dans lequel les syndicats pourraient jouer un rôle plus efficace que celui qui consiste à défiler dans les rues. Par exemple en s'efforçant d'opérer la mutation qui leur permettrait de concevoir un pouvoir syndical international symétrique à celui de la multinationale. Pouvoir regroupant tous les travailleurs employés par la même entreprise dans le monde entier. Avec pour but, des collectifs internationaux et une harmonisation, par le haut, des salaires et des conditions de travail dans l'ensemble de l'entreprise multinationale.

Roland GRAF

La crise s'aggrave entre les Etats-Unis et l'Iran

Rumeurs d'intervention militaire

► Suite de la 1^{re} page

Depuis février dernier, 600 personnes, des responsables de l'ancien régime pour la plupart, mais aussi des homosexuels et des prostituées, ont ainsi été exécutées.

M. BANI SADR DÉDRAMATISE

Cependant, dans une interview à la chaîne américaine NBC, le chef de la diplomatie iranienne, M. Bani Sadr, a semblé vouloir dédramatiser hier un éventuel « procès » des otages: « Juger ne signifie pas condamner ni appliquer la punition arrêtée par le tribunal », a-t-il dit, ajoutant que l'on pourrait sortir de l'actuelle impasse si les Etats-Unis reconnaissent que des atrocités ont été commises sous l'ancien régime du chah.

APPUI ARABE REFUSÉ

Par ailleurs, l'Iran ne paraît pas avoir obtenu l'appui des pays arabes. A Tunis où se déroule le sommet des 21 pays de la Ligue arabe, une délégation d'observateurs iraniens envoyée par l'ayatollah Khomeiny et conduite par le Dr Ghazi Modaressi, n'a pu pénétrer en effet dans l'hôtel où étaient réunis les participants, comme le demandaient la Libye, le Sud-Yémen, la Syrie et le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat. Celui-ci n'est pas parvenu à convaincre le prince Fahd d'Arabie séoudite et

d'autres dirigeants arabes modérés d'admettre cette délégation.

Aux Etats-Unis, la situation est également tendue. Le consul général iranien, M. Ali Khorran, a accusé les

La santé du chah: meilleure qu'on croyait?

A en juger d'après le traitement qu'ils lui font suivre, il est possible que les médecins qui soignent l'ancien souverain iranien à New York pensent que le cancer dont il souffre n'est pas aussi grave qu'ils l'avaient cru.

Le chah a été traité par irradiation, et non par la chimiothérapie que les médecins du Centre hospitalier Cornell avaient à l'origine eu l'intention de lui administrer quand il était arrivé le 22 octobre. Il souffrait de calculs biliaires et d'un lymphadénome, un cancer du système lymphatique.

Or, le traitement par rayons est habituellement utilisé pour un lymphadénome localisé, tandis qu'on fait appel à la chimiothérapie pour un cancer plus étendu.

Si le cancer n'est localisé que sur le cou, là où le chah reçoit des rayons, certains praticiens, qui ne font pas partie de l'équipe soignante estiment à 90 pour cent ses chances de guérison, et non à 50 pour cent

autorités américaines d'avoir infligé des mauvais traitements à trois étudiants iraniens appréhendés parce que leurs visas n'étaient pas en règle. (ap)

comme cela avait été annoncé par les médecins de l'Hôpital Cornell.

D'autre part, selon des informations émanant de l'hôpital même, les médecins de l'ancien souverain ont des raisons de douter de leur première estimation selon laquelle ce lymphadénome était dans la troisième des quatre phases possibles. (ap)

Prévisions météorologiques

Le temps sera ensoleillé sauf au nord des Alpes où une nappe de stratus, ne se dissipant que régionalement l'après-midi, persistera. Sa limite supérieure variera entre 1200 et 1700 mètres.

La température à basse altitude prendra les valeurs suivantes: dans l'est environ 4 degrés, 6 degrés dans l'ouest et 10 degrés au sud. Limite du zéro degré vers 900 mètres au nord et vers 2400 mètres au sud.

Bise devenant modérée sur le Plateau. En montagne, vent du nord-est faiblissant quelque peu.

Niveau du lac de Neuchâtel

Hier à 6 h. 30: 429,15.